

Membre de l'université Paris Lumières
Ecole Doctorale 141 _ Droit et science politique

L'UMR 7074 Centre de Recherches et d'Etudes sur les Droits Fondamentaux (CREDOF)

Ana Carolina Brito Brandão

Gênero, Governança e Direito à Cidade

O lugar das mulheres na agenda urbana internacional

Thèse présentée et soutenue publiquement le 26/08/2019

en vue de l'obtention du doctorat de Droit public de l'Université Paris Nanterre

sous la direction de Mme Stéphanie Hennette Vauchez (Université Paris Nanterre)

et de Mme Márcia Nina Bernardes (codirecteur-trice)

Jury :

Rapporteure :	Mme Fernanda Ester Sánchez García	Professeure à l'Université Federal Fluminense
Rapporteure :	Mme Júlia Ávila Franzoni	Professeure à l'Université Federal do Rio de Janeiro
Membre du jury :	Mme Márcia Nina Bernardes	Professeure à l'Université Pontifícia Universidade Católica do Rio de Janeiro
Membre du jury :	Mme Stéphanie Hennette- Vauchez	Professeure à l'Université Paris Nanterre

Remerciements

Un grand merci à ma directrice de recherche, Marcia Nina Bernardes, pour tout le soutien, la patience, pour les conseils généreux et sages et pour sa confiance.

Je voudrais remercier la prof. Stephanie Hennette-Vachez de m'avoir si bien accueillie pendant mon séjour à Paris. De toutes ses sages suggestions, que j'ai adaptées avec honneur dans ma thèse, et de l'ouverture avec laquelle elle a dialogué au sujet de ma thèse.

Un merci spécial à Cecilia Caballero Lois, *in memoriam*, pour son dévouement à l'enseignement. Ma première directrice de recherche, la personne qui m'a apporté le soutien nécessaire pour que je puisse également choisir de devenir professeure. Pour m'apprendre que le chemin se construit au cours du trajet et pour toujours croire en moi.

À mon compagnon de vie, Rafael Barros Vieira, tout l'amour du monde pour tout ce qu'il a partagé avec moi, pas à pas. C'est lui qui m'a donné le plus de force et qui a également rendu ce moment aussi léger que possible. Aussi, pour tout ce que nous allons construire ensemble.

Un grand merci également à ma traductrice, Clarissa Ribeiro, pour sa patience et pour être devenue une amie qui m'a soutenu dans la finalisation de ma thèse et est devenue une lectrice généreuse de mon travail.

Merci aussi au groupe « Terras e Lutas » pour la grande opportunité d'échanger avec des personnes si engagées et sensibles et pour donner à notre contribution personnelle une signification collective.

À mes amis et à ma famille, sans qui je n'aurais jamais atteint la ligne d'arrivée: Gláucia, Luiz Paulo, Thiago, Luiza, Babu, Mariana Imbelloni, Olga, Camilinha, Thais, Maira, Marina, Fernanda Pradal, Gabi Farias, Leticia Maione, Mariana, Joanna, Marina G., Marinna, Amandinha, Carol Mattoso, Carol Santos, Carol Pires, Nat Damazio, Ana Cecília et Ju Kazan. À ceux qui partagent le désespoir et le rire, les pauses à la bibliothèque et beaucoup de café.

À mes chers amis qui ont rendu Paris plus chaleureuse et familière: Licia, Therry, Rosa, Norma, Mariana, Adriana, Sandra, Naira, Vivi, Felipe, Ana, Andrea, Alexandre et Clarissa. Et un merci spécial à notre groupe d'étude qui m'a donné l'occasion de partager ma thèse et de recevoir d'énormes contributions.

Je remercie la CAPES du soutien financier qui m'a permis de mener à bien cette thèse et de réaliser la cotutelle en France.

Résumé: Cette thèse se propose de comprendre de manière critique comment la question du genre et le sujet "femme" sont construits discursivement dans l'agenda urbain international depuis la Conférence Habitat II (1996). Nous examinons l'émergence d'énoncés sur les femmes, leur rôle dans la ville et d'orientations pour promouvoir leur inclusion dans les politiques urbaines des organisations internationales. Sur la base d'une analyse documentaire de matériaux choisis issus du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) et de la Banque mondiale, il a été observé la régularité, la répétition et la circulation d'énoncés déterminés, sous différentes formes, produisant un renforcement mutuel d'un certain encadrement de la gestion urbaine et de l'égalité des sexes qui soutient le modèle de développement hégémonique. Le but de cette thèse est de poursuivre les effets de ce discours dans l'élaboration des notions sur le droit à la ville dans une perspective de genre.

Mots-clés: genre; droit à la ville; gouvernance; reproduction sociale; organismes internationaux

Abstract: The thesis proposal is to critically understand how the issue of gender and the subject "woman" are constructed discursively in the international urban agenda since the Habitat II Conference (1996). It investigates the emergence of statements about women, their role in the city and orientations to promote their inclusion in the urban policies of international organizations. Based on a documentary analysis of selected materials from the United Nations Human Settlements Program (UN-HABITAT) and the World Bank, it was observed the regularity, repetition and circulation of determined statements, in various forms, that produces a mutual reinforcement of a certain framework of urban management and gender equality that supports the hegemonic development model. The purpose of this thesis is to pursue the effects of this discourse in the elaboration of notions on the right to the city from a gender perspective.

Keywords: gender; right to the city; governance; social reproduction; international organisms

Droits d'auteur:

Droits d'auteur réservés. Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION	5
Chapitre 1. La gouvernance, le droit et la ville	10
1.1 Le passage de la planification moderne à l'entrepreneuriat urbain	13
1.2 Le droit à la ville: du local au global	17
1.3 Les transformations du rôle de la ville dans la gouvernance	21
1.3.1 <i>La ville et la reproduction sociale : l'urbanisation à faible coût</i>	23
1.3.2 <i>Le revirement spatial : le local dans l'agenda international</i>	26
1.4 Le Programme pour l'habitat et la question de genre	31
Chapitre 2. Genre, politiques urbaines et développement	39
2.1 La femme et le local dans l'agenda international	40
2.1.1 <i>Les femmes et la gouvernance urbaine</i>	43
2.1.2 <i>Genre et prospérité</i>	48
2.2 Villes globales, politiques de genre locales : les défis qui traversent le sud et le nord	54
2.3 Théories et luttes féministes pour le droit à la ville	64
Chapitre 3. L'institutionnalisation des politiques de genre et la restructuration de la reproduction sociale	73
3.1 Comprenant le champ "Genre et développement" et ses dilemmes	75
3.2 Genre, droit et réglementation dans le discours du développement	80
3.3 La crise de la reproduction sociale dans le néolibéralisme	84
CONCLUSION	96
BIBLIOGRAPHIE	99

INTRODUCTION

Cette thèse est née de l'intérêt de comprendre les conditions d'émergence d'un ensemble d'énoncés, produits dans le cadre des organes internationaux, portant sur l'expérience des femmes dans les villes et prescrivant des politiques pour promouvoir leur participation et inclusion dans la sphère locale. Partant de la perception de ce que les femmes étaient jusqu'alors tout à fait absentes des politiques urbaines, il s'agit pour nous de comprendre *comment* elles y furent incorporées, dans quels types d'encadrement et de quelle manière elles y sont représentées.

Depuis le milieu des années 1990, marquées par la forte mobilisation autour de la Conférence mondiale sur la femme de Beijing (1995) – moment où les organismes internationaux adoptent la stratégie du *gender mainstreaming*¹ – et par la Conférence Habitat II (1996), à laquelle ont participé maintes organisations féministes et de femmes, on remarque l'entrée des femmes dans l'agenda urbain international. Examiner les orientations des organismes internationaux pour la promotion de l'égalité de genre dans les politiques urbaines se montre important à cause de l'énorme pouvoir de persuasion que leurs directives exercent sur les législations nationales des pays à la périphérie du capitalisme, y compris celles concernant le droit urbanistique, au-delà de leur pouvoir d'intervenir dans les disputes autour de la signification du droit à la ville.

Au premier chapitre, nous exposons de quelle manière la ville émerge comme une entité active dans la sphère internationale et est incorporée au projet de gouvernance globale. Alors que la ville devient une pièce importante pour la notion de développement hégémonique, les luttes pour le droit à la ville sont transversalisées et forment des alliances transnationales, de sorte que, dans ce contexte, la ville fait l'objet d'une réglementation à l'échelle du droit international. Les organismes internationaux s'investissent dans l'élaboration de directives capables de guider les réformes institutionnelles et législatives visant la conformation des gouvernements locaux à l'idéal de la gestion urbaine efficace (la

¹ La signification de ce terme sera expliquée au deuxième chapitre, mais nous pouvons déjà indiquer qu'il s'agit d'un mode d'évaluation des actions et politiques institutionnelles dans toutes leurs étapes, depuis leur formulation jusqu'à leur mise en place. Le Conseil économique et social de l'ONU en a fourni une définition officielle dans la conclusion concertée 1997/2.

“bonne gouvernance”).

Au premier point, nous racontons le processus par lequel la ville perd son statut de sous-division administrative à l’intérieur des États nationaux et gagne une relative autonomie de gestion pour capter des ressources et pousser au développement économique et social. Ensuite, nous montrons comment la catégorie “droit à la ville” émerge des luttes contre la discipline des villes fordistes et est redéfinie face à la réaction néolibérale à ces insurrections, ainsi qu’au changement dans la forme de gouvernement. Le troisième point présente comment la ville devient la cible de l’ingérence des organismes internationaux, tout comme les politiques urbaines encouragées par ces organes et les mutations de la conception du rôle de la ville. La Banque mondiale jouera un rôle majeur dans ce sens ; dans un premier temps, elle agit en finançant des projets d’urbanisation dans les pays de la périphérie du capitalisme et, par la suite, elle devient un organe de consultation qui offre une expertise à l’égard des projets de gestion.

La Banque mondiale est une institution financière multilatérale formée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, lors de la Conférence de Bretton Woods, ayant pour fonction d’aider à la récupération des pays ravagés par la guerre. Postérieurement, elle a stimulé et financé l’industrialisation des pays périphériques avec l’objectif de contenir l’expansion des pays socialistes pendant la Guerre froide. Aux années 1980, déjà sous l’hégémonie du néolibéralisme, la Banque mondiale commence à jouer le rôle de producteur de connaissances et de savoirs spécialisés dans les thèmes liés au développement. De cette façon, l’institution tourne ses activités vers l’offre d’une assistance technique juridique, économique et politique pour intervenir dans la mise en place de la gouvernance néolibérale (ARANTES, 2004, p. 10).

Les Nations unies réalisent tous les vingt ans, dès 1976, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat), qui réunit les États, les agences internationales, les organisations non-gouvernementales (ONG) et d’autres entités de la société civile pour établir un agenda commun définissant les accords relatifs au développement des villes et aux politiques d’urbanisation. Lors de la deuxième rencontre Habitat, marquée par la forte présence d’organisations de femmes, l’agenda assume le compromis de promouvoir l’égalité de genre, formulant également des politiques et des

actions qui visent la participation de ce groupe social à la gestion urbaine. De ce fait, le dernier point du premier chapitre de cette thèse est dédié à l'analyse de l'incorporation des femmes dans l'agenda urbain international, tant à la conférence Habitat II (1996) qu'à la conférence Habitat III (2016), mettant en évidence les énoncés qui décrivent le mieux les activités que les femmes exercent en milieu urbain et les orientations pour promouvoir l'égalité de genre.

À travers la résolution 56/206², adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2002, le statut de la conférence Habitat est haussé à celui de Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sous la coordination du Conseil économique et social de Nations unies (ECOSOC – sigle en anglais), ce qui a renforcé l'importance de son mandat dans l'élaboration des orientations pour le développement des villes et des stratégies de réduction de la pauvreté³. En tant que programme, l'ONU - Habitat coordonne toutes les actions des Nations Unies pour les établissements humains et travaille avec l'Assemblée générale et l'ECOSOC⁴ ; de surcroît, le directeur exécutif du programme occupe aussi le poste de sous-secrétaire général des Nations unies. Ainsi, le programme a pour mission d'élaborer les stratégies de l'ONU pour atteindre les buts établis par les accords internationaux, tels les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les documents qui guident le mandat de l'ONU-Habitat, outre la résolution 56/206, sont les Programmes pour l'habitat, élaborés par consensus lors des conférences réalisées tous les vingt ans entre les pays membres du système de l'ONU et ensuite approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU⁵.

Le deuxième chapitre récupère la trajectoire d'institutionnalisation de la perspective

2 Disponible sur: http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/2070_7834_gaf.pdf Dernier accès le 06/06/2019

3 Pour plus d'informations : <https://fr.unhabitat.org/a-propos/history-mandate-role-in-the-un-system/> Dernier accès : 06/06/2019

4 Pour consulter l'organogramme du Système de l'ONU : <https://nacoesunidas.org/organismos/organograma/> Dernier accès : 06/06/2019

5 Le Programme pour l'habitat II et la Déclaration d'Istanbul, de 1996, furent adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU à travers la résolution 51/177. Elle se trouve disponible sur : <https://www.un.org/documents/ga/res/51/ares51-177.htm> Dernier accès : 06/06/2019 Le Nouveau programme pour les villes, conçu à Quito en 2016, fut approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU à travers la résolution A/RES/71/256. Elle se trouve disponible sur : https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_71_256.pdf Dernier accès : 06/06/2019

de genre au sein des organismes internationaux, se penchant sur la stratégie du *gender mainstreaming* et sur les rapports produits par l'ONU-Habitat. Nous cherchons d'abord à appréhender les notions de genre, ville et politique urbaine qui dirigent l'action du programme. Nous avons choisi les deux documents les plus analytiques, élaborés dans des périodes différentes, contenant des descriptions denses des diagnostics, de la planification des politiques et actions et des recommandations à l'égard de l'égalité de genre. Le premier, qui date de 2001, s'appelle "Women and Urban Governance" (UNCHS, 2001) et fut produit cinq ans après la conférence Habitat II, dans une période où l'on évaluait l'avancée de la mise en place des accords établis lors de la rencontre. Le deuxième document, nommé "State of Women in Cities 2012-2013", fut formulé plus de dix ans après la conférence, en 2013, donc dans une période où les activités du programme se concentrent sur l'incorporation de la perspective de genre, notamment avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Nous avons mis l'accent sur ces deux rapports pour faciliter la perception des découpages par thème, diagnostic et orientations, donnant à voir les encadrements réalisés dans ce genre de document. Toutefois, d'autres documents produits par l'ONU-Habitat même et aussi par la Banque mondiale furent mis en dialogue avec les deux documents principaux tout le long de l'analyse. Ce procédé est en accord avec l'un des objectifs de cette thèse, qui est d'indiquer la régularité, la répétition et la circularité de certains énoncés à propos des femmes, des rôles qu'elles exercent dans la ville et des politiques de promotion de l'égalité de genre. Même s'il s'agit d'organes indépendants ayant des fonctions différentes, la réitération et la circulation de ces énoncés, qui prennent des formes variées, renforcent mutuellement une certaine manière d'aborder le thème, faisant d'une perspective particulière la seule vision possible de la question de genre. Ainsi, nous avons identifié une matrice discursive, la présence d'une seule conception de la manière de gouverner qui s'exprime par ces énoncés, mettant en évidence des lignes de continuité entre les actions de ces organes. Selon Regina Magalhães de Souza (2006), "(...) l'expression matrice discursive fait référence à un mode d'expliquer la société qui ouvre un éventail d'énoncés possibles, simultanés ou non, compatibles les uns avec les autres ou non, permettant la production d'architectures diverses d'un même discours" (p. 63, version du

traducteur).

Dans notre recherche, nous avons identifié deux lignes majeures sur lesquelles ces organismes concentrent leurs efforts pour intégrer les femmes dans les villes : la participation à la gouvernance urbaine et l'autonomisation économique. Donc, nous allons nous dédier à l'analyse de ces deux stratégies. Ensuite, nous allons nous pencher sur le débat autour des politiques urbaines pour les femmes, qui émerge aux années 1980 et figure comme une expansion de la lutte pour le droit à la ville, provoquée par la reformulation de l'organisation de la reproduction sociale. Nous allons montrer comment les encadrements produits par les organismes internationaux s'éloignent de ce débat et semblent travailler pour l'intégration des femmes au développement concevant la femme comme un "moyen" d'atteindre les buts précédemment établis.

Au troisième chapitre, pour mieux comprendre cette problématique, nous allons étudier la formation du champ "genre et développement" et les critiques féministes récentes qui démontrent l'aspect sélectif de l'incorporation du discours de l'égalité de genre aux organismes internationaux. Du fait de ce caractère sélectif, on renforce l'hétéronormativité dominante et la représentation d'une femme subordonnée à la famille, prête à exercer un travail infini et élastique pour pouvoir aux siens. Avec la contribution de la reprise, dans les années récentes, de la théorie de la reproduction sociale par les féministes, nous avons identifié les effets productifs que ce genre de discours peut causer et nous suggérons que, pendant les crises permanentes provoquées par la (re)privatisation de la reproduction sociale, on attribue aux femmes la responsabilité de stabiliser ce régime.

Chapitre 1. La gouvernance, le droit et la ville

Le droit à la ville est une catégorie qui apparaît aux années 1970 et souffre plusieurs (re)formulations. Celles-ci accompagnent les processus même de reconfiguration tant de la forme urbaine que des disputes des divers acteurs concourant à la production de cette forme. Dans la mesure où la ville est incorporée au projet de gouvernance mondiale, elle devient l'objet d'une réglementation internationale autour de laquelle les agences multilatérales cherchent à élaborer un programme commun, rassemblant les gouvernements des États et d'autres entités "partenaires", telles les organisations non gouvernementales (ONG). Ayant pour but de démontrer l'intérêt d'une recherche sur les positions qu'on accorde aux femmes au sein de cet agenda international de l'urbain, ce premier chapitre se consacre aux transformations capitales de l'espace urbain, qui le font devenir un espace central de la gouvernance. Nous y traitons également des différentes propositions socio-juridiques relatives à la réglementation de cet espace.

Le début du chapitre présente l'émergence de l'urbanisme, les changements significatifs produits à partir des années 1970 par la crise économique et la mise en place des politiques néolibérales, indiquant des modifications de l'ordre juridique et des techniques de gouvernance. Le deuxième point développe un panorama de la catégorie "droit à la ville", depuis la proposition politique consolidée par Henri Lefebvre dans son ouvrage inaugural de 1968 jusqu'aux propositions juridiques apparues à partir des années 1990. Ensuite, le troisième point explique de quelle manière la question urbaine est devenue une préoccupation internationale, mettant en relief les démarches de la Banque Mondiale et de l'ONU, cette dernière constituant son agence spécialisée et promouvant des rencontres tous les vingt ans afin de consolider un même programme sur le plan international.

Ici, nous allons distinguer trois périodes, chacune d'entre elles correspondant à d'importants changements de stratégie à l'égard de la politique urbaine. La première, qui couvre les années 1970, signale le moment de la "découverte des villes", où l'on commence à considérer qu'une intervention dans le processus de croissance des centres urbains – surtout à la périphérie du capitalisme, qui s'étend de façon désordonnée –, serait une

mesure nécessaire pour contenir les insurrections populaires. Pendant cette période on se concentre sur le financement de projets économiques d'infrastructure urbaine, afin de minorer l'étalon de reproduction sociale (par rapport aux modèles universels établis par l'urbanisme moderne). Les années 1980 sont marquées par l'ajustement structurel et l'imposition de conditions aux prêts concédés par les institutions multilatérales de financement, dont l'exigence de la réduction des dépenses des politiques sociales et d'infrastructure. En outre, la Banque Mondiale, au lieu de se restreindre au financement de projets, commence à faire, de manière plus accentuée, l'expertise des politiques formulées, mettant en avant l'idée d'un refaçonnement institutionnel et budgétaire concédant une plus grande autonomie aux villes.

Le programme localiste sera promu par de différentes agences multilatérales, proposant un nouveau mode de gouvernement et de gestion budgétaire centré sur des communes "auto-suffisantes". À partir des années 1990 ce processus s'intensifie avec la diffusion des plans stratégiques pour la ville : les rapports d'experts proposent l'adoption de techniques de management par les gouvernements communaux, cherchant à atteindre un modèle de développement urbain basé sur le partenariat public-privé. En 1995, en réponse à des critiques qui mettent en évidence la croissance des inégalités sociales, provoquée par l'ajustement, on reprend un programme de "combat à la pauvreté". Ce programme est centré sur les "groupes vulnérables", parmi lesquels les femmes, auxquelles on consacre des politiques publiques spécifiées. Témoigne de cela le surgissement de la question de genre dans la conférence Habitat II et dans la Déclaration d'Istanbul, en 1996, ce que sera discuté au dernier point de ce chapitre et repris au deuxième chapitre, quand nous allons traiter des politiques urbaines destinées aux femmes.

Malgré cet effort de périodisation, qui essaye d'identifier, à l'instar de Pedro Arantes (2004), des points d'infléchissement et des changements discursifs, l'objectif ici n'est pas de mettre l'accent sur les ruptures, justifiant ainsi l'idée selon laquelle les agences seraient en "renouvellement permanent" et ignorant la vision de société qui structure les différentes stratégies adoptées. Arantes, dans sa recherche sur les politiques urbaines de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine, emploie la catégorie de "matrice discursive" pour tracer des lignes de continuité qui indiquent la non-neutralité des

institutions, montrant que, malgré les adaptations conjoncturelles, ces institutions demeurent liées à un programme systématique. Selon Arantes,

Notre point de départ fut l'interprétation de la "matrice discursive" des deux institutions, cherchant à identifier les continuités de leurs programmes urbains et à reconnaître une formulation programmatique plus pérenne. La bibliographie qui interprète les politiques de ces deux institutions sur les villes, comme nous l'avons remarqué, met l'accent sur les singularités et la périodisation des différents programmes, mais ne systématise pas, cependant, leurs fortes lignes de continuité. Malgré le caractère critique de ce type d'interprétation, il finit par favoriser, involontairement, la stratégie discursive de ces institutions, qui décrivent l'histoire de leurs différents programmes comme une suite d'options appuyées sur la conjoncture – sans aucune récurrence structurelle. Selon une telle version de l'histoire, les banques seraient en "renouvellement permanent", suivant les circonstances politiques. Toute analyse critique deviendrait dépassée ou discréditée, car à tout moment on peut lancer de nouveaux documents et programmes qui remplacent les précédents, de "nouveaux consensus" qui aient des visages plus (ou moins) humains. (ARANTES, 2004, p. 173)⁶.

En outre, suivant les conclusions de Fernanda Sánchez (2010), les agences multilatérales sont ici comprises comme des "centres internationaux d'irradiation" de doctrines, idées et politiques pour les villes. À partir des années 1980, la Banque Mondiale s'occupera de la réalisation d'expertises, jouant plus le rôle de diffuseur de savoirs liés au développement urbain que celui de financeur de projets d'infrastructure. Malgré la considérable complexité du système des Nations Unies, ses contradictions internes et les différences de ses programmes, il est possible d'observer à travers l'analyse du matériau produit par l'ONU-Habitat, organe spécialisé dans les questions urbaines, la reproduction d'un même ensemble d'énoncés concernant les politiques convenables à la ville. De ce fait, selon la chercheuse, on peut remarquer l'inscription de ces agences dans un champ d'action commun :

Derrière un langage codifié et une rhétorique sophistiquée, il est possible d'identifier, en se penchant sur les doctrines et les justifications des programmes d'action produits par la Banque Mondiale et par d'autres agences multilatérales – par l'ONU (CEE, PNUD et UNCHS) ou par les programmes du BID –, des liens significatifs qui unissent ces agences. L'identification de ces connexions les inscrit dans un champ d'action similaire, tourné progressivement vers l'institution imaginaire d'un modèle de développement urbain transmettant l'inexorabilité des "projets de ville" conformés à la perspective de la mondialisation et du libéralisme économique. (SANCHEZ, 2010, p. 267)

⁶ Toutes les citations d'ouvrages en portugais furent traduites en français par le traducteur ; toutes les citations d'ouvrages et de documents en anglais furent traduites en portugais (soit par l'auteur, soit dans une édition brésilienne du texte en question) et en français par le traducteur. (N.T.)

En dernier ressort, ce sont des discours qui guident les actions de ces agences et forment des consensus sur les politiques urbaines des États membres. Les recommandations qui viennent de ces organes ont un considérable pouvoir de persuasion, créant des paramètres pour orienter les gouvernements et influencer les changements législatifs des ordonnancements juridiques internes. En outre, des documents comme les Programmes établis par les conférences Habitat (I, II et III) et les déclarations issues de ce genre de rencontre font l'objet de débats exhaustifs au sein des Nations Unies, aboutissant au consensus et devenant ainsi des sources du droit. On peut donc remarquer la dimension de *soft law* de ces discours qui, sans être obligatoires, inspirent les initiatives législatives et l'élaboration des politiques publiques, servant en plus comme un instrument pour faire pression sur les États (ALFONSIN et al, 2017, p. 1224).

1.1 Le passage de la planification moderne à l'entrepreneuriat urbain

La planification moderne de l'après-guerre, dont l'un des représentants éminents fut l'architecte et urbaniste Le Corbusier, comprenait la ville comme le lieu par excellence de la reproduction de la force de travail (WERNA, 1996, p. 18). Conçu comme un savoir technique et neutre, l'urbanisme était considéré comme une tâche exclusive de l'État, dont les plus importants instruments d'intervention en ce domaine étaient les plans directeurs à grande échelle. La planification devrait solutionner le problème de l'urbanisation desordonnée, organisant la ville en tant qu'une totalité, divisée en zones et en fonctions projetées selon la conception que l'on se faisait du minimum vital nécessaire à maintenir la force de travail saine et disciplinée. Le modèle de la "force de travail" était le travailleur de l'industrie, dont le temps était partagé, surtout, entre le loisir, le travail, le ménage et le transport (LE CORBUSIER, 2000, p. 62). Étant sous une forte influence du système fordiste de production, ce qu'on a nommé la "planification fonctionnelle" en adoptait des principes telles la production en masse de services standard (le logement, l'eau, les moyens de transport, les égouts, etc.) et la division de l'espace par secteurs spécialisés, comme celui du logement, ou encore ceux du loisir, du travail et du commerce (WERNA, 1996).

Le droit de l'urbanisme était presque une conséquence de la planification, du

zonage, de la distribution et de l'organisation de l'usage du sol. Une fois qu'il s'agissait d'une fonction administrative, il était surtout identifié au droit public. Dans cette logique, selon Yishai Blank, "il y a une double transparence : l'espace est transparent, ainsi que la loi, qui est un outil non-problématique, presque passif, servant à l'exécution de la planification spatiale." (BLANK&ROSEN-ZVI, 2010, p.5). On privilégie surtout l'aspect physique de l'espace, comme s'il s'agissait d'une matière malléable, sur laquelle il fût possible de projeter des lignes et des divisions selon un idéal de ville conçu à partir de principes rationalisants.

La fin des années 1960 est marquée par l'émergence de mouvements qui contestent le caractère bureaucratique des instruments d'intervention sur l'espace de la ville disciplinaire typique du fordisme, mettant en évidence la crise de l'urbanisme. En France, cela prend forme avec la révolte des étudiants et ouvriers, ainsi qu'avec le mouvement socio-culturel des situationnistes, qui mettent en question la prétention de l'État et de ses spécialistes à être, par la maîtrise d'un savoir technique, la seule source disposant de légitimité pour diagnostiquer et produire des solutions pour la question urbaine (DEBORD, 1957).

Une autre cause de l'épuisement de la planification urbaine conventionnelle est la crise économique. La solution venue "d'en haut" pour "sortir" de cette crise tout en restant sous le régime de l'accumulation, cette fois-ci "flexible", sera donnée par l'entrepreneuriat urbain. Dans l'ouvrage *Cities of Tomorrow*, Peter Hall, l'un des théoriciens de la planification stratégique, donne à voir ces changements du point de vue de l'axe Europe – États-Unis, en se centrant sur la ville de Londres, qui fut jadis le cœur du capitalisme industriel. La "formule" présentée venait d'expériences précédentes, vécues par quelques villes nord-américaines, comme Boston et Baltimore qui, souffrant les conséquences du processus de désindustrialisation, commencent à recycler leurs anciens ports et installations. Ceux-ci, destinés auparavant à l'écoulement des produits manufacturés, se sont tournés vers d'autres sphères de la consommation, de la culture et du loisir : des magasins, des bars, des hôtels, des logements pour les classes aisées, etc. Comme l'auteur l'affirme, il s'agissait d'un "réemploi adaptable : récupération et recyclage d'anciennes structures physiques pour de nouveaux usages" (HALL, 2013, p. 413). Si, avant, le souci

des planificateurs était de contenir la croissance désordonnée de l'espace physique de la ville, la nouvelle recette huilait la machine de la production de richesses avec la stimulation et les interventions stratégiques (p. 407). Dans ce contexte, le planificateur prenait de plus en plus la place de l'entrepreneur.

L'autonomie financière et administrative des municipalités dans la gestion des villes est devenue alors une préoccupation majeure. Pour que les communes ne fussent plus sous la dépendance des gouvernements centraux, l'alternative proposée fut le fameux "partenariat créatif", rassemblant les municipalités et le secteur privé (HALL, 2013,p. 412) autour d'un ensemble d'actions visant à attirer des investissements lucratifs.

Les gouvernements ont dû chercher des mécanismes pour simplifier la bureaucratie et faciliter ce partenariat, notamment en rendant plus flexibles les codes du travail, de l'environnement et de la commande publique. Cela transforme de manière significative le droit de l'urbanisme, qui commence à incorporer de nouveaux instruments, tels les partenariats public-privés, les opérations urbaines concertées (semblables à la procédure de la zone d'aménagement concertée [ZAC]), tout comme les modifications de certains paramètres et gabarits des bâtiments. Ainsi, la gestion urbaine assume un caractère plus contractuel, se rapprochant du droit privé (AUBY, 2013, p.6).

Dans l'ouvrage *Local and Global*, Borja e Castells, deux experts dans les questions urbaines travaillant pour les agences internationales, envisagent cette nouvelle formule de la gestion urbaine comme une demande inévitable de la nouvelle économie, globalisée et informationnelle, créatrice d'un réseau de villes qui se font concurrence, cherchant à attirer la confiance des investisseurs privés, des institutions financières et des entreprises. Pour réussir, ils arguent que la ville doit se montrer compétitive dans le champ de la productivité, considérant trois facteurs : la connectivité, l'innovation et la flexibilité institutionnelle (BORJA & CASTELLS, 2003, p. 45).

Quant à la connectivité, les auteurs recommandent que les villes soient connectées aux circuits de communication, télécommunication et aux systèmes d'information dans leur dimension interne et internationale. De ce fait, des investissements dans des structures et des technologies de télécommunication et de transport de pointe, comme les aéroports et le réseau FTTH, se font nécessaires.

En ce qui concerne l'innovation, les experts suggèrent que les villes doivent être capables de générer de nouvelles connaissances passibles d'être incorporées aux activités économiques, de sorte qu'il est nécessaire d'entretenir des "ressources humaines", un corps professionnel qualifié et des institutions de recherche appliquée orientées vers une perspective entrepreneuriale, "ayant la finalité d'incorporer les innovations technologiques globales au système productif de la ville" (BORJA & CASTELLS, 2003, p. 45).

À propos de la flexibilité institutionnelle, ils soutiennent que les mairies doivent avoir de l'autonomie et une organisation interne suffisante pour négocier avec des entreprises multinationales et des institutions supranationales. Ainsi, ils arguent que les gouvernements locaux ont besoin d'affirmer leurs propres intérêts face à ceux du gouvernement central, sans que cela pousse au "séparatisme destructif", fondé sur des "différences idéologiques" ou partisans. En outre, ils indiquent le besoin d'une intégration interne, engageant les citoyens locaux dans la gestion locale en faisant recours à des mécanismes de participation institutionnalisés. Ils défendent également que des "conflits négociés [puissent être] la forme habituelle d'existence d'un système institutionnel pluriel" (BORJA & CASTELLS, 2003, p. 47).

Alors, les villes, tout en occupant un rang plus élevé dans l'économie globale, doivent aussi intégrer et structurer leurs sociétés locales. Sans une base citoyenne solide, les gouvernements des villes ne peuvent avoir la force nécessaire pour naviguer dans les circuits globaux. En ce sens, le local et le global ne sont pas antagoniques, mais complémentaires (Borja & Castells, 2003, p. 46)

Aux années 1990, la planification stratégique a été introduite en Amérique Latine par le biais d'une articulation entre des acteurs divers (des gouvernements locaux, des agences multilatérales, des banques, entre autres) - et même des experts catalans Jordi Borja et Manuel Castells, qui sont venus au Brésil pour enseigner la formule d'organisation "flexible" mise en place en Barcelone, ville tenue pour exemplaire et dont la réussite économique fut catalysée par les Jeux Olympiques de 1992 (VAINER, 2000). Il s'agit d'un modèle d'urbanisme par projets dans le cadre duquel on cherche à faire des interventions ponctuelles, localisées dans des zones qui présentent de l'intérêt pour la ville, la mairie stimulant l'initiative privée en lui faisant des offres. Ce modèle s'oppose au paradigme régulateur de la planification moderne dans la mesure où il privilégie la flexibilité, qui est

une caractéristique exigée par les investisseurs (SANCHEZ et al, 2004, p. 43). En outre, comme il est démontré ci-dessous, les agences multilatérales ont joué un rôle fondamental dans la diffusion des techniques et des objectifs entrepreneuriaux au sein des communes de la périphérie du capitalisme, ce qu'on peut vérifier tant dans les discours institutionnels que dans les réformes exigées pour accéder aux financements après la crise des dettes des pays du "sud global".

1.2 Le droit à la ville: du local au global

Le terme "droit à la ville" fut forgé par le philosophe Henri Lefebvre dans l'ouvrage qui porte ce nom, écrit en plein mouvement de Mai 68 à Paris, dont la marque était la révolte des étudiants et des ouvriers contre la discipline fordiste (LEFEBVRE, 1972). Une des caractéristiques de ces révoltes est la dimension bigarrée des acteurs en jeu et des ordres du jour qui les animent, ce qui les distingue des mouvements du début du XXe siècle, qui partaient de l'usine et tournaient autour de l'amélioration des conditions de travail. La production intellectuelle du philosophe cherche justement à dévoiler les circonstances de l'émergence de ces nouveaux mouvements. La clé de voûte de son interprétation sera le processus d'urbanisation et son impact sur la quotidienneté.

Selon Lefebvre (1970), l'urbanisme du XXe siècle émerge comme un savoir spécialisé qui a pour tâche d'organiser l'espace afin de dissiper les contradictions et les conflits, identifiant chaque aspect considéré comme nécessaire et élémentaire de la "nature humaine" pour les rationaliser dans des zones spécifiques et séparées de l'espace. Néanmoins, pour lui, l'urbain en tant que phénomène historique est caractérisé par la constitution de centralités, des lieux d'agglomération où les différents éléments de la société se retrouvent, "se marchent sur les pieds", se confrontent, se re-connaissent et co-produisent une réalité distincte (p.57).

Les villes croissent tellement qu'elles deviennent des centres de pouvoir, de décision et de création. Elles sont caractérisées par la suppression de l'espace-temps et par la simultanéité – des temporalités diverses convergent, des éléments distincts de la société n'existent plus séparément et vivent ensemble, non sans conflit. De ce fait, l'espace urbain est aussi le lieu de la différence. En lui coexistent et se heurtent de différents systèmes de

valeurs, groupes sociaux, savoirs, activités et cultures (SCHIMID, 2012, p.48). La confrontation de ces éléments divers est transformatrice (de soi et de l'autre) et productive à la fois.

Selon le philosophe, l'urbanisme moderne a fait prédominer *la valeur d'échange* sur *la valeur d'usage*, a réifié l'espace en le soumettant à la valeur économique, a imposé à la ville les objets de l'industrie. Ainsi, l'auteur élabore la notion de droit à la ville pour faire face à ce processus d'expropriation urbaine, la traduisant comme le "droit à ne pas être exclu de la centralité et de son mouvement" (LEFEBVRE, 1970, p.199). Ainsi, la façon dont l'auteur formule ce droit ne présente pas un caractère normatif, ni prescriptif. Il s'agit du droit à s'approprier l'espace, de le produire et de participer à ses activités, de façon à restituer sa valeur d'usage : "*droit à la vie urbaine*, transformée, renouvelée (LEFEBVRE, 1972, p.121). C'est-à-dire que l'on ne revendique pas le simple accès à la ville telle qu'elle est organisée, mais le droit à produire la ville, de la transformer pour répondre aux besoins de ses usagers et habitants.

Selon Margit Mayer (2012), les mobilisations urbaines des années 1960 et 1970 ont marqué un tournant dans le processus d'émergence de nouveaux espaces de lutte, qui ne sont plus restreints à la production, se liant surtout à la reproduction sociale. Ce furent des luttes menées dans les lieux de vie des personnes, dans les quartiers et autour des équipements collectifs, soutenant des revendications portant sur des questions qui affectaient la vie quotidienne, comme la qualité et le prix de l'infrastructure et des services publics.

Dans les villes européennes et nord-américaines, organisées selon le modèle keynésien de bien-être social, la reproduction sociale était une fonction de l'État, qui jouait le rôle de pourvoyeur universel des services prenant en charge les besoins fondamentaux de la population : la santé, l'éducation, l'assistance sociale et le logement. Aux années 1980, le modèle de l'État providence est reformulé à cause de la crise économique, ce qui résulte dans la rétention des dépenses publiques et dans les politiques d'austérité. Selon Mayer (2012), ce moment marque une reconfiguration des mouvements urbains, qui s'articulent les uns avec les autres pour défendre les droits sociaux précédemment conquis. Pour l'auteur, lorsque l'État se décharge des politiques sociales, tant les revendications que la

forme de ces mouvements s'altèrent : si avant la relation établie entre eux et les communes était plutôt antagonique, elle gagne maintenant une dimension coopérative qui se traduit par la collaboration à la construction de programmes. L'institutionnalisation et même "la professionnalisation" de certains mouvements se consolident aux années 1990, quand la planification urbaine orientée vers les demandes du marché gagne du terrain (p.68).

Pendant que l'urbanisation devient une tendance globale associée à des stratégies de développement économique, les mouvements urbains croissent et se complexifient. Comme le remarque Meyer, certaines organisations communautaires anciennes s'institutionnalisent et d'autres apparaissent sur scène, mises en place par de nouveaux acteurs qui se mobilisent autour des changements dans l'ordonnancement urbain touchant directement leurs vies. La privatisation des espaces publics, l'augmentation du coût de la vie, les déplacements des populations, la discrimination contre les minorités, les nettoyages ethniques, raciaux et sociaux, parmi d'autres préoccupations, sont devenus des problèmes communs aux différentes villes qui essaient de développer leurs activités commerciales. Comme le montre l'auteur, grâce à cela surgissent des mouvements de coalition autour de ces questions, rassemblant des villes appartenant ou pas à un même territoire national. Meyer observe que la formation d'alliances et la pratique du partage rassemblent des mouvements formés dans des villes de nationalité diverse. Mais l'auteur donne également à voir une fragmentation de ces mouvements en conséquence des divergences quant aux stratégies de lutte. Si certaines mobilisations récupèrent l'idée lefebvrienne du "droit à la ville" associé à la démocratisation de la production de la ville par la participation au temps-espace et son appropriation, d'autres groupes ont tendance à s'institutionnaliser et à s'organiser pour défendre des demandes d'inclusion. Il ne s'agit pas ici de retracer cette cartographie. Nous voulons seulement signaler l'hétérogénéité de ces mouvements mis en place à partir du moment où l'espace urbain devient un enjeu central de la croissance économique.

Ce que nous devons remarquer est le fait qu'à partir des années 1990 certaines organisations commencent à s'investir dans l'élaboration normative du "droit à la ville", voulant assurer une reconnaissance officielle et une plus grande légitimité à cette demande. Cette stratégie est formulée tant au niveau des ordonnancements internes qu'à celui de l'ordre international. Des organisations non gouvernementales, des mouvements sociaux et

des réseaux transnationaux s'articulent autour de cela, notamment la *Habitat International Coalition* (HIC) et le *Fórum Nacional pela Reforma Urbana do Brasil* (MAYER, 2012, p. 73). Quelques esquisses d'un document officiel furent présentées à des instances variées de l'arène internationale. En 2005, au *Fórum Social Urbano* de la ville de Porto Alegre, on a adopté la *Charte Mondiale pour le Droit à la Ville*⁷, reconnue par divers mouvements, entités et organisations non gouvernementales, devenant un document fondamental pour la compréhension de cette question. En 2001, le Statut de la Ville fut approuvé par l'État brésilien, admettant par là le "droit à des villes durables", qui prend en compte la fonction sociale de la ville et assure ainsi le droit à la terre, au logement, à l'infrastructure urbaine, au travail, au transport, entre autres. Par la suite, l'Équateur a inscrit le droit à la ville dans sa Constitution, ainsi que des villes comme Montréal, qui l'ont incorporé à leur législation locale.

Néanmoins, même si la reconnaissance du droit à la ville le rend plus légitime, cela s'accompagne du détournement du sens que ce droit a acquis pendant son élaboration, c'est-à-dire celui d'un droit situé dans le champ des droits qui "se fraient leur chemin" (LEFEBVRE, 1972, p.146), présupposant un processus continu et renouvelé d'appropriation et de production de l'espace urbain et entraînant un processus démocratique de prise de décision et de distribution des ressources. Quant au droit dernièrement incorporé, il traite de l'inclusion, de l'accès à la ville telle qu'elle se trouve, reconnaissant le besoin de réaliser dans l'espace urbain un ensemble de droits spécifiques (le droit au logement, au travail, au loisir, au transport, entre autres). Le droit à la ville perd son potentiel transformateur, étant réduit à l'accès aux droits relatifs à la question de l'inclusion, ne visant qu'à augmenter l'engagement de la population dans le projet de la "bonne gouvernance urbaine" (MAYER, 2012, p. 74).

L'engagement civique est une nouvelle pièce de l'engrenage du mode de gouvernement néolibéral. Celui-ci n'opère pas par l'exclusion, mais par le moyen d'une intégration organisée par la compétitivité. L'apaisement des conflits sociaux ne sera plus le résultat de l'accès universel aux services standard assurant le "minimum existentiel" ; il

7 Disponible sur : http://www.hic-gs.org/content/Charte_Droits_a_la_ville_2005.pdf Dernier accès le 05/06/2019

sera atteint par la participation, la mise en valeur de “l’autonomie” et de “l’autosuffisance”. Les individus sont encouragés à chercher des solutions créatives (et aussi lucratives) et à se disputer les ressources. Comme l’affirme Meyer, il ne s’agit pas seulement du “séquestre du langage”, c’est-à-dire de l’assimilation et de l’adaptation des revendications qui émergent pendant les luttes contre les disciplines de l’État bureaucratique keynésien. C’est un changement de la forme de gouvernement qui se réalise par l’engagement, l’inclusion et la participation, mais sans altérer considérablement la distribution du pouvoir (MAYER, 2012, p.75).

La réorientation de la “question sociale” vers l’engagement de la société civile n’est pas un discours exclusif d’un seul organisme international ; on observe un ensemble d’énoncés liés à la participation qui circulent et se reproduisent dans divers organes de l’ONU, en passant par les ONG, l’UNESCO et même la Banque Mondiale. Qu’est-ce qui pousse de différentes institutions, ayant des attributions et des fonctions diverses, à répéter les mêmes énoncés ? À première vue, on peut conclure qu’il s’agit d’enlever du droit à la ville son caractère contestataire, cherchant à rendre compatibles, par le mécanisme de la participation, des notions auparavant antagoniques, telles la croissance économique et la distribution. Le point suivant fera une enquête sur le surgissement de la question urbaine dans l’agenda international, essayant de comprendre l’émergence d’un discours localiste et décentralisateur dans le contexte de consolidation de nouvelles techniques de gouvernement.

1. 3 Les transformations du rôle de la ville dans la gouvernance globale

Dans ce point, on vise à comprendre comment les villes deviennent un vecteur intéressant pour le projet de gouvernance globale. La gouvernance, dans le sens que nous adoptons ici, est un mode de gestion, un exercice du pouvoir de gouverner, mais de manière non concentrée exclusivement dans l’État. À l’instar d’Yishai Blank (2006), nous pensons que son mode de fonctionnement n’est pas hermétiquement déterminé par un ensemble d’institutions, mais par une “multitude d’entités décentralisées”. Toutefois, les différents acteurs en jeu n’ont pas la même force et le même poids et, par conséquent, ne peuvent

orienter ou conduire l'art de gouverner de la même manière. Blank rappelle le fait qu'avec l'introduction de la localité dans le projet de gouvernance, le visage de l'internationalisation change ; si avant elle était plutôt centralisée sur les organes officiels des Nations Unies, avec ce changement d'autres agences, telle la Banque Mondiale, commencent à leur disputer cet espace d'influence (BLANK, 2006a, p. 907). L'auteur identifie une prolifération d'acteurs et d'institutions qui agissent dans ce projet, ce qui ne signifie pas une plus grande démocratisation de la prise de décision, car, maintes fois, les organismes concernés s'articulent autour d'un programme politique établi ou d'objectifs communs, cherchant ainsi à s'y conformer (BLANK, 2006b, p. 275). Il faut noter que la banque dépasse le rôle d'institution financière et se pose comme un organe producteur de savoir/pouvoir, orientant d'importantes réformes à l'échelle des États en vue d'"optimiser" la gestion.

Au lieu de se pencher sur l'historique des financements de la Banque Mondiale destinés au secteur urbain, nous voulons tracer ici les discours hégémoniques sur la ville qui ont prévalu à partir des années 1970, essayant de comprendre leur rôle dans la production de connaissances et dans la formulation des politiques urbaines. En effet, dernièrement, la banque s'est révélée une agence internationale d'*expertise* et d'assistance technique par laquelle on diffuse des idées sur la réforme de l'État et le projet de gouvernance global. Il s'agit ici de reconstituer une doctrine du développement urbain assez influente, surtout auprès des pays qu'on classifie sous l'étiquette "en développement". Annik Osmont indique deux phases de cette production doctrinaire : celle qui va de 1970 à 1980, quand on promeut une "lutte contre la pauvreté urbaine", et celle de l'ajustement sectoriel des villes, qui commence en 1980 (OSMONT, 1995 p. 19).

Les villes, auparavant considérées comme de simples subdivisions bureaucratiques du territoire de l'État, se voient, à partir des années 1980, devenir l'objet d'un discours, propagé par les institutions du développement, prônant le besoin de reconnaître l'autonomie des localités. Toutefois, sans renoncer à la souveraineté des États nation, qui fonde le droit international, la localité va opérer dans cette sphère avec le statut d'acteur semi-privé, malgré l'absence de conventions portant sur la question (cela représente un changement significatif dans le champ des institutions internationales de développement, ce que nous

verrons par la suite). Blank (2006b) affirme qu'il est possible de remarquer, dans les discours des institutions de développement telle la Banque Mondiale, que la reconnaissance de l'autonomie des localités dépend de leur capacité de générer de la richesse et d'être auto-suffisantes financièrement. De cette sorte, même s'il s'agit d'une mesure associée à la démocratisation de la gestion, ce ne sont pas toutes les communes qui ont la capacité de s'établir comme une entité légalement autonome et, logiquement, celles qui n'y arrivent pas doivent être incorporées dans des métropoles (BLANK, 2006b, p. 278). Ainsi, l'auteur souligne que cela entre en contradiction avec le potentiel démocratique de la démarche, car si l'autonomie reste conditionnée à l'efficacité économique, il y aurait déjà un empêchement à la participation à la prise de décisions :

(...) l'effondrement total du juridique face à l'économique – l'idée selon laquelle seules les localités faisant preuve de leur efficacité économique devraient être légalement reconnues – porte la menace de privilégier les intérêts de l'efficacité économique par rapport à d'autres valeurs, comme celles de la communauté, du savoir local, du pluralisme et de la diversité (BLANK, 2006b, p. 278).

Donc, pour comprendre l'usage d'énoncés qui évoquent l'autonomie, le pluralisme et le renforcement des actions communautaires dans les discours sur les politiques urbaines diffusés par les agences multilatérales, il faut étudier ce genre de stratégie en analysant les contextes dans lesquels cela émerge. Pour cette raison, les points suivants vont tracer les principales lignes d'action de ces agences touchant aux politiques pour les villes, donnant à voir comment elles se sont transformées en d'importantes références dans ce champ, agissant, actuellement, comme des experts qui orientent l'organisation des gouvernements locaux.

1.3.1 La ville et la reproduction sociale : l'urbanisation à faible coût

L'intérêt des agences internationales pour les villes apparaît aux années 1970, suscité par la croissance rapide des centres urbains et par le besoin de réduire la pauvreté de façon à assurer la reproduction de la force de travail, de plus en plus concentrée dans ces centres. Alors, les villes deviennent des sujets de recherche et la cible des actions menées par ces agences. La croissance économique et le progrès social semblaient être liés de manière intrinsèque à l'infrastructure urbaine, capable de promouvoir le bien-être : une population mieux soignée, nourrie et formée, est aussi plus productive (OSMONT, 1995, p.

6).

La ville était vue comme source de dépenses et comme un lieu improductif, mais son fonctionnement était important pour la manutention de la grande masse de travailleurs qui habitaient, de plus en plus, les centres urbains. Ainsi, la première phase de la prise en compte de la question urbaine par l'agenda international sera consacrée à l'élaboration de modèles de développement moins coûteux, mais efficaces dans la réduction de la pauvreté:

La prise en compte de la ville comme lieu de reproduction de la force de travail non agricole - est-elle déjà urbaine, donc moderne? -, va intervenir au début de la décennie 70, au moment où, pour la première fois, la Banque lancera l'idée de projets urbains représentant, dans le domaine de l'habitat, puis dans celui des services urbains, des investissements dont elle reconnaît le caractère globalement improductif, certes, mais dont elle affirme tout aussitôt l'urgente nécessité. (OSMONT, 1995, p.7).

La solution proposée est de partir des entreprises mêmes des pauvres pour assurer la survie de ceux-ci, cherchant à résoudre la question du manque de logement, de services et d'emploi par la mise en valeur des initiatives informelles. Le discours proféré par le président de la Banque Mondiale à l'époque, M. McNamara, pendant l'assemblée des gouverneurs à Washington, en 1975, donne le ton à cette nouvelle politique sectorielle :

Historiquement, la violence et le trouble civil sont plus courants à la ville qu'à la campagne. Des frustrations qui s'accumulent chez les pauvres urbains sont vite explorées par des extrémistes. Si les villes ne commencent pas à traiter la pauvreté de manière productive, la pauvreté pourra également commencer à traiter les villes de manière destructive. (Discours de Mc Namara, devant le *Board of Governors*, en 1975, APUD ARANTES, 2004, p. 36-37, version du traducteur).

Pour les spécialistes de la Banque Mondiale, la taille et l'urgence de la demande de ces pays ne permettaient pas que leur processus d'urbanisation suivît le chemin pris par les pays centraux, et encore moins que leurs services urbains et leur politique de logement en atteignissent les mêmes niveaux. Le paradigme du coût minimum va remplacer le paradigme moderne de l'espace minimum (ARANTES, 2004, p. 42).

Deux publications de la Banque Mondiale marquent la période et définissent l'intervention dans le secteur urbain : la première, datant de 1972, s'appelle *Urbanisation* ; la seconde, parue en 1975, porte le titre *Habitat, politique sectorielle* (OSMONT, 1995, p. 13). La politique urbaine sera principalement comprise, en ce moment, comme une politique sectorielle, centrée sur le logement. Le logement, tout comme l'emploi, est considéré comme un facteur déterminant de la productivité des pauvres. La Banque

Mondiale commence à soutenir une série de mesures visant à faciliter l'accès au logement. Les prêts concédés aux projets voués à ce secteur sont conditionnés par des réformes des paramètres de construction et de l'accès aux services. Afin d'améliorer les conditions de la vie à la ville, il fallait une réforme législative réduisant les exigences qui ne pouvaient être remplies que par les classes moyennes et aisées. En outre, on proposait la régularisation foncière comme un moyen de diminuer les dépenses, encourageant ainsi l'investissement des pauvres dans la construction de leurs logements.

Le souci majeur était d'engager les travailleurs mêmes dans la construction et l'amélioration des logements. L'organisme va stimuler et soutenir des projets comme le *slum-upgrading*, c'est-à-dire l'urbanisation des bidonvilles, plutôt que la politique de déplacement des personnes. De même, on propose la réduction des subventions publiques, qui seraient remplacées par des politiques d'investissement garantissant le recouvrement intégral des coûts, notamment en réduisant les niveaux d'habitabilité requis et en employant la force de travail des pauvres eux-mêmes dans la construction de leurs logements (ARANTES, 2004, p. 49).

Le logement fut aussi un sujet prioritaire lors de la Conférence des Nations Unies à Vancouver, en 1976, et a marqué la déclaration approuvée à cette occasion. Ce fut la première rencontre entre les pays membres des Nations Unies qui eut pour but d'établir un engagement à propos du programme urbain, et des représentants de la Banque Mondiale s'y firent aussi présents. Il fut déterminé, à partir de là, la réalisation d'une conférence tous les vingt ans pour actualiser ce programme. Alors, la question du logement et celle de l'urbanisation sont définies comme prioritaires et reconnues comme des besoins mondiaux. On a affirmé que les établissements humains, terme qui désigne également le logement, déterminent, dans une large mesure, la qualité de vie, affectant d'autres besoins fondamentaux comme l'éducation, la santé et le travail. On a aussi formulé deux recommandations semblables à celles de la Banque Mondiale : que les établissements humains jouent le rôle d'instrument pour stimuler le développement et que des stratégies "réalistes" soient adaptées aux circonstances locales. En outre, on a soutenu l'idée de l'engagement de la population dans les activités liées au développement et on a attribué aux organisations non gouvernementales la fonction de médiateur entre les gouvernements

locaux et les citoyens (OSMONT, 1995, p.44).

C'est lors de cette rencontre que l'on crée l'agence de l'ONU responsable de la question des établissements humains – appelée en ce moment UNCHS –, d'abord tournée vers la promotion du développement durable des villes, notamment celles situées dans la région périphérique du capitalisme. Lors de cette phase initiale, les gouvernements locaux ne furent pas traités comme des entités séparées des États, mais comme des instruments servant au développement des gouvernements nationaux, sans que leur autonomie soit reconnue (BLANK, 20006a, p.901).

Pour Annik Osmont (1995), malgré le traitement sectoriel conféré à la question urbaine à la période allant de 1972 à 1980, il s'agissait tout de même d'un retournement assez significatif concernant la reconnaissance du besoin de gérer les populations urbaines et leurs activités : “il s'agit de gérer et de contrôler les hommes, dans des villes devenues des poudrières, pour servir le développement” (p. 13). La ville est perçue comme un élément capital du point de vue du développement économique, de la reproduction sociale et de la gestion politique.

1.3.2 Le revirement spatial : le local dans l'agenda international

Aux années 1980, le traitement jusqu'alors conféré à la question urbaine, centré sur l'organisation fiscale et sectorielle, cédera la place à la reconnaissance de la ville en tant qu'entité sociale et politique. Il y aura un intérêt particulier au renouvellement communal, cherchant à mettre en place des mécanismes institutionnels et financiers pouvant rendre les localités plus autonomes, tout en essayant de décharger l'État des investissements dans l'infrastructure urbaine.

Le mode d'intervention de la Banque Mondiale dans la politique urbaine change considérablement : d'abord orientée vers la “lutte contre la pauvreté urbaine”, cherchant des paramètres de la mise en place de l'infrastructure qui fussent “adaptés” aux ressources disponibles, l'agence se penche par la suite sur la question urbaine. La réforme institutionnelle du domaine de la planification urbaine va viser le développement communal, mettant en avant des mesures de décentralisation politique, budgétaire et administrative. L'intérêt des villes est dès lors mesuré selon leur rôle stratégique dans le

développement économique ; elles ne sont plus vues uniquement comme des supports pour la reproduction de la force de travail (OSMONT, 1995, p. 149).

Le soutien technique de la Banque Mondiale va prévaloir sur le financement des projets d'urbanisation, plutôt associé à la doctrine précédente. On fait désormais de l'expertise dans le but de développer des gouvernements capables de s'intégrer au projet de gouvernance globale, ce qui a pu même occasionner, dans certains cas, l'assistance dans l'élaboration des projets législatifs municipaux. Tandis que l'on stimule le transfert des politiques nationales liées à la planification de la ville – comme la prise en charge des services et de l'infrastructure – à l'échelle communale, on cesse d'accorder des subventions au secteur urbain. On cherche à réformer le système fiscal local et l'ensemble des services publics, soit en privatisant des services tels ceux qui assurent le transport et l'électricité, soit en créant un système de crédit pour gérer le marché du logement. Ainsi, l'intention de la banque est d'intervenir directement dans la gestion des ressources locales.

Les recherches et la production intellectuelle de la banque vont se concentrer sur deux lignes complémentaires : la gestion urbaine et la pauvreté. Sous le titre "gouvernance urbaine", le projet de rendre technique la machine locale pour qu'elle devienne plus "efficace" est présenté comme apolitique, même s'il détermine des choix importants touchant le rôle de l'infrastructure urbaine et de la distribution budgétaire. L'objectif est d'attirer l'investissement privé en perfectionnant la gouvernance locale et l'infrastructure, coordonnant les actions des professionnels sur place tout comme les attributions des autorités locales et nationales. Pour la Banque Mondiale, la gouvernance concerne "la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue de développement" (LA BANQUE MONDIALE, 1991, APUD OSMONT, p.256). L'un de ses objectifs sera d'altérer le cadre juridique de façon à créer un environnement favorable aux affaires, attribuant des responsabilités financières et établissant des règles précises sur les procédures à être respectées par l'initiative privée.

La pauvreté urbaine va aussi occuper une partie considérable des recherches qui, cette fois-ci, essayent de développer des mesures sociales capables de mitiger les effets "non désirés" de l'ajustement. En effet, ce qui eut lieu avec la première génération des politiques d'ajustement économique (1980 - 1984) fut l'augmentation du chômage et du

coût de la vie, atteignant notamment les pauvres urbains. Pour cette raison, à la deuxième phase de l'ajustement, la banque crée l'unité appelée Dimension sociale de l'ajustement (DSA), devenue en 1991 la Division de la pauvreté et de la politique sociale.

La population ici dénommée "vulnérable" inclut les groupes sociaux considérés comme les plus susceptibles de souffrir la pénurie économique, notamment les femmes et les jeunes. Il est important de noter que le traitement conféré à la pauvreté n'avait pas pour but de résoudre les contradictions provoquées par l'ajustement structurel, mais seulement d'intégrer les pauvres au projet global de développement et les rendre plus productifs dans ce contexte (OSMONT, 1995, p. 269). Cela était nécessaire, car, si d'une part l'agglomération urbaine avait, du point de vue de la Banque, des effets positifs sur la constitution des marchés et la stimulation à la consommation, de l'autre, l'absence d'une orientation précise guidant cette agglomération pouvait résulter dans des conflits et des révoltes. La capacité mobilisatrice de la population urbaine avait fait ses preuves d'innombrables fois et, pendant la crise économique et l'ajustement, cela fut mis en évidence par l'organisation de divers mouvements de base et communautaires. Donc, il était impératif de connaître la population urbaine pour la faire s'engager dans le projet de développement. La Banque Mondiale conçoit ainsi un programme de recherche transnationale, y incluant d'autres organismes comme le PNUD et ce qu'on appelait alors le CNUEH (Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains), afin de conceptualiser la gestion urbaine et de diffuser des recommandations opérationnelles.

Cela signale une tendance saillante de cette doctrine. La reconfiguration de l'État, qui est parfois interprétée comme "une réduction de l'État", signifie en fait un refaçonnement de son rôle : au lieu de procéder au dirigisme économique et à la planification sociale, l'État doit réorganiser la machine pour faciliter la décentralisation de la gestion et la participation de l'initiative privée (en réalisant, comme nous l'avons vu, une réforme législative et institutionnelle). En outre, la demande d'un État réduit se traduit par l'exigence d'un gouvernement plus présent (OSMONT, 1995, p. 273). Que le gouvernement soit plus présent signifie, surtout, plus de contrôle sur la population. Il est nécessaire d'être plus proche des personnes et de les engager dans ce nouveau projet de gestion. De ce fait, la participation va occuper une partie importante de cet agenda.

Les organisations non-gouvernementales vont être vues comme des partenaires idéaux, non seulement à cause de leur capacité de capillarisation, de participer au quotidien communautaire, mais aussi parce qu'elles réalisent une intégration non-conflictuelle. Malgré le rôle joué par la Banque Mondiale dans la reconfiguration des fonctions de l'État, l'organe ne s'occupe pas directement de la politique nationale, pour ne pas faire figure d'interventionniste. Ses projets de participation visent à décentraliser le pouvoir sans que les acteurs entrent en conflit. Dans ce cadre, les ONG jouent aussi le rôle de filtrer les demandes et de les adresser aux organes institutionnels. Ainsi, l'idée de la participation ou de l'émancipation citoyenne se traduit par la mise en valeur d'attitudes proactives tournées vers les actions locales de développement économique, soit la création d'un esprit positif pour rendre la ville plus attirante ou la proposition d'innovations au marché. Il ne s'agit pas d'encourager la confrontation d'idées et de projets politiques.

De la même manière, le rapport que les localités entretiennent avec les États et les organismes internationaux commence à représenter une partie essentielle du Programme habitat. Yishai Blank parle d'une nouvelle trinité émergente – "localité - État - monde" – qui modifie l'ordre juridique international précédent. Dans la conférence de 1996, à Istanbul, l'agenda localiste se montre plus clairement. La structure interne de chaque État, le niveau d'autonomie et les attributions du gouvernement local prennent place dans ce nouvel agenda. En ce moment, la tendance déjà présente est mieux définie : la localité n'est plus l'objet de la réglementation exclusive de l'État et intègre le programme international d'intervention (BLANK, 2006a, p. 902).

En 1998, l'UNCHS et la WACLAC (*World Association of Cities and Local Authorities Coordination*) lancent un document visant à établir une convention spécifique aux gouvernements locaux, mais elle n'a pas été promulguée par les Nations Unies. Dans ce document, intitulé *Towards a World Charter of Local Self-Government*, on réitère l'intérêt d'amplifier le rôle des localités dans le projet de gouvernance globale. Cette esquisse de proposition de Convention contenait de nouveaux droits reconnus aux communes, leur conférant plus d'indépendance vis-à-vis du gouvernement central, comme par exemple le droit à être consultées lorsque l'autre entité légifère sur des matières qui leur affectent directement, le droit à former des associations internationales ou encore à définir

la forme prise par la participation populaire aux instances de décision.

Le document, dont le but était de générer un statut de la ville orientant les politiques urbaines à l'échelle globale, établissait trois principes : la subsidiarité, la proximité et l'autonomie (BLANK, 2006a, p. 903). Le principe de subsidiarité augmente les responsabilités directes des communes à l'égard des citoyens, les obligeant à fournir des services et de l'infrastructure, tandis qu'il n'est imparti à l'État qu'une fonction subsidiaire. La proximité est liée à la structure politique interne, qui doit rapprocher les citoyens des processus décisionnels locaux. Enfin, l'autonomie de la localité fait de celle-ci une entité distincte de l'État, capable de capter des ressources, de réaliser des partenariats, de déterminer son organisation financière et administrative, ainsi que de décider de la manière de gérer ses propres investissements. Il s'agit d'un effort de décentralisation qui, néanmoins, ne résulte pas automatiquement dans des gains démocratiques, car, comme l'indique le professeur Blank, la localité n'a guère de représentativité dans la sphère transnationale et, par conséquent, ne peut défendre ses propres intérêts lors de la définition des modèles de développement qui lui sont destinés. D'un autre côté, le changement doctrinaire par rapport aux localités et à l'agenda international est indéniable.

Aux années 1990, la question de l'autonomie financière et administrative des communes va guider les politiques urbaines des organismes multilatéraux, mais pas seulement. Un autre facteur de poids sera la "productivité urbaine", générée par la gestion entrepreneuriale des villes (ARANTES, 2004, 61), suivant certains exemples comme celui de la ville de Baltimore, aux EUA, qui mit en place un nouveau modèle d'accumulation au cours des années 1970 (ce que nous avons abordé au point consacré à la planification stratégique). Selon ce modèle, le corps administratif des mairies devrait se spécialiser dans les affaires, constituant un *board municipal*, au sein duquel le maire aurait à ses côtés un *chief executive officer (CEO)* et des *stakeholders*, qui apporteraient une vision du futur et sauraient établir des objectifs et des stratégies capables de rendre la ville compétitive, tout en assurant sa "solvabilité". Il ne s'agit pas que d'une gestion entrepreneuriale des villes, mais aussi de la participation de l'initiative privée à la gestion, tant à la captation des ressources qu'à la mise en place de l'infrastructure et des services, s'inspirant du modèle des *business improvement districts* nord-américains. Cet instrument a permis aux

associations entrepreneuriales de prendre en charge des zones urbaines délabrées, y réalisant des travaux et y fournissant des services, finançant ces investissements par des ressources générées par des titres émis sur le marché local et international (ARANTES,2004, p. 63).

Selon Arantes (2004), cette politique entrepreneuriale de la ville sera lancée par la Banque Mondiale à travers une coalition internationale appelée *Cities of Change*, qui adopte un “Plan d’Action pour le Développement Économique Local” aidant dans la formulation de plans stratégiques pour la ville. Ces politiques auront pour but de pousser les citoyens à faire individuellement des efforts pour réduire les coûts de leur reproduction, qui s’élèvent à cette période. Les propositions vont tourner autour de la production de logements à faible coût et du renforcement des liens communautaires, apparaissant comme des manières de stimuler les “ressources locales” (les ressources des habitants) afin de réduire les dépenses du pouvoir public.

La gestion entrepreneuriale de la ville est devenue un consensus international sur lequel les agences multilatérales commencent à produire du matériel de divulgation et de diffusion d’idéaux, au-delà de l’utiliser comme critère d’investissement. Selon Fernanda Sanchez (2010), les agences de relief qui interviennent dans les questions urbaines sont la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement et l’Organisation des Nations Unies (ONU) par le biais de ses sous-agences et programmes, comme l’ONU-HABITAT et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il est important de remarquer que, pour réaliser la conférence Habitat II, l’Agence Habitat a commandé la publication de l’ouvrage *Local and Global: The Management of Cities in the Information Age* (Borja;Castells, 1997), écrit par Jodi Borja e Manuel Castells pour mettre en avant le modèle de développement de la ville de Barcelone, qui a fait recours à la planification stratégique. Ainsi, parmi le répertoire des modèles de *bonnes pratiques* choisis par le Programme pour l’habitat à l’occasion d’Habitat II, la ville catalane qui, à la fin des années 1980 s’est lancée comme ville globale, a eu une place à part.

1.4 Le Programme pour l’habitat et la question de genre

Comme nous l’avons noté précédemment, depuis 1976 l’ONU réalise des

conférences tous les vingt ans, réunissant les pays membres pour élaborer ensemble un agenda urbain qui, même sans créer d'obligations juridiques, sert de référence à la réglementation de cette question dans chaque ordonnancement juridique national. Donc, on peut affirmer que les résolutions qui y sont prises ont un caractère de *soft law* et, dans les faits, participent à l'orientation des politiques urbaines qui servent de paramètre pour le développement économique à l'échelle globale (ALFONSIN et al, 2017,p. 1224).

L'agence des Nations Unies responsable des établissements humains, le Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains (CNUAH), est créée lors de la première rencontre. Cette agence avait pour objectif d'orienter, surtout dans les pays classés dans la catégorie "en développement" (PED), le développement durable des établissements humains urbains et ruraux, établissant notamment le paradigme des standards réduits. En 2002, l'Assemblée Générale de l'ONU adopte la résolution 56/206, qui renforce le travail de l'UNCHS en la transformant en un programme reconnu intégralement, renommé à l'occasion Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat). Le programme occupe alors une place subsidiaire dans l'Assemblée Générale, étant subordonné à l'ECOSOC (Economic Social Council), conseil qui coordonne d'autres agences spécialisées de l'ONU (BLANK, 2006a, p. 906).

La deuxième Conférence des Nations Unies pour les Établissements Humains (Habitat II), qui eut lieu en 1996, fut marquée par d'intenses activités et par la participation de plusieurs secteurs : les gouvernements nationaux, les gouvernements locaux, les parlementaires, les entrepreneurs, les organismes sans but lucratif, les chercheurs, les urbanistes, et d'autres encore (MARICATO, 1997, p. 21). Selon Ermínia Maricato, il y eut de vives disputes autour du sens et de l'acheminement des engagements formulés puisqu'ils devaient être établis par consensus, de sorte que même les virgules donnaient matière à discussion (p. 23).

Suivant l'urbaniste, les mêmes expressions apparaissaient dans les discours de secteurs qui occupent des positions différentes dans l'échiquier politique : "décentralisation du pouvoir local ; cogestion ou partenariat avec des entités sociales, participation de la société ; durabilité et qualité environnementale et combat à la pauvreté et au chômage" (MARICATO, 1997, p. 22). Cela donnait l'impression que l'urbanisme

technocratique et autoritaire arrivait à sa fin, que sa vision universaliste, aveugle aux expériences collectives et aux sujets qui produisent le quotidien de la vie urbaine, était mise en cause. En ce sens, on affirmait l'idée de la planification par proximité, les entités ayant plus de capillarité dans les quartiers et les communautés jouant un rôle privilégié, une fois qu'elles auraient la capacité de capter l'intérêt des individus et de les mobiliser. Ainsi, les organisations non gouvernementales se définissaient comme des "partenaires" agissant pour le développement urbain, tout comme l'initiative privée.

Un nouveau paradigme semblait s'établir, permettant que les sujets "entrent en scène" et gagnent plus de substance. Il figure au septième article de la *Déclaration d'Istanbul* (1996), formulé de la manière suivante : "l'être humain est au centre des préoccupations relatives au développement durable, il est la raison d'être de l'action que nous mènerons pour appliquer le Programme pour l'habitat" (ONU-Habitat, 1996, p. 8). Les besoins spécifiques aux femmes, enfants et jeunes y sont reconnus. On met l'accent sur l'importance de l'inclusion des handicapés, de sorte qu'ils "aient pleinement accès aux politiques, programmes et projets liés au logement et au développement durable des établissements humains" ; on souligne également que "ces politiques, programmes et projets [doivent répondre] à un souci d'équité entre les sexes" (p. 8), voulant garantir "la participation (...) de toutes les femmes et de tous les hommes à la vie politique, économique et sociale" (p. 8). Ainsi, on attire l'attention sur des groupes estimés vulnérables – comme les handicapés, les enfants, les jeunes et les femmes –, ayant le souci de prendre en compte leurs particularités.

Les références aux femmes dans le *Programme pour l'habitat* sont exhaustives. Ce document est beaucoup plus long que la *Déclaration d'Istanbul* et joue le rôle de guide, rappelant les engagements pris et les actions prévues pendant la Conférence. Il a quatre parties : le préambule ; les objectifs et principes ; les engagements et le Plan d'action mondial. Parmi les "engagements", le paragraphe 46 traite directement de l'égalité entre les sexes :

D. Égalité entre les sexes * 46. Nous nous engageons à oeuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes dans le développement des établissements humains. Nous nous engageons en outre :

(a) À prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la législation, les politiques, les programmes et les projets relatifs aux établissements humains en

procédant à des analyses différenciées par sexe ; (b) À mettre au point des méthodes théoriques et pratiques permettant de prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la planification, le développement et l'évaluation des établissements humains, et notamment à définir des indicateurs ; (c) À recueillir, analyser et diffuser des données et informations ventilées par sexe sur les questions liées aux établissements humains, y compris des statistiques qui reconnaissent et font apparaître le travail non rémunéré des femmes, en vue de les utiliser pour la planification et la mise en oeuvre des politiques et programmes ; (d) À prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la conception et l'application de mécanismes de gestion des ressources écologiquement rationnels et durables, dans les techniques de production et dans le développement des infrastructures, dans les zones rurales et urbaines ; (e) À formuler des politiques et pratiques visant à favoriser la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la planification des établissements humains et à la prise de décisions en la matière et les renforcer lorsqu'elles existent.(ONU-Habitat, 1996, p. 31).

Pour comprendre cette forte présence de la question de genre dans les documents issus de la rencontre, il faut d'abord se rappeler que la Conférence d'Istanbul a eu lieu une année après la Conférence des Femmes de Beijing (qui figure, d'ailleurs, au préambule du *Programme pour l'habitat* comme un événement important), dans laquelle on a prouvé la force de la mobilisation des mouvements de base et des organisations féministes, qui formaient alors des réseaux connectés à une échelle transnationale. Comme nous verrons au deuxième chapitre, l'ajustement structurel a provoqué, dans les pays de la région appelée "le sud global", l'émergence de nouveaux mouvements communautaires à la base desquels on retrouve surtout des femmes.

Celles-ci réalisent des actions directes pour répondre aux pertes matérielles causées par l'inflation et par la réduction de l'investissement public dans les politiques sociales, s'organisant, à partir des espaces de vivre-ensemble et des réseaux de soutien formés au sein des quartiers et de leurs lieux de vie, en fonction des tâches de reproduction qui remplissent leur vie quotidienne. Ces mouvements eurent un impact significatif sur les institutions et suscitèrent des recherches et des études – financées par divers organes, y compris les agences multilatérales –, sur les effets de l'ajustement dans la vie des femmes (VERSCHUUR & HAIRNARD, 2006). Ce sujet est timidement abordé dans le *Programme pour l'habitat*, au paragraphe 43, item w, dans lequel les pays membres s'engagent à :

À définir et évaluer des politiques et programmes visant à atténuer les effets néfastes et à amplifier les conséquences positives de l'ajustement structurel et de la transition économique dans l'optique d'un développement durable des établissements humains, en particulier pour les personnes appartenant aux groupes vulnérables et défavorisés et les femmes, notamment en étudiant les conséquences de l'ajustement structurel sur le développement social par le biais

d'évaluations sociales différenciées selon les sexes et d'autres méthodes pertinentes ; (ONU-Habitat, 1996, p. 29).

En analysant le *Programme pour l'habitat*, on peut noter deux tendances majeures: d'une part, il y a un paradigme "centré sur les personnes", par lequel on reconnaît les individus, leurs différences et le besoin de stimuler leur engagement dans les politiques de développement urbain ; d'autre part, la conformité des politiques locales aux changements macro-économiques à un niveau global, faisant des réformes administratives et fiscales un exigence. Dans la perspective du Programme, ces deux orientations sont complémentaires et conciliables, tel que l'établit l'article 59 du Plan d'Action Global.

On observe ici ce qu'Annick Osmont (1995) affirme sur le discours néolibéral qui prône "moins d'État": que cela signifie, en réalité, "plus de gouvernement". Le désengagement de l'État des obligations qui lui étaient auparavant attribuées, telles la prise en charge des services et de l'infrastructure urbaine, ou encore la régularisation de l'usage du sol, est parallèle à des mesures de capillarisation, visant à identifier les activités des individus et les réseaux communautaires qui se forment, afin de conduire leurs actions vers les objectifs de développement établis par les agents de gouvernance. Au paragraphe 58, il est clair que la principale orientation sur la manière d'atteindre les objectifs de fournir "un logement convenable à tous" et d'aider au "développement durable des établissements humains" est d'encourager la participation des "particuliers, familles et communautés" aux actions qui contribuent à leur propre reproduction. Ainsi, le *Programme pour l'habitat II* contribue à la politique de restructuration néolibérale, ainsi qu'à la reconduction des activités de reproduction sociale à la vie privée :

58. À Habitat II, les gouvernements à tous les niveaux, la collectivité et le secteur privé ont étudié comment procéder, au niveau local, pour atteindre les deux principaux objectifs, à savoir un "logement convenable à tous" et un "développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé", grâce à des stratégies de facilitation permettant aux particuliers, aux familles et aux communautés de jouer un rôle central dans cette entreprise. C'est là l'originalité du Plan d'action mondial d'Habitat II et des stratégies destinées à le mettre en oeuvre qui devront être modulées en fonction de la situation de chaque pays et communauté considérés (ONU-Habitat, 1996, p. 36)

La reprivatisation des activités de reproduction sociale génère des conséquences particulièrement graves pour les femmes – ce que la présente thèse donne à voir, spécialement au troisième chapitre – parce que cela les mène à prendre encore plus en charge ces activités (en général par le moyen d'emplois non rémunérés ou d'occupations

précaires). La reproduction sociale équivaut aux “processus sociaux et aux rapports humains associés à la création et à la manutention des communautés sur lesquelles la production et l’échange s’appuient” (BAKKER, 2003, p. 6). Les analyses féministes sur l’intensification de cette tendance dans le néolibéralisme indiquent l’augmentation de la disparité sociale parmi les femmes et une détérioration considérable de leurs conditions de vie, surtout dans la vie des femmes marquées par les hiérarchies de classe et de race (EISENSTEIN, 2009; FEDERICI, 2013; FRASER, 2013).

Ainsi, même si le *Programme pour l’habitat II* confère une plus grande visibilité aux femmes et promeut le principe de l’égalité de genre tout le long du document, la convergence de ces deux engagements – la restructuration macro-économique et la reprivatisation de la reproduction sociale – semble particulièrement défavorable aux femmes. En outre, comme nous le verrons au deuxième chapitre, en analysant les documents de l’ONU-Habitat et de la Banque Mondiale, postérieurs à la Conférence d’Istanbul, les politiques promouvant la participation des femmes aux projets de gestion urbaine semblent les envisager comme des “moyens” (ou des instruments) pour atteindre des objectifs de développement, au lieu de mettre en avant leur qualité de sujets de droit. Dans notre perspective, ce sont des mesures qui renforcent leurs responsabilités par rapport au travail nécessaire à la reproduction sociale et à la manutention des logements. D’une certaine manière, les femmes sont mises dans une position médiatrice entre l’État et les communautés auxquelles elles appartiennent.

Vingt ans plus tard, en 2016, la Conférence Habitat III a lieu à la ville de Quito (Équateur) et cherche à établir un Nouveau Programme Urbain. Il s’agit d’un document beaucoup plus bref que celui issu de la Conférence d’Istanbul, incorporant les directives de gouvernance précédemment établies. On peut remarquer que l’idée d’une politique urbaine efficace est liée aux mesures de décentralisation et à l’observance du principe de subsidiarité, qui déplace vers les gouvernements locaux les obligations liées au développement urbain. Malgré cela, le programme est célébré comme le premier à avoir inclus le droit à la ville, dans l’article 11, qui encourage les gouvernements locaux et nationaux à l’incorporer dans leurs législations.

Le souhait d’une ville inclusive, “sans discrimination aucune”, est exprimé à

l'article 11, mais il n'y est fait aucune mention aux marqueurs sociaux de genre, race et classe, parmi d'autres. La préoccupation avec l'égalité de genre apparaît dans d'autres articles, se faisant beaucoup plus présente que les autres marqueurs producteurs des hiérarchies et de différenciations, telles l'ethnie, la race ou la condition socio-économique. D'ailleurs, l'égalité de genre est traitée de manière indépendante, sans être mise en rapport avec ces autres marqueurs. Bethania Alfonsin et al (2017) observent aussi que l'on dédie beaucoup plus d'attention à l'inégalité de genre qu'aux questions concernant les autres minorités, mentionnées rarement et de façon moins précise dans le document. Les minorités LGBT, par exemple, ne sont même pas évoquées dans ce programme.

Par rapport au programme antérieur, celui-ci traite plus directement de la sécurité de la femme contre la violence et les harcèlements dans l'espace public, ce qui peut être remarqué dans les paragraphes 13, 39 et 100. L'article 39 semble annoncer une tendance rendue évidente par l'article 40 : celle de la mise en valeur de la diversité dans l'espace public, qui serait compatible avec une "économie urbaine dynamique" :

40. Nous nous engageons à nous ouvrir à la diversité dans les villes et les établissements humains, à renforcer la cohésion sociale, le dialogue et la compréhension entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité des sexes, l'innovation, l'esprit d'entreprise, l'inclusion, la protection de l'identité, la sécurité et la dignité de tous, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie dans ces espaces et à favoriser une économie urbaine dynamique. Nous nous engageons également à prendre des mesures visant à ce que nos institutions locales favorisent le pluralisme et la coexistence pacifique au sein de sociétés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles. (ONU-Habitat, 2016, p. 17)

Ainsi, la circulation des femmes dans l'espace urbain favorise la diffusion de valeurs considérées modernes, comme la tolérance et le pluralisme, liées à l'idéal d'une ville cosmopolite, capable d'incorporer la diversité et de produire des innovations. La façon dont l'article dispose du thème semble se rapprocher de la stratégie évoquée par le géographe Richard Florida : celle de l'attraction d'une classe de consommateurs appelée "la classe créative", qui met en place un environnement positif, favorable aux investissements. Pour Marguerite van den Berg (2016), il s'agit de "l'idée selon laquelle l'attraction d'une classe créative produit un climat culturel particulier qui attire des investisseurs et, ainsi, génère de la recette pour toute l'économie" (BERG, 2016, p. 2). Selon Richard Florida (2012), pour que la ville attire la "classe créative", elle doit disposer des "trois T" : le talent (avoir une population qualifiée et talentueuse), la technologie (avoir une infrastructure

capable de stimuler une culture de l'entrepreneuriat) et la tolérance (avoir une communauté plurielle et excentrique).

Comme nous verrons au deuxième chapitre, mettre en relief cette question, mais sans l'articuler avec d'autres processus de production des inégalités et des hiérarchies, n'est bénéfique que pour un groupe très restreint de femmes, celles qui peuvent atteindre un pouvoir élevé de consommation. Pour Lieber (2017), la sécurité des femmes est devenue, dans le discours de la gestion néolibérale des villes, un marqueur de la qualité de l'espace ; cependant, une analyse plus attentive aux processus de gentrification et d'exclusion des sujets indésirables des espaces privilégiés, démontre que la féminité que cette notion de bien-être favorise est liée à une certaine moralité de l'espace public, l'associant à la consommation et au loisir (p. 9). Ainsi, l'auteur met l'accent sur la sélectivité de la prise en compte des discours féministes par les politiques urbaines contemporaines, qui n'accordent de l'autonomie qu'à une classe privilégiée de femmes. Loin de là, les femmes pauvres et noires sont l'objet de politiques qui renforcent leur territorialisation et leur responsabilité sur la reproduction sociale de leurs familles et communautés (HANCOCK & LIEBER, 2017, p. 20).

Chapitre 2. Genre, politiques urbaines et développement

Ce chapitre se propose d'analyser la production discursive sur les politiques de développement urbain pour les femmes dans certains matériaux de l'ONU-Habitat et de la Banque mondiale, saisissant les notions de "genre" et de "ville" qui orientent ces documents en observant le choix des principaux thèmes, diagnostics, objectifs et plans d'action. Pour ce faire, il faut comprendre les processus d'encadrement des questions de genre à l'intérieur de l'agenda urbain international, en procédant à l'exposition des débats fondamentaux dans la trajectoire d'institutionnalisation et à une analyse documentaire.

Ainsi, ce chapitre aura trois parties. À la première, nous allons raconter le processus d'incorporation de la perspective de genre à l'agenda urbain, expliquant le concept de *gender mainstreaming* et les critères de sélection des documents analysés. Ensuite, nous allons procéder à une analyse critique de deux rapports produits par l'ONU-Habitat : ils représentent deux périodes distinctes du processus en question, de sorte que leur comparaison rend perceptibles des mutations discursives qui ont adapté la question de genre aux exigences de la conception de ville de la gouvernance globale.

À la deuxième partie, nous allons exposer les initiatives contemporaines qui caractérisent les politiques urbaines pour les femmes dans le nord global, mettant en évidence le retour de la question indiquée ci-dessus et l'apparition d'autres dilemmes suscités par la transformation des femmes en des symboles de la planification réussie.

À la troisième partie, nommée "Théories et luttes féministes pour le droit à la ville", nous donnons à voir le surgissement, dans les "pays du nord", d'un débat académique sur les politiques urbaines pour les femmes qui a suivi le mouvement de la deuxième vague féministe et y a apporté des analyses critiques de la séparation des sphères publique et privée et de la dévalorisation des tâches reproductives féminines. Puis, nous allons présenter la formation de nouveaux mouvements urbains aux années 1990 à la région appelée "le sud global", notamment en Amérique Latine, pour faire face aux mesures imposées par l'ajustement structurel. Les organisations formées par les femmes et les stratégies de survie qu'elles mettent en place pour se partager le poids des charges qui leur

sont attribuées vont être vues, par les agences multilatérales, comme des “solutions” pour les crises, ces femmes étant représentées comme des “partenaires” des politiques de développement.

2.1 La femme et le local dans l’agenda international

Après la IV^e Conférence mondiale sur la femme tenue à Beijing en 1995, et la Conférence Habitat II, qui eut lieu en 1996, apparaît, à la sphère internationale, un agenda urbain lié aux politiques de genre et, en même temps, associé à une conception de gouvernance urbaine centrée sur la décentralisation. En ce moment, il se forme un réseau rassemblant des organisations de base et des ONG disposées à plaider, devant des organismes transnationaux, pour la mise en place de politiques destinées aux femmes, ainsi qu’à dénoncer les discriminations et les préjudices socio-historiques qui les ont exclues du projet de développement. Comme nous l’avons vu au premier chapitre, les femmes en tant que groupe social sont évoquées tout le long du Programme pour l’habitat : on y compte 30 références au mot “genre” et 110 aux termes “femmes/filles” (UN-Habitat, 2016, p. 20). Avant la Conférence de Beijing, d’autres rencontres tout aussi importantes pour la construction d’un réseau international de femmes ont eu lieu – comme l’Année internationale des femmes, en 1975, et la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976 - 1985) –, mais la rencontre de Beijing s’en est distinguée par la création du terme *gender mainstreaming*.

Le terme *gender mainstreaming* est largement employé au sein des institutions, notamment des organismes internationaux, renvoyant de ce fait à plusieurs définitions. La conclusion concertée 1997/2 du Conseil économique et social de l’ONU le définit de la manière suivante :

Intégrer une démarche d’équité entre les sexes, c’est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s’agit d’une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l’élaboration, la mise en oeuvre, la surveillance et l’évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines — politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d’avantages égaux et que l’inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d’atteindre l’égalité entre les sexes (ECOSOC AGREED CONCLUSIONS 1997/2 APUD UNITED NATIONS, 2002, p. v. Disponible sur: <http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/e65237.pdf>).

L'emploi de cette catégorie fut compris comme une innovation qui conférait à l'analyse de genre un caractère transversal. L'impact de cette transversalité devrait alors être mesuré à chaque étape de l'élaboration des politiques et programmes au sein des institutions. Autrement dit, on ne proposait pas seulement d'adopter une politique spécifique tournée vers les femmes, mais d'évaluer les conséquences provoquées par les initiatives institutionnelles sur les relations de genre, notamment leur effet sur les femmes, depuis la conception jusqu'à la mise en place des politiques ou programmes (en toutes zones, secteurs et niveaux gouvernementaux).

En 1997, l'ONU-Habitat adopte sa première politique de genre, qui consiste dans la création d'une Unité de genre (Gender Unit) pour prendre en charge la question du *gender mainstreaming* (UN-Habitat, 2016, p. 21). En 2001, cette unité produit un document intitulé "Women and Urban Governance" (UNCHS, 2001)⁸, dont nous allons traiter au point 2.1.1 "Les femmes et la gouvernance urbaine". Il s'agit d'un des premiers documents analytiques de l'ONU-Habitat, indiquant des directions pour les politiques de genre sous la perspective du programme urbain suivi par cette agence. Ce matériau robuste fut produit après la rencontre Habitat II, pendant laquelle on s'est penché sur les implications des politiques urbaines dans les rapports de genre, élaborant par la suite des recommandations en vue de la promotion des femmes dans le cadre du développement urbain. La conception de ce document fut aussi motivée par la Session extraordinaire d'Istanbul + 5 de l'ONU-Habitat, dont l'objectif était d'évaluer le rôle joué par le Programme pour l'habitat. Selon le document, cela représente "les contributions réfléchies du Centre des établissements humains et de l'expertise qu'il mobilise, y compris celle de ses partenaires, sur des sujets nécessitant une attention politique" (UNCHS, 2001, p.4).

En 2008, l'ONU-Habitat lance le Plan d'Action pour l'égalité des sexes (GEAP, sigle reprenant le nom anglais), qui a connu deux éditions jusqu'à présent : la première comprenant la période 2008 - 2013 et la seconde celle de 2014 - 2019 (UN-Habitat, 2016, p. 32)⁹. Ce plan est adopté officiellement par le Conseil général de l'ONU-Habitat en avril

⁸ Disponible sur : https://www.ucl.ac.uk/dpu-projects/drivers_urb_change/urb_governance/pdf_democ_empower/HABITAT2001_Women_Urban_Governance_No1.pdf. Dernier accès le 10/05/2019

⁹ Le GEAP 2008 - 2013 est disponible sur :

2009, avec la résolution 22/07 (UN-Habitat, 2008, p. 5)¹⁰. Partant du GEAP, l'ONU-Habitat conçoit un autre document, plus analytique cette fois-ci, intitulé "State of Women in Cities 2012-2013: Gender and Prosperity of Cities"¹¹, qui sera l'objet du point 2.1.2 "Genre et prospérité".

Dans les points qui suivent nous allons examiner la formulation des discours sur les "femmes" et les politiques urbaines dirigées vers elles. Notre cadre d'analyse sera le moment où le paradigme de l'urbanisation change, faisant de la ville un lieu préparé pour accueillir les bénéficiaires de la croissance économique suscitée par l'agglomération et la productivité. Comment conceptualise-t-on la "femme" et la "ville" où il faut l'inclure ? Pour comprendre la circonstance de la production discursive des politiques qui incluent les femmes dans ce contexte de changement de la conception même de la ville, nous allons étudier comment les agences multilatérales, notamment l'ONU-Habitat, analysent la place occupée par les femmes dans la ville, comment les femmes mêmes s'intègrent à la ville, les rôles qu'elles y exercent, leur contribution au développement urbain et, enfin, quelles sont les politiques urbaines tournées vers elles.

Il ne s'agit pas ici d'assumer un point de vue historique qui montrerait l'évolution du traitement de ce sujet par les différentes institutions, mais d'accompagner la formation de certains énoncés qui articulent les femmes avec la ville, cherchant à comprendre les conditions de leur émergence et les effets qu'ils produisent. Au long de ce processus, nous avons consulté une série de documents auxquels les organes en question ont conféré de différentes fonctions et attributions (des résolutions, les programmes pour l'habitat, les plans d'action, des rapports, etc.). Toutefois, nous n'allons explorer que ceux qui ont un caractère plus analytique, présentant des recommandations sur les politiques urbaines pour les femmes. Il ne s'agit ni d'une analyse quantitative ni d'épuiser le répertoire de

http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/7549_27626_GEAP_French.pdf Dernier accès : 10/05/2019. Le GEAP 2014-2019 est disponible sur : <https://unhabitat.org/books/geap-gender-equality-action-plan-2014-2019/> Dernier accès : 10/05/2019

¹⁰ Ce plan fait partie du Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, concernant tout le système de l'ONU (UN-SWAP – sigle en anglais), qui est une requête du Conseil économique et social demandant l'adoption par toutes les agences de l'ONU d'une politique de genre et d'un plan d'action (UN-HABITAT, 2016, p. 32).

¹¹ Disponible sur : <https://unhabitat.org/books/gender-and-prosperity-of-cities-state-of-women-in-cities-20122013/> Dernier accès : 10/05/2019

documents produits depuis les années 1990. Ainsi, un matériau choisi va servir de base à l'examen de deux rapports qualitatifs, dans lesquels nous avons retrouvé des analyses plus approfondies et un ensemble de données significatives.

2.1.1 Les femmes et la gouvernance urbaine

Le document d'orientation "Women and Urban Governance"(UNCHS, 2001) accorde une attention spécifique aux questions qui affectent les femmes pauvres et urbaines des "pays en développement" (UNCHS, 2001 p.6), car on considère qu'elles sont en position vulnérable. Elles sont vues comme des acteurs essentiels au niveau local, du fait de leur contribution à l'organisation des stratégies de survie au sein du foyer, mais leur représentation dans les structures de gouvernement est jugée insuffisante (p.5). Prenant pour base les données recueillies dans le rapport "State of World Cities de 1999", on estime que 22 à 23% des foyers des villes étaient sous la responsabilité de femmes. Elles seraient les personnes les plus touchées par le manque de services essentiels et d'infrastructure, une fois qu'elles prennent en charge les tâches domestiques et le soin de la famille. Elles sont reconnues, la plupart du temps, comme des "gestionnaires des droits et responsables des prises de décision concernant les services élémentaires disponibles au voisinage et au sein de leurs foyers" (p.6, version du traducteur).

On constate que les femmes remplissent des fonctions qui non seulement bénéficient leurs familles, mais aussi les communautés dans lesquelles elles vivent, promouvant "le bien-être social et économique" (UNCHS, 2001, p.27, version du traducteur). Elles sont, pour la plupart, présentes dans l'économie urbaine informelle, où elles réalisent des activités en vue de leur survie et de la génération de ressources pour contribuer aux dépenses domestiques (p. 7 e 27). Comme elles exercent en plus les tâches relatives au soin de la maison et de la famille, il leur faut trouver des emplois situés à la proximité de leur lieu de vie (p.8). On estime que, du fait des normes culturelles, il leur serait plus difficile d'acquérir des propriétés, ce qui rendrait l'accès au crédit également problématique, entravant le développement et la diversification des activités génératrices de ressources. Enfin, elles joueraient aussi un rôle fondamental au sein des mouvements sociaux urbains, ce qui pourrait contribuer à la bonne gouvernance urbaine (p.13).

Ainsi, on peut remarquer que la vulnérabilité socio-économique est le thème privilégié dans le diagnostic de la situation des femmes vivant dans les centres urbains, de sorte qu'il guide les stratégies d'action. Les normes culturelles qui découragent ou empêchent la participation des femmes à la politique, ou que les privent des droits d'accès au crédit ou à la propriété, accordés aux hommes, sont présentées comme des éléments centraux qui contribuent à la manutention de la situation vécue par les femmes. Les hommes sont représentés de manière univoque, comme s'ils avaient naturellement l'accès à ces ressources, indépendamment des hiérarchies raciales et économiques. Même si l'on a élaboré ce rapport dans les années qui suivirent l'ajustement structurel, ce facteur n'est pas considéré comme une donnée significative pour le diagnostic de la condition socio-économique des femmes, et cela malgré la contestation portée par de diverses organisations apparues à cette période, notamment en réaction aux effets que les réductions des dépenses sociales ont eu sur les travaux reproductifs réalisés par les femmes. Donc, dans ce rapport il n'y a aucune critique structurelle ou des indices d'une révision de l'ajustement néolibéral, qui a déplacé un ensemble encore plus considérable de tâches liées à la reproduction sociale vers l'administration de la vie privée, augmentant la responsabilité attribuée aux femmes et les charges qui reposent sur leur travail non rémunéré.

En outre, la manière dont on figure les femmes dans le rapport les associe et les subordonne à la vie familiale ; leurs activités quotidiennes, tant les tâches ménagères que celles extérieures au foyer, ont pour but de soutenir les siens. On met en évidence la croissance du nombre de femmes jouant le rôle de chef de famille et assumant, par conséquent, la responsabilité du support financier, matériel et affectif. À cette image des femmes soumettant leurs choix aux intérêts de la famille s'ajoute une conception selon laquelle les femmes seraient plus dignes de confiance et plus efficaces pour jouer le rôle de "partenaires" des politiques de développement local. Ainsi, ces attributs les situent comme des agents importants dans le cadre de la gouvernance urbaine.

Dans le premier chapitre, nous avons montré que la "gouvernance" est un concept largement employé au milieu des années 1990 pour diffuser des techniques de planification urbaine alternatives à l'interventionnisme de l'État national, accordant plus d'autonomie à la gestion locale. Il fallait alors attribuer les responsabilités financières et administratives

aux communes, à qui l'on conseillait la réalisation de partenariats avec le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et ce qu'on appelle "la société civile". Ainsi, cette recherche s'intéresse à la façon dont on définit la "bonne gouvernance urbaine", en ce qu'elle peut donner des indications de la manière dont les villes doivent être gouvernées. Selon le document étudié, la gouvernance serait une technique de gestion des conflits engendrés par cette nouvelle réalité urbaine : "Des tensions entre la croissance économique, l'équité sociale et la légitimité politique sont manifestes dans les villes autour du globe. Pour y apporter des solutions, il faut faire de la gouvernance globale le centre autour duquel ces tensions peuvent s'agglutiner et dans lequel on peut y chercher des solutions" (UNCHS, 2001, p. 23, version du traducteur).

La première mesure recommandée est de veiller à la représentation des femmes au sein du gouvernement local (numéro 1). Il s'agit de promouvoir la participation de ce groupe social aux instances publiques, en créant un système de quotas, ainsi qu'au sein de la société civile, en renforçant les associations de femmes. On y rappelle des points significatifs présents en certains accords internationaux qui soutiennent ces mesures, comme le CEDAW et le Programme d'action de Beijing (1995), qui encouragent les gouvernements à établir un équilibre de genre lors des prises de décision (UNCHS, 2001, p. 25).

Outre cela, on rappelle également, dans le point "politique urbaine participative" (numéro 3), le principe de la subsidiarité établi par le Programme pour l'habitat, selon lequel il faut accorder la priorité aux prises de décision réalisées au niveau le plus bas de la société, reconnaissant les organisations communautaires de base comme des partenaires essentiels à l'élaboration, à la mise en place et au contrôle des stratégies concernant les établissements urbains (UNCHS, 2001, p.29). Ainsi, on soutient une politique urbaine allant du bas vers le haut et suscitant l'engagement des citoyens. Enfin, on évoque la résolution CHS 13/13 de 1991, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, qui stimule la collaboration entre les gouvernements locaux et les réseaux de femmes.

Malgré l'absence d'une analyse structurelle des causes qui font des femmes la base des nouveaux mouvements urbains apparus à cette période, le facteur indiqué ci-dessus se montre assez significatif dans la compréhension présentée par le document du rôle joué par

les femmes dans le cadre de la politique locale. Les actions pratiques et les stratégies de survie créées pour faire face à la restructuration des politiques urbaines par l'ajustement néolibéral sont interprétées comme des qualités qui prouvent la capacité de leadership des femmes. Toutefois, on ignore l'effet que cela provoque sur les rapports de genre inégaux, tout comme la surcharge ajoutée au travail féminin. Le rapport indique qu'une "bonne gouvernance" doit diriger positivement le temps et le travail que les femmes dédient aux mouvements qu'elles intègrent vers la gestion des ressources et les processus de prise de décision de la vie communautaire. Alors, il s'agit de comprendre les rôles qu'elles exercent dans les villes et d'en tirer profit pour solutionner les crises.

Le travail informel et le micro-entrepreneuriat¹² sont aussi considérés dans l'élaboration des politiques visant à reconnaître et à soutenir les activités des femmes pauvres urbaines (numéro 2). Encore une fois, on rappelle que les activités de subsistance des femmes profitent à leurs communautés, augmentant le bien-être général et facilitant le développement économique. Ainsi, on recommande de réviser la législation restreignant excessivement ce type d'activité. Le micro-entrepreneuriat est vu comme une stratégie importante dans le combat à la pauvreté.

Selon Jules Falquet, le micro-entrepreneuriat fut incorporé aux politiques de la Banque Mondiale pendant le mandat de James Wolfensohn (1995-2005), quand la lutte contre la pauvreté devient une préoccupation partagée par la Banque, le FMI, l'ONU et l'USAID. Il a été associé à la politique du *self-help* qui, différemment du modèle universaliste prévu dans la conception du droit social, imagine que, en accordant aux pauvres un stimulus a minima, ils seront capables d'agir pour "s'aider soi-même" (Kessides e Baharoglu Apud ARANTES, 2004, p.78). Lors de la rencontre des femmes à Nairobi, en 1995, l'ONU avait déjà introduit ce sujet dans la discussion, mais "Tant et si bien qu'après

¹² Le micro-entrepreneuriat ou micro-financement est une initiative proposée par l'économiste de Bangladesh Muhammed Yunus, qui fonde en 1983 le Grammen Bank Yunus (HESTER, 2009, p. 152). Il s'agissait de concéder des prêts individuels de valeur peu considérable à un groupe de femmes, toutes vivant en situation d'extrême pauvreté. Elles n'avaient pas de rapports de proximité, mais se réunissaient périodiquement pour surveiller les projets auxquels cet argent était destiné et le paiement du financement. La non-observance de la quittance de la part d'une seule personne portait préjudice à tout le groupe, qui n'aurait plus d'accès à de nouveaux prêts, de sorte que le défaut de paiement était partagé (WILSON, 2015, p. 9). Avec cet argent, les femmes pouvaient acheter du matériau pour faire de l'artisanat ou réaliser d'autres activités commerciales.

Pékin [quatrième conférence mondiale des femmes], le scandale majeur n'était plus l'appauvrissement spécifique des femmes par suite de l'ajustement structurel, mais le fait que des coutumes sexistes ou des exigences bureaucratiques inadaptées empêchaient les femmes pauvres d'accéder au crédit bancaire"¹³ (FALQUET, 2008, p.119).

Encore une fois, le récit de l'inégalité de genre vécue par les femmes du sud est mis en rapport avec des aspects culturels. La "féminisation de la pauvreté" est présentée comme une question liée à des systèmes et des normes qui empêchent les femmes de disposer des ressources auxquelles les hommes auraient accès, au lieu d'être associée à un processus dont le centre est le rapport entre capital et travail (FALQUET, 2008, p. 121). Pour cette raison, l'effort discursif se concentre sur la construction de la représentation des femmes pauvres du sud global comme des sujets entrepreneurs efficaces (et des débitrices fiables).

On part de l'hypothèse selon laquelle les femmes n'auraient pas de conditions objectives pour assurer les prêts, comme un emploi stable ou un titre de propriété, mais, pour observer leurs responsabilités familiales, elles feraient les sacrifices nécessaires pour honorer leurs dettes. Selon cette idée, les femmes ne peuvent échapper à ce type de responsabilité puisqu'elles sont attachées subjectivement à leur foyer et aux siens, se sentant ainsi contraintes de répondre à cette attente sociale. Cela ferait d'elles des débitrices efficaces, c'est-à-dire des débitrices facilement localisables. Comme l'affirme Kalpana Wilson (2015), "Dans un sens plus large, la notion selon laquelle les femmes 'ne peuvent échapper' à leurs responsabilités est centrale dans la construction de l'image des femmes comme des sujets idéaux du néolibéralisme, tout comme dans la représentation de la jeune fille adolescente comme un investissement futur sûr" (p.11, version du traducteur).

Wilson (2015) remarque que la politique du micro-financement a recours à des mécanismes disciplinaires. Même au sein des groupes de femmes, où elles se soutiennent en se partageant collectivement les responsabilités, les membres peuvent surveiller mutuellement leurs activités en vue de protéger les intérêts individuels. En outre, la représentation de la femme cible de cette politique est celle d'une femme hétérosexuelle, assistant sa famille, altruiste, employant ses gains pour financer les siens (et non pour

¹³ Il vaut la peine de rappeler que l'année 2005 fut l'année du micro-crédit à l'ONU : <https://www.un.org/press/en/2004/dev2492.doc.htm> Dernier accès : 17/05/2019

s'offrir des loisirs), ayant une capacité infinie de travail et de prise en charge des responsabilités (p.19).

Ainsi, tout en étant présenté comme un mécanisme d'“autonomisation des femmes”, capable d'émanciper économiquement les femmes pour leur accorder l'accès aux ressources monétaires, le micro-entrepreneuriat repose sur des notions genrées et racialisées. Autrement dit, la représentation de la femme en tant qu'un sujet néolibéral efficace est liée au caractère disciplinaire sous-jacent aux rôles de “bonne mère” ou de “bonne épouse” et à la soumission qu'ils supposent (une responsabilisation par la culpabilité). En plus d'être en rapport avec un type de subjectivité féminine disciplinée, cette politique compte sur la disposition de ces femmes de réaliser un travail matériel infini et élastique, motivées par l'amour (ROBERTS et SOEDERBERG, 2012, p. 954). On s'attend qu'elles fassent tous les efforts pour honorer les micro-financements, qui peuvent avoir des taux d'intérêt allant jusqu'à 30 % (HESTER, 2009, p.152)¹⁴, et réaliser les tâches reproductives quotidiennes qui leur permettent de soutenir les siens.

Comme nous allons voir au point qui suit, la politique du micro-financement, conçue pour réduire la pauvreté et promouvoir l'“autonomisation des femmes”, la participation citoyenne et l'intégration à la vie urbaine, s'est renforcée au milieu des années 2000, articulant l'égalité de genre avec le concept de ville intelligente. Nous allons essayer de comprendre comment cette articulation est faite et les effets qu'elle provoque.

2.1.2 Genre et prospérité

Le rapport “State of Women in Cities 2012/2013” est une publication qui contient des données d'une enquête réalisée en cinq villes (Banglore, Johannesburg, Kampala, Kingston et Rio de Janeiro), l'avis d'experts et la recommandation de politiques et programmes pour l'égalité de genre.

Dès la préface, prenant en compte les conclusions exposées par le rapport, le directeur exécutif de l'ONU-Habitat à l'époque, Joan Clos, présente quelques motivations pour encourager la mise en place des politiques pour l'égalité de genre dans la ville, ainsi

¹⁴ Selon Eisenstein, le taux moyen de profit que le micro-financement apporte est de 30 % mais, dans certains pays, il peut être encore plus élevé (2009, p. 152).

que la réalisation d'enquêtes portant sur les rapports entre la prospérité des femmes et l'ordre urbain. D'abord, Clos informe que, de nos jours, la plupart de la population pauvre habitant tant les zones urbaines que les zones rurales est féminine. Il a également constaté que, malgré l'association fréquente de l'urbanisation à la prospérité des femmes, "dans la pratique, peu de femmes profitent vraiment de la croissance économique et de la prospérité des villes" (UN-Habitat, 2013, p.VII, version du traducteur).

La ville y est définie comme un moteur de la croissance économique. Cela est souligné à l'introduction, dès le premier paragraphe, lorsqu'on affirme que la ville est "liée à la génération de richesses" (UN-Habitat, 2013, p.VII). Cette caractérisation apparaît dans divers documents, y compris dans le plan d'action pour l'égalité de genre – GEAP (sigle en anglais) – au sein duquel nous retrouvons, dès le premier point, la définition suivante de l'urbain : "le XXI^e siècle est un siècle urbain, dans lequel la moitié de la population mondiale vit en ville. L'urbanisation est une force puissante qui génère la croissance économique et sociale et fait progresser la politique, ainsi que les techniques et la science" (UN-Habitat, 2008, p.4, version du traducteur). Selon le rapport "State of Women in Cities", presque 70 % de tout le produit intérieur brut du monde est créé dans les centres urbains (UN-Habitat, 2013, p.5). Les bénéfices de l'urbanisation sont mis en rapport avec la concentration et la proximité, qui seraient capables de générer "la prospérité économique, sociale et culturelle" (UN-Habitat, 2013 p. 5).

Clos souligne également que l'entrepreneuriat et la création d'emplois productifs sont "des actions politiques majeures et nécessaires au renforcement de la prospérité des femmes dans la ville" (UN-Habitat, 2013,p. VII). En outre, il a également reconnu le temps perdu par les femmes avec les tâches reproductives, affirmant le besoin de développer une infrastructure convenable. À cela vient s'associer une des principales recommandations du rapport, qui souligne la nécessité de "renforcer les stratégies d'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la planification des villes et de fournir les services élémentaires, qui sont des conditions sine qua non d'une ville égalitaire et prospère" (UN-Habitat, 2013, p. XIII).

L'entrepreneuriat est mentionné dans l'une des deux actions politiques recommandées, dans le point "productivité". On y affirme l'importance de soutenir les

petites entreprises autonomes, ainsi que de faciliter l'accès au crédit. Cette stratégie apparaît aussi dans l'une des dix-sept messages-clé du rapport, dans le point 6 : "L'entrepreneuriat se montre le facteur le plus important pour rendre la ville plus productive pour les femmes, suivi du développement des habiletés" (UN-Habitat, 2013, p.10). Ce thème est repris au troisième chapitre de la deuxième partie du rapport, lorsqu'on analyse la productivité de la ville et les questions de genre à elle liées. Selon la recherche, en raison de la compatibilité des nombreuses activités réalisées par les femmes avec les stratégies de survie (parmi elles, les tâches de reproduction sociale), les femmes créent souvent de petits négoce dans leurs lieux de vie.

En 2006, la Banque mondiale lance son Plan d'action pour la parité des sexes, intitulé "Gender as Smart Economics" (WORLD BANK, 2006¹⁵) et en 2010 l'ONU-Habitat publie un rapport nommé "Gender Equality for Smarter Cities: Challenges and Progress"¹⁶ (UN-Habitat, 2010). Même si les politiques centrées sur la question de genre et le micro-entrepreneuriat sont antérieures à ces documents, Roberts et Soerderberg (2012) affirment qu'avec eux l'articulation de l'économie intelligente avec l'égalité de genre se confirme, notamment en ce qui concerne la politique menée par la Banque mondiale, qui établit un partenariat avec l'une des plus puissantes banques au monde, la Goldman Sachs (p. 955). La convergence des programmes associant la réduction de la pauvreté à l'égalité de genre se consolide à partir de la crise financière mondiale de 2007, dans laquelle la Goldman Sachs joua un rôle important, car elle opérait la titrisation des prêts hypothécaires et, quand le gouvernement américain secourra les banques, elle eut un profit extraordinaire (ROBERTS et SOEDERBERG, 2012, p. 957).

Pour les auteurs de l'article "Gender Equality as Smart Economics? A critique of the 2012 World Development Report" (ROBERTS et SOEDERBERG, 2012), il s'agit d'une expression de plus de l'interférence des grandes corporations financières dans la formulation des politiques de développement officielles. L'intérêt dans la promotion de la question de genre tient à ce qu'elle provoque, au moins, deux effets voulus par ces

¹⁵ Disponible sur : <https://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/GAPNov2.pdf> Dernier accès : 10/05/2019

¹⁶ Disponible sur : <https://unhabitat.org/books/gender-equality-for-smarter-cities-challenges-and-progress/> Dernier accès : 19/05/2019

corporations : d'un côté, l'investissement dans les femmes créerait des bénéfices partagés, puisqu'elles emploieraient leurs gains pour financer les générations à venir ; de l'autre, cela ouvrirait un nouveau secteur dans le marché, une fois qu'une couche considérable de la population pauvre des pays du sud deviendrait une couche d'entrepreneurs et de consommateurs.

Le premier résultat apparu, comme nous l'avons vu, participe de l'imaginaire qui attribue aux femmes un caractère altruiste et qui suppose que l'investissement dans les femmes aura des retombées positives sur le développement, promouvant le bien-être "des familles, communautés et de la génération à venir" (WORLD BANK Apud ROBERTS et SOEDERBERG, 2012, p. 960). En raison de cette logique de l'effet en cascade et des dépenses peu considérables qu'elle suppose, la politique de l'égalité de genre ne serait pas "seulement juste, mais aussi une économie intelligente" (idem, ibidem). Faisant une analyse critique du rapport annuel sur le développement de la Banque mondiale publié en 2012, qui s'est consacré au sujet de l'égalité de genre, Roberts et Soederberg identifient des discours présentant une conception essentialiste des femmes et des hommes du sud global.

Un autre effet provoqué par l'association de l'égalité de genre à l'économie intelligente est la transformation des femmes "exclues" en des citoyennes disciplinées par le marché, devenant des investisseuses et des consommatrices. Cela amplifie les possibilités de profit et aide à capillariser les corporations financières dans le territoire. Hester Eisenstein en donne comme exemple le cas de la Grameen Bank, la première à mettre en place cette idée, qui en 2005 avait "4,3 millions de pauvres emprunteurs, dont 95 pour-cent de femmes, et avec un taux de récupération des prêts d'environ 98 pour-cent" (Isseles Apud EISENSTEIN, 2009, p. 153). Le micro-financement vise à extraire de la valeur de l'entrée croissante des femmes dans le marché de travail. Selon Eisenstein (2009), le micro-crédit est devenu une stratégie très lucrative pour les grandes corporations internationales, les banques et les entremetteurs – dont quelques organisations non gouvernementales – à elles alliés (p. 153).

Le rapport "State of Women in Cities 2012/2013" souligne que la croissance de l'économie urbaine a généré plus d'opportunités de travail pour les femmes, surtout dans les zones de commerce et de services. Mais on y reconnaît également les limites de ces

nouvelles occupations : “Les activités rémunérées des femmes sont aussi essentielles à la prospérité urbaine, même si elles sont plus informelles que formelles, plus ménagères qu’extra-ménagères et offrent des rémunérations peu élevées” (UN-Habitat, 2013, p. 50). La description du secteur formel de l’économie soulève la question de la féminisation du travail mondial, expression qui rend compte de l’expansion des secteurs du marché qui demandent des habiletés identifiées aux stéréotypes des femmes, comme la délicatesse et le soin. Le plus important de ces secteurs est celui des services, notamment des services domestiques : “Dans le secteur des services, les services domestiques ont une importance majeure. Ils emploieraient entre 4 % et 10 % de la force de travail – dont 74 % à 94 % de femmes – des économies en développement” (UN-Habitat, 2013, p. 51). Actuellement, beaucoup de femmes travaillent dans les services de manutention et de nettoyage au sein d’entreprises ou d’établissements publics, en général sous un régime de sous-traitance. Elles travaillent aussi comme des femmes de ménage, notamment dans des foyers, ce qui participe de la catégorie des métiers extra-ménagers. Un autre secteur important est celui du traitement des produits d’exportation : les femmes remplissent de 70 à 90 % des emplois offerts par les industries multinationales de produits électroniques et de vêtements (idem, ibidem), souvent travaillant dans des conditions précaires et pour des salaires peu élevés.

En outre, le rapport aborde aussi la question du travail non-rémunéré, réalisé par les femmes quotidiennement dans le cadre de la reproduction sociale. Malgré la croissance de leur présence dans le marché de travail formel, les femmes demeurent en général les responsables des tâches de soin, soit dans le cadre du travail rémunéré, soit dans celui du travail non-rémunéré exercé au sein des foyers, comme le soin des personnes âgées, des enfants et l’administration de la vie domestique. On y reconnaît que les femmes contribuent considérablement à la “prospérité urbaine” en prenant en charge les activités domestiques et le soin, ce qui “permet à l’économie urbaine de fonctionner” (Un-Habitat, 2013, p. XII).

Il est intéressant de remarquer que ce rapport, élaboré environ dix ans après le document “Women and Urban Governance” sur les femmes et la gouvernance urbaine, montre que la critique de l’instrumentalisation des organisations de femmes par les politiques de développement a été prise en compte. Il y est affirmé le besoin d’atténuer l’imposition de responsabilités supplémentaires aux femmes en les instrumentalisant dans

le rôle d'apporter des solutions aux problèmes des communautés appauvries par l'affaiblissement des politiques sociales (UN-Habitat, 2013, p. 62). Cependant, en analysant ce document, on observe que ce problème resurgit sous d'autres formes, une fois que les recommandations des politiques de genre mises en avant dans l'agenda urbain international sont soumises à une certaine conception de la ville et de son rôle en tant que moteur de la croissance économique.

Dans le rapport "State of Women in Cities 2012-2013", l'ONU-Habitat souligne la nécessité de repenser l'incorporation de la femme dans des politiques de développement en prenant en compte le critère de l'efficacité, critère que le document "Women and Urban Governance", de 2001, avait assumé sans le soumettre à l'analyse, rattachant cette question à celle de l'équilibre entre les droits et la performance. Le rapport de 2013 affirme qu'il ne faudrait pas traiter les femmes comme des "conduits de politiques", car cela avait souvent pour conséquence de revivifier la vision traditionnelle de la maternité et de l'altruisme des femmes (UN-Habitat, 2013, p. 64). En outre, la conclusion du rapport souligne que, même si l'investissement dans les femmes provoque des impacts positifs sur la génération de richesses, on ne peut ignorer le risque d'instrumentaliser le genre au nom de l'égalité.

Cependant, la plus importante mesure indiquée pour atténuer le poids des programmes de réduction de la pauvreté sur les femmes, pour que cela ne résulte pas dans des "effets adverses" comme la "féminisation de la responsabilité" et la croissance du travail féminin non-rémunéré, est la mise en avant de l'engagement des hommes (UN-Habitat, 2013, p. XIV e 78, version du traducteur). Il est remarquable que l'adoption de la perspective de genre, même lorsqu'elle provoque la révision des politiques précédentes, se limite à une nouvelle élaboration des stratégies déjà consolidées pour les perfectionner. Autrement dit, il ne s'agit pas de repenser les choix politiques fondamentaux pour la production urbaine, comme les réformes des politiques sociales et la mise en valeur des programmes consacrés au combat à la pauvreté. On ne fait que reprendre les mêmes stratégies, y incorporant alors les hommes afin de perfectionner l'approche fondée sur le genre. Ici, il est évident qu'on priorise une conception de genre restreinte à un rapport qui oppose la femme à l'homme, réduisant l'imaginaire politique à l'objectif d'établir l'égalité entre ces deux sujets, tous les deux pensés de manière univoque. Alors, nous espérons

démontrer le long de cet exposé que cette compréhension des rapports de genre est assez limitée, et d'autant plus si nous considérons que le modèle de développement urbain actuel augmente les différences sociales entre les femmes, qui occupent des positions différentes dans l'espace suivant leurs appartenances raciales et de classe.

Comme l'analyse des documents nous l'a montré, la définition de la ville y est subordonnée à la logique de la compétitivité et de l'efficacité du marché, ce qui n'empêche qu'on y considère les rapports de genre tout en ignorant une telle réalité. Dans les documents, les inégalités de genre sont traitées comme des phénomènes extérieurs au marché, relevant seulement de facteurs culturels et localisés. En réponse à cela, notre thèse veut réaliser une analyse matérialiste des politiques urbaines proposées aux femmes, articulant le genre avec d'autres marqueurs sociaux, comme la classe et la race, qui façonnent la production hégémonique de l'espace urbain.

Bien que les politiques urbaines des agences multilatérales aient souvent pour laboratoire les pays d'Afrique et d'Amérique latine, elles touchent également les pays dits du nord. Dans les pages qui suivent, nous analyserons la réitération de certaines de ces énoncés lors de la formulation de politiques urbaines pour les femmes dans les initiatives récentes en France et les critiques qui en découlent.

2.2 Villes globales, politiques de genre locales : les défis qui traversent le sud et le nord

À l'époque contemporaine, les analyses critiques relatives à l'incorporation des politiques urbaines pour les femmes dans des contextes locaux et nationaux donnent à voir l'instrumentalisation des discours qui émergent des luttes féministes, ce qui se traduit par l'homogénéisation des pratiques spatiales et par la stéréotypisation des femmes dans le cadre des initiatives institutionnelles. Claire Hancock et Marylène Lieber (2017) analysent les initiatives en cours en France, tant locales que nationales, depuis le début des années 2000, et ont identifié une tendance à associer la place de la femme à celle de la prise en charge du soin des autres, en les représentant sous la figure de la femme "respectable" : de bonnes mères, filles et épouses (HANCOCK & LIEBER, 2017, p. 18). Comme dans les discours exprimés dans les documents des institutions de développement que nous avons étudiés, on y réitère la contribution de la femme, par son volontariat, à la gestion des

services et de l'infrastructure urbaine, tant chez elles qu'à l'échelle de leurs quartiers (ou communautés).

En 2014, la France a approuvé deux lois (la loi n° 2014-873/2014 et la loi n° 2014-173/2014) qui prévoient la promotion d'une véritable égalité de genre par le moyen des politiques territoriales. La loi n° 2014-873, du 4 août 2014¹⁷, "pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes", a l'intention d'incorporer le *gender mainstreaming* à la politique française, engageant "L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, [à mettre] en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée." (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Loi n° 2014-873/ 2014).

L'article 61 détermine que toutes les communes ayant plus de 20.000 habitants doivent, avant le commencement des débats sur le projet budgétaire, présenter un rapport sur la situation de la question de l'égalité entre femmes et hommes dans leur région administrative, faisant un diagnostic basé sur des données discriminées par genre et évaluant les actions institutionnelles en cours, apportant également des propositions pour l'amélioration de la situation en cours¹⁸. En cas de manquement à l'obligation de présenter un rapport devant l'organe délibérant, ou de la non-conformité du rapport au décret 2015-761 du 24 juillet 2015¹⁹, qui spécifie le contenu et les modalités d'exposition du document, le budget approuvé peut être annulé (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE & CENTRE HUBERTINE AUCLERT, 2016, p. 9). Selon le *guide pratique pour accompagner les collectivités territoriales*, conçu par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, avec le concours du Centre Hubertine Auclert, "L'approche intégrée devient donc la règle dans la conduite des politiques publiques locales" (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE & CENTRE HUBERTINE AUCLERT, 2016 p. 16).

La législation établit une base juridique et encourage les communes à s'engager

¹⁷ Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id> Dernier accès: 01/05/2019

¹⁸ Cette règle modifie aussi le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1-2, L 3311-3 et 4311-1-1. (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Loi n° 2014/873/2014).

¹⁹ Disponible sur

[:https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000030785328&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000030785328&categorieLien=id) Último acceso: 01/05/2019

dans des projets et actions visant à concrétiser l'égalité de genre. Avant même cette législation, quelques communes françaises avaient déjà présenté des initiatives allant dans ce sens, s'appuyant sur des documents transnationaux, comme la Charte Européenne des Femmes dans la Cité (1995)²⁰ et la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (2006), lancée par la Conseil des communes et régions d'Europe²¹. Le rapport exigé par l'article 61 de la Loi n° 2014-873 n'a pas un caractère décisive, mais le fait de l'élaborer peut, à moyen terme, pousser les élus responsables de l'approbation du budget à réfléchir sur la distribution des ressources, étudiant les effets des actions de la commune sur les rapports de genre et consultant le document consacré à ce thème (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE & CENTRE HUBERTINE AUCLERT, 2016, p. 23). Puisque l'obligation de soumettre le contenu du rapport au débat et au vote n'est pas prévue, la production de ce document peut devenir un procédé bureaucratique incombé à un(e) spécialiste ou à un(e) fonctionnaire (p.34). Cette analyse doit révéler si les investissements réalisés renforcent ou diminuent les disparités entre femmes et hommes, contribuant à la définition de stratégies qui corrigent de possibles distorsions.

À son tour, la loi 2014-173 du 21 février 2014²² est une nouvelle législation de la planification de la ville et de la cohésion urbaine. La politique de la ville y est définie dans le paragraphe I de l'article premier : on y souligne l'importance des actions tournées vers les quartiers défavorisés et leurs habitants, faisant de la réduction des inégalités territoriales un objectif majeur. Cette loi détermine que les communes doivent concourir à l'égalité entre femmes et hommes et combattre les discriminations dont les habitants des quartiers défavorisés sont les victimes (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Loi 2014-173/2014, article 1, paragraphe I, 10°). Le paragraphe II crée l'Observatoire National de la Politique de la Ville, chargé de vérifier l'observance des objectifs prévus par la loi et d'évaluer les mesures

20 Disponible sur : <https://www.hlmn.org/img/documents/1994%20-%20European%20Charter%20for%20Women%20in%20the%20City.pdf> Dernier accès : 02/05/2019

21 Disponible sur : <http://www.afcre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf> Último acceso: 02/05/2019. Le 25 mars 2016, 195 communes françaises étaient signataires de cette Charte. (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE & CENTRE HUBERTINE AUCLERT, 2016, p. 27) Disponible sur : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/Guide-art-61.pdf> Dernier accès : 02/05/2019

22 Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804> Dernier accès : 02/05/2019

consacrées à la réduction des inégalités, ainsi que le respect de l'engagement de réduire les disparités entre hommes et femmes et d'autres formes de discrimination. L'instrument d'exécution de la politique de la ville est le contrat de la ville, célébré entre l'État et les communes, qui est prévu par l'article 6. Le paragraphe VI établit que ces contrats doivent obligatoirement définir des actions stratégiques visant à combattre l'inégalité entre femmes et hommes. En outre, l'article 7 prévoit la création d'un conseil de citoyens dans chaque quartier prioritaire, respectant la parité de genre lors de la réalisation du tirage au sort.

Nous pouvons remarquer que, dans cette loi, les efforts consacrés au combat de l'inégalité de genre se concentrent principalement sur les dites "zones urbaines sensibles" et sont mis en rapport avec la réforme politique de la ville²³. La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015, dont participent le Ministère des droits des femmes et le Ministère délégué à la ville,²⁴ en offre des justificatives :

L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les zones urbaines sensibles (ZUS) que dans les agglomérations environnantes. Moins d'une femme sur deux âgées de 25 à 64 ans occupe un emploi en 2011, alors que c'est le cas de plus de deux femmes sur trois dans les unités urbaines de référence. (MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES & MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE, 2013, p.2).

Au-delà de la difficulté d'accéder aux activités rémunérées et de l'état de précarité des emplois disponibles, la convention observe également que "les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de la famille et sont davantage exposées à la monoparentalité" (p.2). De plus, on y souligne que les quartiers populaires sont, en général, habités par une population plus jeune, plus féminine et qui souffre aussi des discriminations distinctes de celles suscitées par la condition féminine, comme les discriminations liées à l'origine, à la couleur de la peau et au lieu de vie.

²³ Selon la Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires, 2013/2015, rassemblant le Ministère des droits des femmes et le Ministère délégué à la ville, cette initiative répond à une circulaire du Premier-Ministre, datant du 30 novembre 2012, dans laquelle on exige des actions plus centrées sur la problématique de l'égalité entre femmes et hommes, dans le cadre des objectifs établis pour les quartiers populaires. Ces politiques, du fait de la décision n°14 de la Commission Interministérielle des Villes (CIV) du 19 février 2013, doivent être appliquées aux quartiers concernés par la politique de la ville. MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES & MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE, 2013, p.2

²⁴ Disponible sur :

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention_d_objectifs_droits_des_femmes__ville_mai_2013.pdf Dernier accès : 03/05/2019

Faisant une étude du rapport du Haut Conseil à l'Égalité des femmes et des hommes (HCEfh), publié en juin 2014 sous le titre "*Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*"²⁵, Claire Hancock (2014) indique les risques présentés par la concentration exclusive sur les quartiers prioritaires des actions de combat à l'inégalité de genre. D'abord, en situant les problèmes d'inégalité entre hommes et femmes uniquement dans les quartiers périphériques, les violences de genre souffertes dans d'autres zones de la ville sont occultées. En outre, la priorité accordée aux politiques pour les femmes dans le cadre de la politique locale peut rendre superficiel le traitement de questions plus profondes et urgentes, liées à des problèmes structureaux. L'auteur en donne l'exemple de l'insistance sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin en vue de répondre aux statistiques relatives à la pauvreté et à la précarité dans laquelle vivent les femmes de ces quartiers. Enfin, l'auteur comprend que les violences diverses rapportées par ces femmes, notamment celles causées par la discrimination ethnique, ont lieu en dehors de leurs quartiers, dans des zones économiquement et socialement plus aisées.

En effet, dans un autre article écrit avec Marylène Lieber, Hancock et Lieber remarquent que, même si en France les politiques urbaines *genrifiées* (c'est-à-dire, concernant la question de genre) ciblent les femmes marginalisées (à cause de la spécialisation exigée par les contrats de la ville), les notions de sécurité et de violence qu'elles adoptent sont plus conformes aux expériences et aux pratiques spatiales des femmes vivant dans des conditions sociales et économiques plus élevées. Les auteurs apportent des témoignages fournis par des organisations de femmes des quartiers populaires donnant à voir l'entrelacement de la violence de genre avec une autre expérience de violence, liée à la race, à la classe et à l'origine ethnique. Souvent, ces violences ont lieu dans des quartiers aisés où la présence de ces femmes n'est pas voulue. De la même manière, les travailleuses sexuelles, habituellement des immigrantes, dénoncent des violations pratiquées dans le cadre des persécutions policières ayant pour but d'expulser de ces espaces une féminité jugée inadéquate à un certain idéal de respectabilité (HANCOCK

²⁵ Disponible sur : http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/haut-conseil-egalite.gouv.frimgpdfhcefh_rap_egaliter_vf.pdf Dernier accès : 03/05/2019

& LIEBER, 2017, p. 21). Les auteurs soulignent que ces questions ne sont que rarement traitées par les politiques de genre en cours qui, en outre, tendent à stigmatiser les hommes qui habitent les quartiers populaires. Leur couleur, origine ethnique et condition sociale les transforment en cibles des actions policières. En effet, une lettre écrite “par des femmes du 18e arrondissement, de La Chapelle, Pajol, Barbès...”²⁶, contraire à la stigmatisation des hommes de leur lieu de vie, exprime leur préoccupation avec le renforcement de l’encadrement de ces hommes, prétendument violents, par les politiques censées protéger les femmes.

La lettre insiste sur le risque de ne reconnaître et situer le sexisme que dans les quartiers populaires. Ces femmes expriment leur préoccupation avec l’instrumentalisation du féminisme, utilisé comme argument pour augmenter le contrôle policier sur l’espace public et justifier la persécution contre les hommes pauvres, racialement ou ethniquement marqués. En outre, elles songent à la motivation qui préside à cela, qui semble être l’intention d’altérer le profil des usagers et le type d’occupation de ces espaces : “Depuis plusieurs années, petit à petit la bourgeoisie s’installe dans notre quartier et veut le transformer à son image, en repoussant la misère hors de sa vue” (“Nous femmes de La Chapelle, Pajol, Barbès”). Claire Hancock et Marylène Lieber affirment que, outre la menace d’utiliser les demandes féministes pour renforcer les politiques de sécurité consistant à stigmatiser les hommes, il y a celle de faire des femmes des instruments servant à cette fin :

Les marches exploratoires se focalisent souvent sur les questions de sécurité : le sous-titre du guide méthodologique mis en ligne en 2012 sur son site par le Commissariat général à l’égalité des territoires (CGET), est de ce point de vue significatif : Des femmes s’engagent pour la sécurité de leur quartier, lit-on sur la couverture. S’il ne s’agit pas de demander aux femmes de faire le ménage, il reste que la tendance existe, dans ces démarches, à leur assigner un rôle convenu et qui prolonge leur assignation à des tâches domestiques à l’intérieur du foyer : « faire le ménage » en pointant du doigt les indésirables et les gêneurs du quartier, apportant de l’eau au moulin des politiques sécuritaires qui recourent souvent,

26 La lettre est disponible sur : <https://paris-luttes.info/nous-femmes-du-18eme-la-chapelle-8201?lang=fr> Dernier accès : 06/05/2019. Cette lettre a été suscitée par une série de reportages diffusés par des chaînes médiatiques hégémoniques attribuant un caractère exceptionnel aux violences de genre au sein des quartiers populaires parisiens et demandant avec urgence une intervention publique. Cela a provoqué des réactions diverses chez de différents secteurs, tant des organisations que de la société en général. Voir par exemple : <http://www.leparisien.fr/paris-75018/harcelement-les-femmes-chassees-des-rues-dans-le-quartier-chapelle-pajol-18-05-2017-6961779.php> Dernier accès: 06/05/2019

dans la géographie parisienne, la géographie des quartiers concernés par la politique de la ville ; et « faire le ménage » en indiquant les dépôts sauvages d'ordures, les lieux mal entretenus, mal éclairés, bref en endossant un rôle d'expertes du local ambigu. En même temps qu'on reconnaît dans cette démarche une « expertise d'usage », on assigne aux femmes des quartiers ce que Jacqueline Coutras appelait un « devoir spatial », une responsabilité à l'égard de l'espace microlocal dont elles sont promues gardiennes autant que civilisatrices. (HANCOCK & LIEBER, 2017, p. 20).

Il faut rappeler que dans la Convention triennale établie par le Ministère des droits des femmes et le Ministère délégué à la ville, on prévoit la méthodologie des marches exploratoires des femmes pour mettre en évidence “les points noirs dans l'espace public” (MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES & MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE, 2013, p.4), ce qui bénéficie du support du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Ainsi, Hancock et Lieber (2017) remarquent une tendance à assigner aux femmes des quartiers populaires le même rôle conféré aux femmes de la région appelée “le sud global” par les politiques de développement (p.20) : celui d'*expertes* dans leur lieu de vie, qualifiées à procéder à la manutention de leurs quartiers en remplissant des tâches comprises comme une extension de leurs devoirs domestiques²⁷. La reconnaissance des tâches reproductives que certaines femmes réalisent quotidiennement dans leurs lieux de vie se traduit aussi par l'attribution, à ces femmes, d'une plus grande capacité de diagnostiquer les problèmes du quartier et d'y offrir des solutions pratiques. Le récit qui met en évidence la contribution des femmes, par le moyen du volontariat, à la gestion des services et de l'infrastructure de leurs quartiers (ou communautés), apparaît à nouveau, leur incombant du rôle d'auxiliaire du développement social et économique de leurs territoires.

Comme dans les politiques de développement, la plus importante mesure touchant la situation économique des femmes de ces quartiers, qui auraient plus de difficulté d'accès à l'emploi et seraient plus exposées à des activités rémunérées précaires²⁸, est

27 La mise en valeur de l'*expertise d'usage* des femmes est la 13e recommandation du rapport “Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés” (HCElfh, 2014, p.21. Disponible sur : http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/haut-conseil-egalite.gouv.frimgpdfhcefh_rap_egaliter_vf.pdf Dernier accès : 06/05/2019

28 Des données sur ce sujet sont fournies par le rapport, à la page 6. Disponible sur : http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/haut-conseil-egalite.gouv.frimgpdfhcefh_rap_egaliter_vf.pdf Dernier accès : 06/05/2019

l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin. Cela apparaît dans la neuvième recommandation du rapport du *Haut Conseil à l'Égalité des femmes et des hommes* (HCElfh, 2014, p.20) et aussi dans le point 2.3 des objectifs opérationnels de la Convention triennale, qui s'engage à "soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers", notamment par le programme d'aide à la création d'entreprises, qui prend appui sur le Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes (MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES & MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE, 2013, p.5). Pour justifier cette initiative, il est affirmé qu'elle aiderait à "la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des femmes des quartiers" (p.5).

Outre la consécration des obligations familiales attribuées aux femmes, l'entrepreneuriat est en soi-même une activité économique risquée, qui peut servir comme une solution individuelle pour certaines personnes, mais n'est pas une politique publique capable de faire face aux problèmes collectifs et structureaux. Même si l'on propose un soutien, il s'agit d'une offre qui laisse pour compte les gens dans leur tentative d'apporter une solution à leur condition économique. La difficulté d'atteindre des niveaux économiques et sociaux convenables est vécue par toute une classe de femmes, marquées racialement et ethniquement. Comme nous allons voir au troisième chapitre, la croissance de la disparité sociale entre les femmes est une question structurelle qui s'intensifie et gagne une nouvelle forme à la dernière phase du capitalisme, caractérisée par l'accumulation néolibérale. Ainsi, nous sommes d'accord pour affirmer avec Claire Hancock que "Rejeter vers l'échelon local le traitement de tels problèmes, en prônant le soutien à l'entrepreneuriat féminin, par exemple, c'est n'agir qu'à la marge sur les conséquences, et s'exonérer d'avoir à agir sur les causes profondes" (HANCOCK, 2014, p. 2).

Si, d'un côté, les politiques de genre dans les quartiers populaires semblent reconduire les habitantes à leurs territoires, renforçant leur responsabilité à l'égard du travail reproductif tant au sein de leurs familles que dans le cadre de la communauté (HANCOCK & LIEBER, 2017, p. 20), de l'autre la mobilité des femmes est devenue un symbole de la planification urbaine réussie (p. 18). Lieber (2017) affirme que, dans les années récentes, la circulation et la présence féminine dans l'espace public sont devenues

des “indicateurs de la qualité de l’espace”, étant le signe d’un environnement sûr pour les familles qui le fréquentent dans le cadre des activités de consommation et de loisir (p.4). Cependant, l’auteur argumente que l’attribution de valeur à l’espace n’est pas le fait de toute féminité, mais seulement des féminités capables de transmettre de la positivité aux activités rentables (les femmes qui se trouvent en situation précaire ou qui exercent le travail sexuel, par exemple, ne sont pas protégées dans leur circulation). Marylène Lieber réfléchit sur les débats antérieurs à la nouvelle loi qui fait du harcèlement commis à la rue, dans l’espace public, une infraction (Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes). Selon l’auteur, malgré l’intention déclarée de garantir la protection de toutes les femmes, la notion de sécurité qui oriente ces débats favorise spécialement les femmes blanches de couche moyenne, qui ont une plus grande capacité de consommation (p. 10). On laisse en dehors des contours de ce débat les expériences et les discriminations de genre racialisées. Les situations vécues par les femmes racialisées ne sont que rarement prises en compte lors de l’élaboration de ces politiques qui visent à protéger “les femmes”, fréquemment comprises comme un groupe social homogène.

Dans l’article “Gender in the Post-Fordist Urban”, Marguerite van den Berg (2017) présente un argument similaire, analysant les stratégies de gentrification²⁹ aux villes hollandaises, notamment à Rotterdam. Dans sa recherche, l’auteur observe que certaines familles sont instrumentalisées pour attirer à la ville des habitants ayant un niveau élevé de scolarité et de consommation (Berg crée l’expression *genderfication* pour nommer ce phénomène). “La ville du futur est féministe”, c’est-à-dire spontanée et créative (BERG, 2017, p.25). L’auteur perçoit dans les discours publics d’importants planificateurs hollandais contemporains le recours au langage de genre pour soutenir des projets qui attireraient des familles nucléaires, hétérosexuelles, avec des enfants et deux pourvoyeurs. Elle en donne l’exemple des projets de construction de logements, à Rotterdam, associés à

²⁹ La gentrification est le processus par lequel on remplace un mode d’occupation d’un territoire par un autre, en employant des stratégies d’attraction de nouveaux habitants, plus aisés, et d’expulsion des habitants déjà sur place du fait de la conséquente élévation du coût de la vie. Selon Marguerite van den Berg, “le terme gentrification se réfère en général au processus par lequel les gens ou les entreprises aisées achètent des propriétés dans les quartiers pauvres et ouvriers, provoquant le déplacement de leurs occupants” (BERG, 2017 p. 58).

l'idée de *childfriendly city*, c'est-à-dire des villes offrant des solutions pour combiner le travail avec le soin, tournées vers des familles jouissant d'un niveau de consommation très élevé (p. 60).

En outre, Berg observe à la ville de Rotterdam la mise en place de politiques sociales de genre tournées vers les femmes, généralement d'origine musulmane, ayant un pouvoir de consommation peu élevé. Il s'agit de programmes qui accompagnent le processus éducatif des mères vis-à-vis de leurs enfants, diffusant des techniques communicationnelles aidant à la résolution des conflits. Selon l'auteur, cela consiste en un entraînement des habiletés d'interaction prisées surtout dans le secteur des services du capitalisme post-fordiste (BERG, 2017, p. 88). Pour Berg, ces programmes font écho à une tendance des politiques de développement contemporaines, propagée par les agences multilatérales, comme la Banque Mondiale : celle d'investir dans les femmes comme si elles étaient les principales responsables de tous les individus de leur entourage et pouvaient leur assurer un futur meilleur. Comme l'affirme l'auteur :

Cela se vérifie dans le mot d'ordre de l'agenda de l'ONU établi à Beijing pour 2030, qui dit : "Autonomiser les femmes, autonomiser l'humanité". L'idée qui sous-tend les politiques d'égalité de genre a une résonance globale : "si l'on éduque une mère, l'on éduque une famille". Les femmes ne sont pas seulement considérées comme celles qui en ont le plus de besoin, mais aussi comme le genre le plus responsable, qui donne accès à une communauté plus large (BERG, 2017 p. 75).

Dans les deux cas étudiés, Marguerite van den Berg considère la possibilité de la conversion de la perspective de genre en un instrument de la planification stratégique (p. 105). Encore une fois, cela fait des femmes des "moyens" servant à la transformation des villes et non les "sujets" de cette transformation. Selon la chercheuse, l'urbanisme post-fordiste dépend de la capacité de la population de catalyser une économie créative et de générer des ressources, de sorte que l'investissement dans les femmes peut être estimé une stratégie intelligente (BERG, 2017, p.101). Même si cela favorise l'inclusion de l'égalité de genre dans la politique urbaine, l'auteur remarque que les bénéfices produits ne touchent que les féminités ayant un pouvoir de consommation élevé, participant au marché de travail formel et ayant accès à l'enseignement supérieur et/ou exerçant la maternité (p. 108). Elle indique également que les stratégies liées à l'égalité de genre peuvent être associées à des mécanismes de gentrification. Ainsi, l'auteur insiste sur le problème de ne pas mettre en

rapport la perspective de genre avec d'autres marqueurs sociaux importants, comme la race et la classe.

Devant cette problématique, il faut évaluer si les politiques urbaines de genre, à l'époque contemporaine, sont en mesure d'accorder le droit à la ville aux femmes, ou si elles suivent la tendance qui fait de ces femmes des intermédiaires entre l'État et leurs territoires, jouant le rôle de conductrices des politiques de développement. Il faut aussi percevoir que la répétition et la circulation de certains énoncés sur les femmes – présents dans les discours des agences multilatérales, ainsi que dans les expériences récentes d'élaboration des politiques urbaines de genre dans certains pays – accrédite les rôles qui leur sont attribués dans le cadre d'un projet spécifique de production de la ville. Au prochain chapitre, dans lequel nous réfléchissons sur les processus d'institutionnalisation des politiques de genre, nous allons soutenir qu'il ne s'agit pas seulement de l'appropriation d'un langage issu des luttes féministes, mais d'une pratique discursive qui façonne et déplace les demandes de façon à les rendre utiles au projet de gouvernance.

Dans les pages qui suivent, nous allons montrer le développement des débats autour de la formulation des politiques urbaines de genre, tout comme les tensions qui y sont produites entre les propositions visant à promouvoir l'égalité de genre et la configuration de ville explicitée ci-dessus.

2.3 Théories et luttes féministes pour le droit à la ville

Cette partie expose les circonstances dans lesquelles les politiques urbaines pour les femmes sont formulées, mettant l'accent sur les luttes sociales et les critiques que les théoriciennes féministes adressent à l'urbanisme hégémonique. Avant d'aborder le sujet, il faut remarquer que, dans ce texte, on envisage la catégorie "femme" comme un groupe social non-hégémonique. Du fait que les pratiques spatiales, ainsi que les notions de discrimination et d'inégalité, sont liées à la place que les femmes occupent dans les villes, d'autres marqueurs sociaux, comme la classe et la race, se montrent importants pour comprendre le contexte de formulation des politiques urbaines.

Aux années 1980, dans le sillage de la deuxième vague du féminisme, des femmes

universitaires appartenant aux cours de géographie, architecture et urbanisme, surtout aux États-Unis et en Europe, ont contesté le modèle hégémonique de l'urbanisme moderne sous le prisme de cette nouvelle vague de contestation féministe. La deuxième vague du féminisme coïncide avec l'émergence d'autres mouvements contestataires aux années 1970, telles les luttes pour les droits civils et pour le droit à la ville. Il s'agit d'une période d'effervescence politique, théorique et philosophique. À cette même époque, Lefebvre (1972) donnait à voir l'espace au-delà de son aspect physique, révélant les rapports de pouvoir qui le constituaient et étaient constitués par le processus de sa production³⁰. Son analyse se concentre principalement sur le rapport entre la forme urbaine et le mode de production capitaliste ; plus tard, Doreen Massey (1994) donne une contribution fondamentale pour la perception de la dimension relationnelle de l'espace en tant que producteur et produit des relations de genre³¹.

Suivant ce chemin, des urbanistes féministes comme Dolores Hayden (1980), qui procède à l'analyse des villes fordistes, ont questionné la marginalisation des femmes par ce modèle de planification, caractérisé par une séparation rigide de l'espace public et de l'espace privé. Ce modèle, reproduit dans les plus importantes villes américaines à la suite de la Seconde Guerre Mondiale, était celui de la suburbanisation, dans lequel les zones d'habitation étaient éloignées des centres commerciaux et industriels. Tandis que les centres étaient considérés comme des espaces publics privilégiés, où se concentraient les activités productives masculines, les périphéries étaient traitées comme des espaces privés et apolitiques. Selon Marguerite van den Berg (2017), la ville exprimait le contrat sexuel³²

³⁰Il faut rappeler que, avant cela, aux années 1960, Jane Jacob, dans son ouvrage "The Death and Life of Great American Cities" (1961), dans son activité militante et dans ses écrits en tant que journaliste, critiquait les modèles idéalisés du modernisme, prenant pour base son observation des villes américaines. Elle soutenait que la planification urbaine devait être fondée sur les expériences quotidiennes des personnes, mettant en valeur la diversité et créant des espaces mélangés. Elle critiquait aussi la séparation rigide de l'espace public et de l'espace privé (Berg, 2017, p.23-25).

³¹ Selon Massey, "les espaces et les lieux hégémoniques auxquels on s'oppose aujourd'hui ne sont pas seulement des produits des formes d'organisation économique, ils sont aussi nos reflets – et, par là, ils renforcent d'autres aspects des rapports sociaux, dont les rapports de genre" (MASSEY, 1994, p. 183).

³²Le contrat sexuel est un concept formulé par Carole Pateman (1988): il s'agit de la détermination de différences entre les genres et de l'attribution du rôle dominant aux hommes, ce qui fonde le pouvoir du patriarcat dans la modernité.

fordiste, pour lequel les femmes étaient supposées s'occuper du ménage et être responsables des tâches reproductives, pendant que les hommes jouaient le rôle majeur de pourvoyeurs, participant à la vie publique comme travailleurs et citoyens (p. 17).

Cependant, cet idéal atteignait surtout les femmes blanches appartenant aux couches moyennes et élevées. C'étaient elles qui, éduquées dans ce sens, étaient contraintes de devenir des mères et des épouses dociles et aimables. Et encore, comme tout ce qui est idéal, maintes fois cela ne s'est pas réalisé, même dans la vie de ces femmes, parce que beaucoup d'entre elles ont eu besoin d'intégrer le marché de travail formel pendant la Seconde Guerre Mondiale et ne sont pas rentrées chez elles une fois le conflit terminé. D'un autre côté, ce modèle servait de paramètre pour leur évaluation et appréciation, étant considéré comme un but à atteindre, ce qui finissait par punir celles qui cherchaient une trajectoire personnelle pour soi-même. Toutefois, à l'égard des femmes noires et de la classe ouvrière, le respect du rôle de mères et épouses idéales n'était pas attendu, car leur besoin de se vouer au travail, laissant de côté leur vie familiale, était vu comme naturel.

Selon Dolores Hayden (1980), le sommet de ce modèle fordiste est atteint aux années 1950, quand les industries profitent de la période pacifique de l'après-guerre pour amplifier le marché de consommation en mettant en avant le modèle féminin mystique, suscitant une augmentation des obligations quant à l'organisation du ménage, notamment en y introduisant de nouveaux ustensiles domestiques. Ces ustensiles, plutôt que de réduire le temps de travail de la femme, élevaient le niveau d'exigence à l'égard de la propreté et au soin de la maison (S196). La décadence de ce paradigme se vérifie à la deuxième moitié du XXe siècle, marquée par la crise économique et par la prolifération de nouvelles luttes sociales. Une autre donnée significative est la croissance rapide de la participation des femmes, blanches et de couche moyenne, au marché de travail rémunéré, occupant plus activement les espaces publics. En 1975, 30 % des foyers américains avaient deux pourvoyeurs, 13 % d'entre eux étant formés de familles monoparentales ayant un seul pourvoyeur, habituellement des femmes (HAYDEN, 1980, S174).

Pour Hayden, une ville non-sexiste devait rassembler dans un même espace le logement, les services et le travail. La planification fordiste ne serait pas capable de se conformer aux nouveaux rapports de genre, car le zonage empêche la construction

d'espaces mélangés. Les politiques d'État auraient privilégié le foyer traditionnel, composé d'un travailleur du sexe masculin de qui dépendait financièrement une femme au foyer. Ce modèle était vu comme idéal, permettant la conservation de la stabilité de la famille. Ainsi, les femmes se trouvaient surchargées du cumul des tâches reproductives et de l'emploi. Il fallait repenser toute une série de services qui auparavant leur incombait pour qu'elles eussent les mêmes conditions que les hommes par rapport à l'accès au marché de travail et aux possibilités d'y progresser. Pour remédier à cela, les seules solutions présentées venaient du marché privé, comme les crèches, les bonnes d'enfant, les femmes de ménage. Cependant, les femmes noires et travailleuses n'avaient pas d'accès à ces solutions : c'étaient elles qui, la plupart du temps, réalisaient les services mentionnés ci-dessus, dont les conditions étaient précaires et les garanties sociales nulles. Du coup, elles n'avaient pas les moyens financiers d'y recourir elles-mêmes.

La société fordiste, aux années 1980, au moment même où Dolores Hayden écrit, était en pleine transformation. Outre les processus déjà exposés par l'auteur même – l'intensification de la participation des femmes au marché de travail formel et la croissance notable de leur présence dans l'espace public – ce fut la crise économique des années 1970 qui a poussé à la réorganisation des stratégies d'accumulation, ce que fut abordé au chapitre précédent. Le modèle flexible, appliqué à quelques villes américaines, devenait hégémonique dans la mesure où il contribuait à la réorientation du rôle de l'État dans l'économie néolibérale. Les communes gagnaient plus d'autonomie financière, fiscale et administrative et les politiques urbaines passaient du niveau national au niveau local (HARVEY, 2006). Pendant que l'on reformulait les critères garantissant les droits sociaux universels, on attribuait la gestion des crises aux communes. Plutôt que de stimuler des projets urbains visant l'organisation territoriale, on soutient des projets dédiés à la captation de ressources. Ainsi, les villes étaient poussées à renouveler les anciennes installations industrielles et portuaires pour accueillir des établissements destinés aux activités de consommation des couches moyenne et élevée (HALL, 2013).

Comme nous l'avons raconté au premier chapitre, ce nouveau modèle de planification urbaine arrive aux villes de la région qu'on appelle le "sud global" aux années 1990, étant une conséquence des mesures de contention des dépenses publiques posées

comme condition, dans le cadre de l'ajustement structurel, pour l'obtention d'emprunts et la renégociation de la dette avec les agences internationales. Au-delà de la réduction des dépenses des mesures sociales, les institutions multilatérales, par le moyen de leur assistance technique, s'attendaient à l'adoption de techniques de gestion permettant d'adapter l'économie aux tendances globales et garantissant une croissance rapide. Ainsi, la planification stratégique est introduite comme une nouvelle formule d'organisation urbaine visant à encourager la participation de l'initiative privée, ce qui rendrait possible la captation de ressources par les communes (ARANTES, 2004).

C'est dans ce contexte que les voix des femmes pauvres de la région qu'on appelle "le sud global" (surtout celles issues de pays qui ont souffert l'ajustement structurel) apparaissent dans la littérature dédiée à l'analyse des politiques urbaines sous la perspective du genre. Aux années 1990, les chercheurs engagés dans le débat de la catégorie "genre", tout comme les institutions multilatérales, commencent à s'intéresser aux organisations communautaires formées surtout par des femmes qui se sont articulées autour de stratégies de survie face à la crise financière et à la contention des dépenses des mesures sociales du gouvernement (LIND & FARMELO, 1996, p. 4). De nombreuses recherches vont se pencher sur les processus de formation de ces groupes, les actions concrètes qu'ils ont réalisées, leur capacité de dépasser les limites des demandes immédiates pour rejoindre d'autres mouvements ou susciter l'adhésion de la société, ainsi que les rapports établis entre eux et les institutions locales (LIND, 1997).

Selon Lind et Farmelo, les actions collectives des femmes urbaines et pauvres ont été essentielles à l'élargissement de la perception des dimensions de genre dans les politiques de développement et de restructuration :

Les organisations de femmes ont été les premières à indiquer les impacts de genre des politiques étatiques de développement sur les structures politiques, économiques et familiales locales. De même, elles ont été les premières à établir des connexions entre le développement global et la vie quotidienne (Benería, 1991). En outre, elles ont donné l'exemple d'une réponse collective et féminine au transfert (souvent occulté) des responsabilités du bien-être social aux communautés – ce qui reste largement non examiné par la littérature traitant de la planification et du développement –, tout comme de l'intégration des femmes aux processus de prise de décision locaux et de planification (LIND & FARMELO, 1996, p. 1)

Il faut noter que, sous l'impact de ces mouvements, la discussion sur les rapports de

genre et les politiques urbaines, qui était surtout menée dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la géographie, a atteint également les recherches sur le développement. Selon les auteurs, les organisations formées par les femmes, encore que sans être clairement fondées sur une pensée féministe ou orientée par la question du genre, répondaient à des préoccupations qui émergeaient du rôle social qu'elles jouaient. Ce sont des mouvements qui s'organisent à partir de l'espace de reproduction et des besoins issus de la vie quotidienne. Lind et Farmelo classifient les demandes autour desquelles les femmes s'organisent selon trois thèmes majeurs : le voisinage (c'est-à-dire, l'infrastructure communautaire ; leur exemple est l'organisation des cuisines communautaires au Pérou), le logement et la violence urbaine.

Les mesures de l'ajustement structurel auraient provoqué l'augmentation du coût de la vie et de la pauvreté, ainsi que le transfert des dépenses de la reproduction sociale vers le domaine de la gestion de la vie familiale, qui est devenue une responsabilité de la vie privée. Face à cela, les femmes mettent en place, au Pérou, des cuisines collectives au sein desquelles on se partage les dépenses de la reproduction sociale, nourrissant des milliers de personnes. Les femmes, sur qui repose l'expectative de remplir le rôle social de responsable de l'administration de la vie domestique, sont touchées par les mesures de l'ajustement qui rendent plus difficile la réalisation de leurs tâches quotidiennes. Face à cela, elles s'organisent de façon à réduire les obligations auparavant endossées individuellement. En obtenant de la reconnaissance, elles font des rapports jusqu'alors relégués à la sphère privée un sujet public. Ainsi, par la politisation des rapports de subordination vécus dans la sphère privée, ces femmes commencent à occuper aussi la sphère publique.

Selon Farmelo et Lind, maints enthousiastes de l'idée de gouvernance locale ont interprété positivement l'expérience des cuisines collectives, la considérant comme un exemple d'auto-organisation communautaire et comme une rupture avec la dépendance des politiques sociales de l'État. Néanmoins, elles ont aussi souligné que les femmes qui s'y sont engagées témoignaient de la fatigue physique provoquée par ce qui, en définitive, était du volontariat. Ainsi, les auteurs affirment :

Les politiques et les projets qui soutiennent les cuisines exacerbent de nombreuses fois ce problème en laissant de côté l'examen de la surcharge inégale

qui repose sur les femmes en ce qui concerne l'approvisionnement en nourriture de la communauté, supposant que les femmes ont du temps et de l'énergie inemployés pour participer à la reproduction sociale. La restructuration économique et les politiques sociales approfondissent les inégalités de genre quand, et si, le transfert occulté de la reproduction aux familles n'est pas examiné (Folbre, 1994; Elson, 1991). (FARMELO & LIND, 1996, p. 11).

L'engagement notable des femmes dans les mouvements urbains populaires et communautaires au moment de la restructuration économique, dont l'un des objectifs était d'effectuer le transfert de la gestion des politiques nationales de bien-être au niveau local en recourant aux ressources publiques et privées (LIND & FARMELO, 1996, p. 28), a nourri le débat sur le renforcement de l'autonomie des communautés et des organisations locales, ainsi que du leadership féminin. En effet, pour certains urbanistes, la décentralisation aurait suscité la participation communautaire, tout comme une plus grande autonomie de construire des stratégies de développement local. En outre, cela aurait rendu possible la reconnaissance de la capacité des femmes de générer des réseaux d'articulation et des actions communautaires, les poussant à participer plus activement à la vie publique. Toutefois, Lind et Farmelo soulignent que les femmes s'engagent dans cette sorte d'activité par nécessité et en tant qu'une stratégie de survie. Une analyse non approfondie de l'inégalité des rapports de genre ne prend pas en considération la croissance du travail non rémunéré, ainsi que le transfert de la responsabilité de la reproduction sociale aux épaules des femmes :

Les urbanistes peuvent applaudir la croissance du pouvoir local – comme le donnent à voir le rôle joué par les corporations de développement communautaire (CDCs), le gouvernement local et les mouvements sociaux – sans tenir compte de la manière dont on structure le pouvoir local, c'est-à-dire en fonction de la séparation des genres, ainsi que de la différence des effets de la restructuration de la communauté pour les femmes et pour les hommes. Autrement dit, la croissance du pouvoir local ne se traduira peut-être pas automatiquement par l'attribution du pouvoir aux femmes ; en tout cas, cela doit être exploré dans les recherches futures (LIND & FARMELO, 1996, p. 27).

Donc, les effets causés par la décentralisation sur la figure de la femme furent appréhendés d'une manière ambiguë ; si, d'un côté, elles ont été reconnues par leur engagement dans les réseaux d'organisation locaux, on leur a également transféré plus de responsabilités, notamment dans la gestion des ressources économiques et sociales de leurs communautés (LIND & FARMELO, 1996, p. 26). D'après certains auteurs, telles Sonia Alvarez (1999) et Monique Bertrand (2011), les politiques de développement local néolibérales ont commencé à institutionnaliser ce qui était jusqu'alors considéré comme des

stratégies mises en place par les femmes pour survivre à la crise économique.

Dans l'article "Quand femme rime avec local", qui expose une étude de cas centrée sur deux grandes villes du continent africain, Monique Bertrand s'interroge sur le type d'encadrement politique qui a rendu possible, aux années 1990, quand la mise en avant des politiques de décentralisation est le plus en vogue, la convergence du localisme et de la promotion féminine dans le discours des agences multilatérales (BERTRAND, 2011, p. 1). Comme le remarque l'auteur, les femmes sont devenues un sujet de préoccupation à cause du besoin de reformuler les politiques néolibérales elles-mêmes : l'incorporation d'une dimension sociale au projet néolibéral est une tentative de faire face aux effets "collatéraux" (comme la croissance de la paupérisation) des premières réformes de l'État (BERTRAND, 2011 p.2). Le problème de l'inégalité fut traité dans les termes du "combat à la pauvreté" et, dans ce cadre, l'emploi informel féminin investi dans des stratégies de survie fut mis en évidence. La pauvreté apparaît, dans ce discours, détachée de la distribution des richesses et des mécanismes d'accumulation. Tandis que "la vulnérabilité [est] réduite à des mesures gestionnaires" (p.10), les politiques prônées ont pour fonction d'encourager la population à trouver de façon autonome des solutions pour mitiger la dépréciation économique en cours.

Pendant les années 1990, la demande de l'incorporation de la perspective de genre dans les politiques urbaines a répercuté sur de vastes secteurs et fut intégrée dans des projets politiques divers. Dans l'ouvrage "Local & Global" (1997), publication initialement élaborée en vue de la rencontre Habitat II, Manuel Castells et Jordi Borja procèdent à l'analyse des tendances de la gestion urbaine à l'âge informationnel. Le sujet des politiques urbaines de genre y est abordé dans le chapitre "The City of Women". On y trouve une représentation des femmes et du lieu qu'elles occupent dans les villes très similaire à celle qui figure dans les discours du développement. À travers leur travail non rémunéré dans l'espace domestique, travail qui s'étend souvent aux espaces communautaires des établissements humains précaires où elles habitent, les femmes sont vues comme des "agents du développement". Elles finissent par compenser, dans leur quotidien, les services et l'infrastructure urbaine déficitaires. Maintes fois, cette représentation a pour effet d'accréditer l'assomption selon laquelle les femmes pauvres peuvent offrir un "travail infini

et élastique” afin de pourvoir aux besoins des siens, remplissant ainsi les vides laissés par le désengagement de l’État dans les politiques sociales (MIRAFTAB, 2010, p. 646).

Chapitre 3. L'institutionnalisation des politiques de genre et la restructuration de la reproduction sociale

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les débats autour de la formulation des politiques urbaines pour les femmes émergent dans les années 1980 du débordement du féminisme de la deuxième vague dans plusieurs domaines de la connaissance, remettant en question l'apparente neutralité de genre. Considérant l'urgence du changement des rapports de genre et de l'insertion des femmes dans le marché de travail, des féministes du champ de l'urbanisme, telle Dolores Hayden (1980), commencent à concevoir une organisation spatiale plus conforme à ces buts, capable de rendre publiques les tâches de reproduction.

Le passage vers l'accumulation néolibérale et le recadrage du rôle de la ville et des politiques urbaines ont transformé considérablement le terrain duquel ont émergé ces critiques³³. La ville post-fordiste est marquée par l'augmentation significative du nombre de femmes qui travaillent hors de l'espace domestique et, conséquemment, circulent plus et se font plus présentes dans l'espace public. Le secteur des services, qui recrute surtout la main-d'oeuvre féminine, devient l'un des centres de l'économie urbaine et croît exponentiellement (SASSEN, 1996, p.14). Dans ce secteur, les services de manutention et de nettoyage sont en général réalisés par des femmes noires et/ou immigrantes, qui occupent ainsi des postes peu qualifiés et mal rémunérés.

La conjonction du phénomène de la croissance du nombre de femmes travaillant hors du foyer et du démantèlement de l'État providence est accompagnée du processus de privatisation et de mercantilisation du travail reproductif, touchant les activités domestiques et de soin, tâches auparavant dévolues aux femmes. La reproduction sociale devient une marchandise accessible à celles qui peuvent l'acheter, tandis que celles qui ne le peuvent pas – et qui travaillent en général dans ce secteur – continuent à réaliser les tâches de reproduction sociale, qu'elles doivent maintenant accomplir hors de leur temps de service, ce qui les surcharge de travail.

³³ Cette idée s'inspire de l'article "Feminism, Capitalism, and the Cunning of History" de Nancy Fraser. FRASER, 2013, p. 218

Il semble que, lorsqu'on reconnaît l'importance du travail féminin dans la dynamique urbaine, les initiatives institutionnelles visant à rendre les villes plus inclusives et sûres pour les femmes prolifèrent. L'analyse développée au deuxième chapitre indique que certaines propositions locales ayant pour but de promouvoir l'égalité de genre tendent à faire des femmes les "moyens" pour mettre en place des "modèles standard de développement", au lieu de mettre en avant le droit à la ville. Alors il ne faut pas juste plaider pour l'inclusion ou la visibilité des femmes, mais aussi questionner la manière dont on répond à ces demandes.

Ainsi, le prochain point de ce chapitre propose une réflexion sur cette problématique, discutant comment la cause des femmes a été incorporée dans le champ du développement et récupérant les transformations discursives fondamentales du mouvement intellectuel "Women in Development" (WID), consolidé aux années 1970 et actuellement nommé "Gender and Development" (GAD). Ensuite, au point 3.2, nous allons montrer les effets provoqués par cette discussion, notamment quant à la concession de droits aux femmes et à la formulation de mécanismes de régulation alternatifs.

Les dernières initiatives de politiques urbaines pour les femmes semblent les voir comme des collaboratrices à la gestion des crises de la reproduction sociale qui caractérisent la forme actuelle d'accumulation néolibérale. Comme nous allons voir au point 3.3, des théoriciennes féministes arguent que le capitalisme passe par une "crise du soin" ou "crise de la reproduction". Dans ce point-ci, nous soulignons l'historicité des luttes menées dans cette sphère, afin de réfléchir sur les stratégies féministes et comprendre comment certaines d'entre elles, poussées par la deuxième vague féministe, ont convergé avec des politiques néolibérales et ont perdu leur potentiel transformateur. Nous espérons ainsi contribuer à la compréhension du droit à la ville, vu dans une perspective de genre qui ne renforce pas les hiérarchies raciales et de classe, ni ne perpétue les disparités sociales entre les femmes. En outre, nous allons réfléchir sur les formes contemporaines d'inclusion des femmes dans les politiques urbaines et la production d'une participation réglée.

3.1 Comprenant le champ “Genre et développement” et ses dilemmes

Le champ “Genre et développement”, qui existe il y a presque cinquante ans, réunit des chercheuses dont les visions politiques, les domaines de la connaissance traités et les parcours professionnels sont divers. Certaines d’entre elles sont devenues des expertes³⁴ aux études de genre et fournissent des expertises aux agences multilatérales, aux ONG, aux États et à d’autres secteurs de la société civile. On ne peut les envisager comme un ensemble homogène, mais dans ce point du chapitre nous voulons, d’abord, traiter des dilemmes qui caractérisent les rapports de ce champ avec les institutions, internationales partant des discours qui sont devenus hégémoniques et ont été capables d’influencer des actions et des programmes ; ensuite, nous nous intéressons aux réflexions qui émergent des effets causés par ces discours. Ainsi, nous n’allons pas aborder tous les aspects de ce champ complexe, leurs convergences et tensions, mais simplement étudier les stratégies qui ont mobilisé les agences multilatérales et la conséquente incorporation d’une certaine perspective de genre dans leurs actions. De plus, le point suivant présentera une réflexion sur l’impact causé par la discussion sur le développement sur le champ juridique, notamment en ce qui touche les droits des femmes.

En 1970, le champ de l’analyse du développement a été traversé par des questions, soulevées par des chercheuses de ce domaine, portant sur l’impact des politiques de modernisation sur la vie des femmes, notamment celles des pays assistés par les agences multilatérales. Le mouvement “Women in Development (WID)” s’est formé au début des années 1970, dans le sillage de la deuxième vague du féminisme dans les pays du nord, réunissant des spécialistes du développement travaillant à la ville de Washington. Le but des chercheuses était d’attirer plus de ressources vers les politiques concernant les besoins des femmes, mettant en évidence le travail productif exercé par les femmes, ainsi que leur contribution à l’amélioration de l’économie. Partant de la perspective du féminisme libéral, le WID voulait éliminer les barrières, que l’on supposait discriminatoires, à l’entrée des

³⁴Il faut rappeler que cela fait aussi l’objet de critiques, notamment l’appauvrissement de l’aspect politique de la perspective de genre, qui la transforme en une technique appliquée de façon bureaucratique. EISENSTEIN, Hester. *Feminism Seduced: how global elites use women’s labor and ideas to exploit the World*. New York: Routledge, 2016, p. 161. FALQUET, 2008, p. 95-96.

femmes dans le système productif, mais elles n'apportaient pas au débat des critiques structurelles. Selon Miller et Razavi (1995), la tentative de concilier ce qu'elles identifiaient comme des "demandes sociales des femmes" avec les "objectifs du développement" a contribué à ce que les projets tournés vers les femmes en tant que groupe social les envisageassent comme des "moyens" pour atteindre les buts de la croissance, laissant de côté leurs propres intérêts (p. 7).

Au milieu des années 1970, un autre groupe, appelé "Women and Development" (WAD), fait une critique radicale des présupposés du féminisme libéral nord-américain qui sous-tendaient les analyses du "Women in Development" (WID). Selon cette approche, les femmes n'ont pas été exclues du processus de développement, mais y ont occupé des fonctions subalternes qui ont servi de support au système économique global. En outre, la notion même d'"intégration des femmes au développement" était liée à la manutention de la dépendance économique des pays du troisième monde (RATHGEBER, 1989, p. 9). Pour ce mouvement intellectuel, plutôt que de plaider pour l'inclusion des femmes dans le système productif, il fallait montrer les implications de genre dans le processus d'accumulation capitaliste et dans les structures de pouvoir (WILSON, 2015, p. 4).

Du fait de cette forte critique de l'idéologie du développement, cette approche n'a pas eu de l'influence sur les institutions internationales, mais ses provocations furent importantes dans la formation du mouvement intellectuel nommé Gender and Development (GAD).

Aux années 1980, le champ "Gender and Development" (GAD) se consolide, adressant des critiques au WID : on met en question l'importance accordée au critère de l'efficacité dans la promotion des politiques pour les femmes, ainsi que l'absence radicale d'une pensée sur les politiques visant le bien-être. Dans cette vision, reconnaître le rapport de continuité entre le travail productif et le travail reproductif, au lieu d'y voir un rapport dichotomique, était fondamental pour épargner les femmes du surgissement de nouveaux problèmes et d'une conséquente surcharge de fonctions. Outre cela, adoptant une perspective plus libérale, les analyses du WID se restreignaient à l'intégration des femmes à l'économie par le moyen de l'accès à l'éducation et au marché de travail, sans contribuer à une réflexion plus approfondie sur les rapports entre les inégalités de genre et la structure

d'institutions comme le marché, la famille et l'État. En assumant un point de vue plus sociologique, le GAD identifie le besoin de réaliser une étude sur les politiques de développement à partir de la compréhension du genre comme un rapport social, au lieu de penser à des projets fondés sur la supposition que les femmes forment un groupe social homogène (MILLER & RAZAVI, 1995, p. 13). L'approche du GAD prend en compte la constatation que les préjudices économiques soufferts par les femmes ne sont pas qu'une conséquence de la mauvaise distribution des ressources, mais aussi une question de distribution de pouvoir.

Les chercheuses du GAD critiquent les projets dont le but était la simple inclusion ou la participation des femmes à l'économie et identifient le besoin d'analyser les arrangements sociaux sur lesquels s'appuient les inégalités et les injustices de genre, mettant en évidence leur interaction avec l'ordre économique. Ainsi, ce déplacement va provoquer le changement des stratégies d'intervention des agences multilatérales. On accorde plus d'importance à des politiques de "conscientisation", d'"autonomisation" et de "capacitation", conçues pour aider les femmes à identifier les rapports de pouvoir qui empêchent, dans leur quotidien, leur émancipation, ainsi que pour offrir des solutions permettant une participation plus active des femmes à l'espace public. De plus, les activités des organisations non-gouvernementales (ONG) sont aussi encouragées, du fait de leur potentiel de capillarisation et de leur capacité d'atteindre plus directement les femmes ciblées par ces politiques (pour cette raison, on va affirmer qu'il s'agit de politiques allant "du bas vers le haut") (MILLER & RAZAVI, 1995, p. 32).

Le changement de point de vue, passant des femmes au genre, amplifie le champ d'analyse, qui comprend alors toutes les sphères d'action des institutions et considère la possibilité de toute politique ou action avoir des retombées sur les rapports de genre, encore que cela ne soit pas l'intention des démarches et que les femmes n'en soient pas leur cible. Aux années 1990, l'approche de l'analyse de genre au sein des agences internationales est institutionnalisée, notamment par le choix de la stratégie globale du *gender mainstreaming*. Cela a généré le besoin de développer des outils d'analyse qui pussent prévoir l'impact sur les relations de genre de toutes les étapes d'élaboration – c'est-à-dire la conception, la mise en place, l'exécution et l'évaluation – des politiques et législations concernant tous les

champs d'action.

L'incorporation de la question de genre par de diverses instances de gouvernement, notamment par les agences internationales, a suscité la production, aux années 2000, d'analyses critiques de ce processus, issues du champ "Genre et développement", mais pas seulement. Si auparavant le problème identifié était l'aveuglement quant aux effets de la politique économique sur les femmes, la question maintenant était de comprendre comment les débats sur le genre furent adaptés aux stratégies de gouvernement, comment on représentait les femmes et quelles politiques étaient envisagées (CORNWALL, GIDEON & WILSON, 2008, p. 2.)

Cornwall, Gideon et Wilson (2008) mettent en évidence que la perspective de genre fut adoptée dans le cadre de la mise en place des politiques néolibérales qui ont suivi le consensus de Washington, qu'on a pu appeler "néolibéralisme à visage humain" (p.1). Comme le remarquent les auteurs, la croissance des efforts institutionnels en vue d'incorporer le vocabulaire issu des analyses de genre a généré des coûts politiques considérables.

D'abord, elles soulignent les efforts entrepris par des théoriciennes du champ "Genre et développement" pour présenter le "genre" comme une catégorie d'analyse des rapports sociaux, dynamique et processuelle, qu'il faudrait considérer dans son articulation avec d'autres marqueurs comme la classe, la race et la sexualité. Mais ces efforts n'ont pas empêché que l'adoption de la catégorie dans le cadre institutionnel eût souvent pour conséquence de l'égaliser à la différence sexuelle, opposant hommes et femmes comme des sujets contraires et complémentaires. Les femmes y sont représentées de manière homogène, presque toujours décrites comme des mères pauvres, hétérosexuelles, "abandonnées" par les hommes, responsables de la famille, luttant pour approvisionner les personnes à leur charge (CORNWALL, GIDEON & WILSON, 2007, p. 5).

L'encadrement de la "nouvelle bonne femme" est suivi d'un récit qui souligne le caractère plus efficace et fiable du genre féminin, sa capacité de convertir les investissements dans soi-même en des gains de la famille, de la communauté, et même de la nation (CORNWALL, GIDEON & WILSON, 2007, p. 3). Selon les auteurs, même si les femmes sont plus en évidence dans le discours néolibéral, elles sont encore une fois attelées

à la famille dans le rôle traditionnel de “mère soignouse”, remplissant la fonction de médiatrice entre le foyer et l’exercice de la gouvernabilité. En outre, il est possible de noter qu’une certaine conception de la société, comprise comme un ensemble fragmenté d’unités familiales autonomes cherchant leur auto-préservation, est assumée comme allant de soi (CORNWALL, GIDEON & WILSON, 2008, p. 5).

Kate Bedford indique que, après de nombreuses critiques de la surcharge retombant sur les femmes, la Banque mondiale commence à inciter, plus récemment, une plus grande participation des hommes au travail de la reproduction sociale, reprenant le paradigme hétérosexuel de coopération et complémentarité. De cette sorte, on laisse intouché le modèle de prise en charge privée de la reproduction sociale. La Banque a adopté une compréhension hétéronormative de l’égalité de genre, partant de l’idée d’un rapport liant deux sujets universels, l’homme et la femme (BEDFORD, 2008, p. 90)

Le modèle de la famille formée de deux pourvoyeurs devient la norme, vu comme une option “moderne” et “égalitaire”, rendant possible la redistribution du travail reproductif. Cette idée, selon laquelle l’émancipation des femmes dépend fondamentalement de la collaboration et de la participation des hommes s’est établie comme un axiome des actions des institutions internationales et comme une des principales stratégies proposées pour atteindre l’égalité de genre. Suivant certains auteurs, comme Cornwall et Bedford, on aborde la question de genre d’une façon essentialiste et moralisante ; on présuppose un dualisme faisant des hommes pauvres des “égoïstes et irresponsables” et des femmes celles qui “méritent” un soutien (CORNWALL, GIDEON & WILSON, 2007, p. 7). De plus, on souligne excessivement l’aspect culturel, faisant de cette question une limite qui sépare la “modernité” de l’occident et les rapports anachroniques entre hommes et femmes des pays du sud, ce qui exigerait une intervention.

Le problème de cette approche n’est pas seulement la dépolitisation de la question de genre ou l’appropriation des discours émancipateurs. Maintes analyses se sont arrêtées à ces constatations, affirmant que la catégorie “genre” aurait adouci les revendications issues des luttes féministes, transformant la politique contestataire en des analyses techniques (CORNWALL, 2007, p. 74). Mais il s’agit aussi d’un certain encadrement qui provoque des effets productifs et régulateurs, forme des identités, situe les sujets et leur dirige vers des

alternatives politiques adéquates aux intérêts des agences. Dans cette perspective, les analyses monolithiques qui résultent dans des recommandations vides, essentialisant les rôles sociaux liés au genre, ne sont pas que des problèmes institutionnels, mais ils constituent un mode d'exercice du pouvoir discursif qui cherche à rendre naturels des choix qui participent du régime d'accumulation néolibéral.

Une des formes que ce phénomène assume est celle de la dissolution des critiques structurelles et macroéconomiques, leur étant préférée une approche micro-sociale centrée sur la question de la gestion. De cette manière, des thèmes qui mettent en cause le régime d'accumulation et le rôle de l'État, tel celui de l'organisation de la reproduction sociale, sont encadrés par le discours hégémonique du développement et compris comme des obstacles créés par des héritages culturels anachroniques et par la nécessité de redistribuer les pouvoirs et les fonctions au sein de la vie privée. Par conséquent, le traitement de ces thèmes se résume à proposer des stratégies de conscientisation, des changements culturels et des habitudes. Nous allons retourner à cette question au troisième point de ce chapitre, où nous traitons des dilemmes suscités par l'organisation de la reproduction sociale, expliquant l'importance de ce champ dans les luttes contemporaines. Le prochain point traitera de l'impact des débats concernant le développement sur le champ juridique.

3.2 Genre, droit et réglementation dans le discours du développement

Comme nous l'avons vu, l'approche de genre a été incorporée par les institutions internationales dans les politiques mises en place après le consensus de Washington, afin de réduire ce que l'on comprenait comme les "effets collatéraux" de la première génération des réformes néolibérales, dont on reconnaissait le technicisme économique. L'accent mis sur la réduction de la pauvreté ne se traduisait pas par une reprise des politiques de l'État providence, le moyen choisi pour atteindre ce but étant d'assister aux plus pauvres et d'améliorer leur condition de vie, espérant qu'en les encourageant ils emploieraient leur force de travail pour compenser les coûts de la reproduction sociale (ce qu'on a nommé politiques de "self-help"). Selon Kerry Rittich (2004a), cela a amplifié les mécanismes de régulation de la gouvernance, la *soft law* et les actions volontaires étant employées comme

des mécanismes alternatifs au droit strict.

Ce n'est pas qu'on se soit éloigné du droit. À l'inverse, celui-ci fut essentiel à l'organisation du système de marché. Dans les années 1990, le rôle joué par le droit dans le développement s'est élargi, notamment par l'adoption d'un ensemble de réformes institutionnelles, ainsi que de nouvelles politiques de privatisation et déréglementation, visant à intégrer le marché mondial. L'action des institutions internationales commence alors à se concentrer sur l'assistance technique, fournissant également une expertise juridique. Les réformes juridiques et institutionnelles font partie de l'ensemble de conditions imposées lors de la négociation de prêts (RITTICH, 2004A, p. 206).

Le droit demeure un facteur central dans le champ du développement, mais il commence à coexister avec d'autres modes de réglementation. Pour Rittich (2004A), on passe à un "ordre normatif beaucoup plus fragmenté et policentrique, dans lequel le centre de gravité de la gouvernance et de la réglementation" (p.215) n'est plus seulement l'État. Ainsi, elle remarque que l'agenda social a amplifié la portée de la gouvernance, qui dépasse le droit et incorpore des normativités "non-juridiques", comme des pratiques et des règles locales, agents du marché et de la société civile, de façon à encadrer les questions sociales qui ne demandent pas d'engager davantage l'État dans les fonctions de redistribution.

Au-delà de la reconfiguration du rôle de l'État, Rittich (2004a) observe aussi un recadrage des objectifs sociaux mêmes, pour qu'ils soient plus compatibles avec les stratégies de croissance, ce qui établit un agenda de la justice sociale centré sur le marché (p.228). Au lieu de se heurter aux politiques économiques de l'État, ou de les contredire, la question sociale y est incorporée de façon à contribuer au développement, ouvrant de nouveaux chemins pour sa réalisation (p. 230). Une autre caractéristique de ce processus est le fait que les propositions visant l'égalité de genre dans le champ économique n'ont plus considéré les réformes juridiques ou institutionnelles.

Malgré les discours articulés autour de la reconnaissance de droits, à côté des instruments juridiques nécessaires au développement ou des lois déjà consolidées dans l'agenda international, on emploie des instruments moins formels, conçus comme des politiques (policy) capables de produire des résultats plus immédiats et "efficaces" du point de vue de la rationalité du marché. Ainsi, comme nous l'avons montré au chapitre

précédent, tandis que l'on reconnaît le besoin d'accorder des droits économiques aux femmes, dans la pratique cela se traduit par la promotion du micro-entrepreneuriat féminin. De cette sorte, les "droits" qui sont annoncés se convertissent en des mécanismes plus "factuels", capillarisés et adaptables aux circonstances locales (RITTICH. 2004A, p. 206).

Dans un article appelé « Michel Foucault, visionnaire du droit contemporain », Antoine Garapon (2013) caractérise quelques tendances du fonctionnement du droit sous le paradigme du gouvernement néolibéral, partant des idées développées par Foucault dans l'ouvrage "La naissance de la biopolitique" (2004). Selon Garapon, à l'époque contemporaine, le droit souffre des déplacements qui le dirigent vers le paradigme de la gouvernance. Alors que le droit moderne était lié à l'observance de procédures formelles qui lui conféraient de la légitimité, l'impératif de l'efficacité crée des règles de conduite flexibles, de sorte que c'est la rationalité économique qui guide les pratiques de gouvernement. À la place de la normalisation des individus, qui visait à les conformer à des modèles socio-politiques, tel le régime disciplinaire du droit moderne, dans le néolibéralisme la loi de la gouvernabilité pousse à la coopération, qui fait que de petits investissements donnent des résultats conséquents. Il s'agit d'un système fondé sur l'efficacité, dans lequel les sujets sont repensés non comme des détenteurs de droits, mais comme des forces qui peuvent agir (positivement) (GARAPON, 2013, p. 46).

Le gouvernement, tel que le conçoit Foucault, ne correspond pas qu'à la structure politique ou à l'administration des États, mais aussi à " la manière de diriger la conduite d'individus ou de groupes [...] Gouverner, en ce sens, c'est structurer le champ d'action éventuel des autres. " (FOUCAULT, 1994, p. 237). Plutôt que de chercher à faire obéir à la loi, le régime de gouvernabilité emploie des tactiques capillarisées, par le moyen de diverses institutions et de pratiques para-étatiques et para-juridiques, qui orientent les individus à agir par soi-même.

Dans le cours réalisé au Collège de France en 1978-79, réunit dans le livre "La naissance de la biopolitique", Michel Foucault indique qu'à la fin du XXe siècle des pratiques discursives et institutionnelles ont convergé vers la production d'un nouveau type d'individu, un "entrepreneur" ou un "entrepreneur de lui-même" (FOUCAULT, 2004, p. 232), "en favorisant la mise en place d'un maillage de sanctions, d'incitations,

d'implications qui ont pour effet de produire des fonctionnements psychiques d'un nouveau genre" (DARDOT & LAVAL, 2009, p.403). Le philosophe présentait un nouveau regard sur le néolibéralisme, ne partant pas simplement d'une analyse idéologique, ni dérivée de la politique économique, mais de la compréhension d'une rationalité spécifique.

Il s'agit d'un mode de gouvernement qui traverse des sphères différentes de la vie, caractérisé par la généralisation de la concurrence et de la logique entrepreneuriale. Pour Foucault, la nouveauté de la rationalité néolibérale ne consiste pas que dans une nouvelle forme d'organisation de l'État ; il s'agit de l'élaboration de techniques qui gèrent la conduite des individus, visant un auto-gouvernement guidé par la concurrence. Cette analyse donne à voir une forme de subjectivation spécifique à ce mode de gouvernement, transformant chaque individu en un entrepreneur de soi-même, capable de gérer ses potentialités et d'assumer les éventuels risques de ses échecs.

Ainsi, la responsabilité du "bien-être" est de plus en plus transférée aux individus, qui sont incités à s'engager dans des activités entrepreneuriales et innovantes pour s'insérer dans le marché. Selon Dardot, à l'époque contemporaine, le *self help* est le premier mandement de l'éthique du sujet entrepreneurial, poussé à investir dans soi-même, se comprenant soi-même comme un capital humain entièrement responsable de ce qui lui advient. Nous retrouvons un raisonnement semblable dans la politique de combat à la pauvreté de la Banque mondiale, notamment l'argument selon lequel "les pauvres sont capables de s'aider soi-même et d'adopter des rôles proactifs" (Kessides e Baharoglu Apud ARANTES, 2004, p.78). Wendy Brown (2015), revisitant la description de l'*homo oeconomicus* néolibéral de Foucault, suggère que le philosophe aurait peut-être accordé trop d'attention aux incitations poussant les sujets à poursuivre leurs propres intérêts en investissant dans soi-même, adoptant les critères du marché compétitif ; il n'aurait pas remarqué l'idée et les pratiques de la responsabilisation. Dans le contexte du démantèlement et de la privatisation des biens publics, Brown affirme que l'encadrement néolibéral de l'individu en tant qu'entité autonome et responsable de soi-même rend invisible le travail féminin volontaire ou précarisé, qui soutient ce modèle d'accumulation.

Ce thème sera mieux développé au point suivant, qui traite de la crise de la reproduction sociale dans le capitalisme contemporain. Nous allons y examiner ces

mécanismes individualisants de responsabilisation à l'égard du "bien-être", qui induisent les femmes à disposer de leur travail matériel pour compenser le manque d'investissements publics dans les droits sociaux.

3.3 La crise de la reproduction sociale dans le néolibéralisme

Ce point-ci cherche à comprendre la récupération, dans les années récentes – et notamment dès la crise financière qui a atteint un niveau global en 2008 –, de la discussion de la théorie de la reproduction sociale par certaines théoriciennes féministes, offrant des lectures de la manière dont les nouvelles configurations des rapports de travail, ainsi que des processus de génération et de maintien de la vie, répercutent sur l'organisation sociale des femmes. Cette discussion accompagne aussi la reprise vivace des études marxistes par la théorie sociale, faisant de celles-ci un outil qui aide à dévoiler les arrangements contemporains entre capital et travail, au-delà de l'émergence d'un nouveau cycle de luttes globales et d'acteurs sociaux, cycle qui exprime l'approfondissement de la précarisation des conditions de vie³⁵. Cette précarisation est intensifiée, la plupart du temps, par des décisions politiques (la flexibilisation du régime de travail, la réduction des dépenses sociales, les politiques d'austérité, parmi d'autres mesures) qui rendent plus difficile ou presque impossible la réalisation d'activités liées à la reproduction et, pour cette raison, certains auteurs comprennent la crise actuelle comme une "crise de la reproduction" ou une "crise du soin" (ARRUZZA, BHATTACHARYA E FRASER, 2019).

Comme nous avons argumenté au chapitre précédent, les politiques urbaines pour les femmes les représentent récurrentement dans le rôle de responsable de la reproduction sociale, soulignant leur contribution au développement urbain, notamment la prise en charge de la gestion des ressources, des services et de l'infrastructure de leurs foyers et communautés. Du fait de leur connaissance du fonctionnement de leurs territoires, elles sont vues comme des collaboratrices à la médiation avec le pouvoir public et à la gestion de

³⁵ La réduction des politiques de protection sociale, des installations et des services publics et la propagation des mesures d'austérité sont quelques-uns des thèmes abordés par ces recherches. Il s'agit d'un sujet très dense, de sorte qu'en faire un exposé exhaustif nous éloignerait du thème central de ce travail. Il est important de le mentionner, car cela nous permet d'inscrire la reprise de la théorie de la reproduction sociale par les théoriciennes féministes dans son contexte, surtout parce que c'est un sujet presque toujours évoqué pour justifier le retour au féminisme marxiste.

crises.

Même les politiques de soutien économique aux femmes – souvent ancrées sur la proposition du micro-entrepreneuriat féminin –, sont justifiées par le rôle reproductif qu’elles exercent ; la fiabilité nécessaire aux prêts est mesurée par la subordination à la vie familiale. On s’attend à ce qu’elles soient plus loyales parce que, en raison du lien établi avec le foyer, elles “ne peuvent s’en échapper”. En outre, elles consacraient tous leurs gains au maintien des siens, de sorte qu’investir dans les femmes signifierait procurer le bien-être à tous ceux qui les entourent.

Pour comprendre les encadrements et les sens attribués au rôle social des femmes dans ces politiques, il est nécessaire de prendre en compte la façon dont la reproduction sociale est organisée historiquement, les luttes sociales déchaînées à partir de cette sphère et les stratégies employées pour les stabiliser dans les différents régimes d’accumulation. Même si certaines références historiques mises en relief ici se rapportent aux expériences nord-américaines, il ne s’agit pas d’en faire des modèles, mais d’y observer la tendance à l’institutionnalisation des stratégies féministes qui, tout en conquérant de la légitimité dans les espaces de pouvoir, ont convergé avec les buts du projet néolibéral.

En général, on analyse la reproduction sociale comme un phénomène comprenant le travail, les rapports sociaux et les institutions, ainsi que les ressources matérielles et émotionnelles qui concourent à la formation de l’élément central du système productif : la force de travail. Toutefois, on doit souligner, dans le sillage de Silvia Federici (2013), que la reproduction sociale forme des personnes et c’est le capitalisme qui les transforme en force de travail. Les obstacles que le capitalisme nous impose créent la nécessité d’employer notre travail pour acquérir les moyens de nous reproduire, de sorte que, comme l’affirme Federici, nous ne jouissons pas de la liberté de reproduction (p. 164). Le marxisme a été fondamental pour la mise en évidence de cette pièce de l’engrenage de la production de la valeur, c’est-à-dire, le fait que ce sont les êtres humains qui consacrent leur capacité, énergie et temps à générer de l’excédent. Tout ce qu’on exécute durant la période de travail et n’est pas converti en gains du travailleur, consiste dans le profit qui nourrit le capital.

Malgré le fait que dans ses écrits, surtout dans le premier tome du *Capital*, Marx ait

indiqué que cette pièce fondamentale de l'économie, qui est la force de travail, dépendait largement d'activités de labeur et de ressources non comptabilisées par le système productif, ni l'auteur ni ses successeurs ont suffisamment théorisé sur la façon dont ces rapports se constituent ou s'organisent, laissant de côté également les luttes spécifiques qui émergent de cette sphère et la manière dont elles atteignent le circuit de la marchandise.

Aux années 1970, à travers la lutte pour la rémunération du travail domestique, des féministes marxistes se sont chargées de la tâche de dévoiler les dynamiques du circuit de la reproduction sociale, la base matérielle et les pratiques sociales qui généraient les processus vitaux, essentiels à la constitution et au maintien des sujets qui mettaient en marche le mode de production capitaliste. La lutte pour la rémunération du travail domestique était une stratégie élaborée par le mouvement féministe, cherchant à jeter une lumière nouvelle sur les mécanismes qui rendaient naturelle l'exploration du travail non payé réalisé par les femmes, qui s'y soumettaient sous l'influence de l'idéal de la vocation maternelle et de "l'amour" qui présiderait à la réalisation des tâches féminines. (FEDERICI, 2013, p. 37).

Federici (2013) souligne que celles qui, les premières, ont porté cette revendication furent les "welfare mothers", groupe composé d'une majorité de femmes noires qui demandaient le bénéfice *Aid to Families with Children* (AFC), signalant la nécessité de faire des dépenses du travail reproductif des dépenses publiques, notamment par le moyen d'un subside de l'État (FEDERICI, 2013, p.162). Comme nous allons voir ci-dessus, l'activisme des "welfare mothers" revendiquait la revalorisation de ce bénéfice, qui existait depuis 1935 (et a été concédé jusqu'en 1996) et consistait dans une aide financière aux familles monoparentales ayant des enfants dépendants ou un revenu trop exigü. Pensé, dans un premier moment, dans un cadre matérialiste, ayant l'intention d'éviter que le travail féminin fût exercé hors du foyer, de sorte que les femmes pussent se rendre disponibles pour la famille, le bénéfice en question a été resignifié par la lutte des "welfare mothers". Une parcelle du mouvement féministe comprenait que le bénéfice avait aussi la fonction de compenser les coûts de la reproduction sociale pour celles qui, occupant des postes dont la rémunération était minime, avaient plus de difficulté dans la réalisation des tâches reproductives (ce qui, maintes fois, se traduisait par un volume plus grand de travail).

Dans la perspective matérialiste, l'oppression des femmes était liée aux pratiques d'exploration et d'invisibilisation du travail reproductif féminin. Les années 1970 furent marquées par le débat enflammé de quelques questions capitales, tel le rapport entre le capitalisme et le patriarcat, entre la production et la reproduction (on se demandait s'il s'agissait d'étapes différentes d'un système unique ou de systèmes distincts), ou encore celle de savoir si le travail domestique réalisait la plus-value. Le livre de Lise Vogel, "Marxism and the Oppression of Women: Toward a Unitary Theory", lancé en 1983, n'a pas eu une grande répercussion lors de sa parution, mais gagne actuellement une importance considérable, participant de la reprise des recherches sur la reproduction sociale. L'auteur y conclut que la reproduction ne forme pas un système distinct de la production (une idée forgée par "la théorie des deux systèmes"), mais correspond à une étape différente du même processus.

Le principal effet de cette perception est de démontrer que les changements arrivés à une des sphères peuvent produire des résultats considérables dans l'autre. Cela ne signifie pas, cependant, accepter une explication simpliste qui subsume les pratiques sociales de la reproduction sous la logique économique, et encore moins faire de celles-là le reflet de celle-ci. Malgré l'intégration de ces deux circuits, et l'impact mutuel qu'ils provoquent l'un sur l'autre, il y a des dynamiques spécifiques à chacun des deux systèmes, mues par les rapports et les conflits qui leur sont propres.

Parmi les caractéristiques qui les distinguent, l'une des plus significatives est que la force de travail, la finalité principale du circuit de la reproduction, est générée et soutenue, la plupart du temps, par des rapports non-mercantiles. Cela veut dire que, jusqu'à nos jours, les activités de gestation des nouvelles générations de travailleurs, ainsi que leur formation et la manutention et régénération de ceux qui sont déjà actifs, dépendent dans une large mesure des rapports de parenté (dont le modèle demeure la famille nucléaire) et créent de la valeur d'usage (et non pas de valeur d'échange) (McNally & Ferguson, 2017, p.35). Même s'il ne s'agit pas de rapports mercantiles, l'ensemble d'activités et de liens qui se forment dans le cadre de la reproduction sont fondamentaux pour le circuit de la production, puisque, sans eux, tout le système s'effondre (idem, ibidem).

Le foyer est, par excellence, le lieu dans lequel une grande partie des activités

reproductives est réalisée, mais ce n'est pas le seul. L'industrie même a incorporé et mercantilisé quelques éléments et services qui ne dépendaient auparavant que du travail domestique, comme les aliments et les vêtements (ce qui n'a pas forcément réduit la charge du travail domestique et le coût de la vie) (McNally & Ferguson, 2017, p. 39). En outre, il y a des institutions qui composent également ce circuit, comme l'école, le système de santé, la sécurité sociale, les installations de loisir, parmi d'autres (BHATTACHARYA, 2017, p. 73). Donc, le circuit de la reproduction est un réseau complexe d'institutions, relations, personnes et pratiques qui génèrent de la vie, forment des sujets, leur donne de quoi vivre et régènèrent le corps et l'esprit. Ce réseau n'est pas naturel et encore moins anhistorique. Comme l'a démontré Nancy Fraser (2017), le champ de la reproduction est mû par des luttes sociales et des pratiques institutionnelles qui font bouger les limites entre les espaces privé et public.

La contribution de Fraser au livre "Social Reproduction Theory" (2017) présente les formes d'organisation du travail reproductif dans les trois phases d'accumulation du système capitaliste, apportant des réflexions sur les défis actuels de ce qu'elle appelle la "crise du soin". Selon l'auteur, cette crise consiste dans une contradiction au centre du capitalisme actuel, qui tout en ayant besoin du travail reproductif pour remplacer la force de travail, sape petit à petit ses plus importantes formes de réalisation (FRASER, 2017, p. 22). Cela est dû à la logique de pillage du modèle courant d'accumulation et tend à privatiser et rendre difficile l'usage de ressources (comme l'eau, la terre, le système de santé, les pensions, parmi d'autres) ou la réalisation de pratiques communes qui rendent possible l'exécution des activités de reproduction quotidiennes. Fraser et d'autres auteurs qui se penchent sur ce thème, telles Isabel Bakker (2003), Silvia Federici (2013) et Tithi Bhattacharya (2017), perçoivent une tendance à la reprivatisation de la reproduction sociale, laissant la responsabilité de la manutention des pratiques vitales à l'administration de la vie privée (domestique et communautaire), ce qui augmente le niveau d'exploration du travail féminin et le pousse vers le secteur informel, lui ajoutant des tâches dévolues auparavant à l'État.

Le néolibéralisme a promu le retrait de l'engagement de la sphère publique dans les politiques sociales qui offraient un support au travail de la reproduction sociale,

occasionnant la prise en charge de cette responsabilité par les familles et communautés. Cependant, une fois que les femmes, qui étaient traditionnellement chargées de réaliser les activités reproductives, furent recrutées massivement pour travailler en dehors du foyer, il est devenu encore plus difficile de réaliser le modèle libéral du XIXe siècle (Il s'agit du paradigme des deux sphères séparées, dans lequel les femmes se dédiaient au foyer et étaient entièrement responsables de la reproduction sociale, tandis que les hommes étaient recrutés pour travailler dans l'usine. Ce ne fut jamais une solution viable pour la majorité des travailleuses, surtout pour celles marquées racialement, mais ce discours s'est diffusé idéologiquement à cette période).

Selon Nancy Fraser (2017), ces conditions ont organisé la reproduction sociale de deux manières : soit celle des rapports mercantiles, à la portée de qui peut payer, soit celle des rapports privés, pour qui ne peut pas s'offrir les premiers. Pour celles qui peuvent y participer, il s'ouvre le marché des produits et des services, qui vise à faciliter la "vie moderne", et qui n'offre aux femmes non-blanches qu'un travail précaire et mal-rémunéré. Ainsi, celles-ci peuvent devenir des blanchisseuses, des femmes de ménage, des nourrices, des aides-soignantes, ou encore travailler dans la restauration et dans l'industrie d'aliments. Celles qui ne peuvent travailler et ont besoin de gérer dans la vie privée les dommages de la reproduction, sont encouragées à redistribuer les tâches ménagères, ce qui participe de l'idéal "moderne" de la "famille de deux pourvoyeurs", selon lequel les deux membres du couple doivent travailler et soigner. Encore une fois, on renforce l'hétérosexualité pour stabiliser la contradiction entre production et reproduction.

Tandis que les politiques sociales se réduisent, il augmente le recrutement de femmes pour travailler dans des emplois précaires et mal payés. Selon Hester Eisenstein (2009), cela n'est pas dû au hasard, car la diminution ou la perte des bénéfices du bien-être a augmenté la capacité des entreprises d'imposer leurs propres intérêts, une fois qu'elles peuvent se passer de la négociation avec les syndicats à cause du contingent de femmes disposées à accepter des emplois mal rémunérés. Surtout dans le secteur des services, on a remarqué une tendance au remplacement des travailleurs syndicalisés par des travailleuses dont le pouvoir de négocier leurs conditions de travail est bien moindre (p.128).

Elles sont recrutées, surtout, pour des fonctions mercantilisées du soin, tant au sein

des maisons familiales – travaillant comme nourrices, femmes de ménage, aides-soignantes – que dans des entreprises de nettoyage qui travaillent en sous-traitance pour des institutions publiques et privées. Pour Federici, la croissance exponentielle du secteur des services démontre – et en cela l’auteur se démarque de quelques auteurs qui affirment que le mode d’accumulation actuel exprime le débordement de la fabrique sur tout le territoire (NEGRI & HARDT, 2000) – que ce qui déborde réellement, ce sont les rapports qui partent du foyer (FEDERICI, 2013, p.188). Ainsi, la transformation massive des femmes en force de travail salariée extérieure à la maison n’exprime pas le dépassement de la division sexuelle du travail et de ses hiérarchies, qui rendaient invisibles les activités ménagères, mais une nouvelle disposition de la reproduction sociale qui mercantilise les femmes par le moyen de l’industrie des services (offerts à qui peut les payer).

Selon Eisenstein (2008), entre 1970 et 2000, aux États-Unis, le nombre d’emplois dans le secteur des services a plus que doublé, tandis que la production industrielle eut une croissance de 15% seulement. Des 57 millions d’emplois créés, 60% furent occupés par des femmes (p. 28). Cela est dû tant à l’offre d’une main-d’oeuvre à bon marché, occasionnée par l’augmentation de l’entrée des femmes dans la force de travail, que par le besoin d’offrir des services qui remplacent le travail domestique féminin et les services sociaux réalisés par l’État (idem, ibidem). Dans les pays du “nord”, l’offre de ces services est assurée, en grande partie, par des femmes immigrantes venues des pays du “sud” pour remplir les postes mal rémunérés qui exigent de longues périodes de travail. Ainsi, souvent, l’ascension d’une parcelle de femmes à des postes élevés crée le besoin de remplacer le travail domestique qui leur incombait auparavant par la prestation de services de soin réalisés par d’autres femmes. En de nombreux cas, ces dernières doivent laisser leurs familles en leurs pays d’origine pour leur envoyer des sommes d’argent assurant un soutien matériel à distance. Ce phénomène est nommé, dans la littérature féministe, “chaîne globale du soin” ou “globalisation du soin” (FEDERICI, 2013, p. 209).

Si nous prenons ce phénomène en considération, nous sommes obligés de nuancer les associations trop rapides qui lient les grands centres urbains à une plus grande mobilité sociale des femmes. Nous devons souligner que le modèle de la “ville globale” comprend aussi l’augmentation des disparités sociales entre les femmes. Si les villes post-fordistes

sont parfois mises en rapport avec une plus grande égalité de genre, il faut remarquer qu'une bonne partie des commodités de la vie urbaine, offertes par des services et des produits qui compensent le travail domestique, sont générées par le travail d'autres femmes, marquées par leur couleur de peau ou origine. Ainsi, le déplacement qui aurait été vécu par les femmes dans les années récentes n'est pas expérimenté ni distribué également parmi elles..

L'augmentation de la disparité sociale entre les femmes, qui surcharge des corps portant encore d'autres marqueurs sociaux, telles la race et l'origine ethnique, et qui s'approfondit avec l'exercice de la maternité, pose le défi de réfléchir sur les stratégies féministes en cours dans le domaine des luttes sociales. Avec la prolifération des initiatives institutionnelles et des discours des autorités concernant "l'égalité de genre" et "l'autonomisation des femmes", depuis les années 1990, on peut affirmer que l'agenda du genre a acquis une légitimité sans précédent, tout en devenant un recours de légitimation par le moyen duquel les institutions cherchent à se donner un profil "moderne", "divers", "démocratique". De ce fait, des théoriciennes féministes questionnent les stratégies féministes qui se sont consolidées à cause de leur convergence avec les intérêts du régime néolibéral, notamment en ce qui touche le besoin de stabilisation. Malgré la contribution de ces stratégies à la mobilité sociale de quelques femmes, nous pouvons questionner si elles peuvent favoriser une couche soumise aux obstacles créés par la disposition actuelle de la reproduction sociale.

Comme nous l'avons vu, la principale stratégie du féminisme libéral, ou *mainstream*, a été de rompre avec les stéréotypes de genre qui empêchaient les femmes d'accéder au marché de travail dans les mêmes conditions que les hommes et de concourir sur un pied d'égalité avec eux pour les promotions et les carrières très compétitives. Cela a, en effet, généré plus de possibilités d'autonomie pour les femmes, différemment du modèle du salaire familial de l'État providence, qui faisait de la dépendance des femmes par rapport aux figures masculines considérées comme des chefs de famille une réalité nécessaire. Cela a aussi élevé le niveau de conscientisation par rapport aux mécanismes culturels et institutionnels de discrimination et assujettissement de ce groupe social, faisant aussi que des postes de décision et de prestige fussent occupés par des femmes. Cependant,

dans la mesure où les réformes exigées en vue de casser les barrières d'accès au marché de travail gagnaient du terrain en diverses instances du pouvoir, le régime d'accumulation se restructurait, visant le démantèlement de la protection sociale et la privatisation de la reproduction.

Malgré le caractère schématique de son exposé, Nancy Fraser aborde ce problème d'une manière qui illumine le carrefour où le féminisme se trouve dans le régime néolibéral. D'abord, elle affirme que "la démocratie sociale a sacrifié l'émancipation en échange d'une alliance de la protection sociale avec la mercantilisation, même pendant les décennies où cela a mitigé les contradictions sociales du capitalisme" (FRASER, 2017, p. 31). Même si leur portée est limitée, car l'État providence ne prend pas en charge la population noire ni les pays mis en position subalterne dans le cadre du régime industriel, les mesures de protection sociale ont soutenu la reproduction sociale. Néanmoins, ce soutien était ancré sur le modèle de la famille nucléaire hétérosexuelle, dans lequel le chef de famille assurait le salaire duquel les autres membres de la famille dépendaient. Aux femmes, on offrait le mariage comme un moyen de vie qui demandait la réalisation de l'idéal de la "vocation maternelle" et d'organiser l'espace domestique par "amour", y assurant une force de travail saine et bien disposée (contraire à cela fut la critique portée par la deuxième vague du féminisme dans le cadre de la lutte pour la rémunération du travail domestique, déjà mentionnée dans ce travail). De cette manière, la relative stabilisation de la reproduction sociale est redevable à des investissements publics qui renforçaient des normes de genre et imposaient un régime disciplinaire contesté par les luttes apparues aux années 1970.

Le capitalisme financier, selon Nancy Fraser, "génère une configuration encore plus perverse, dans laquelle l'émancipation se rallie à la mercantilisation pour saper la protection sociale" (FRASER, 2017, p. 33). Le terme émancipation, dans le sens employé par l'auteur, concerne les luttes qui contestèrent les oppressions et les hiérarchies basées sur des présuppositions quant aux différences raciales, sexuelles, de genre, d'origine ethnique, parmi d'autres marqueurs. De cette manière, Fraser dirige sa critique vers certaines stratégies des mouvements d'émancipation, qui ont opéré à l'intérieur des institutions et ouvert la voie aux réformes anti-discriminatoires rendant possible la mobilité dans le

monde du travail. L'auteur souligne que cette mobilité est ancrée sur l'individualisme libéral, de sorte que tout en suscitant l'ascension d'une parcelle de femmes, elle a délaissé une couche de la population. La libéralisation des femmes, associée à la reconfiguration de la reproduction sociale, participe d'un régime dualiste : ceux qui peuvent payer consomment tandis que ceux qui ne le peuvent pas travaillent davantage, ce qui augmente la vulnérabilité et l'assujettissement de ceux qui exercent des fonctions mal rémunérées, précaires, exigeant de longues périodes de travail. Fraser rappelle également que le déséquilibre entre le salaire et les coûts de la reproduction génère un processus d'endettement généralisé, le prêt figurant comme une solution qui facilite l'accès aux ressources nécessaires à la subsistance.

Prenant en compte cette problématique, Nancy Fraser affirme la nécessité "d'analyser les grammaires alternatives de l'imaginaire féministe pour accéder à leur potentiel émancipateur" (FRASER, 2013, p. 1). Cela suppose percevoir, dans les luttes de résistance contemporaines, surtout dans le champ de la reproduction sociale, les stratégies féministes cherchant à rompre "le roman entre le mouvement *mainstream* et la mercantilisation" et à forger "une nouvelle alliance entre l'émancipation et la protection sociale" (FRASER, 2017, p. 36). Par conséquent, il faut aussi réinventer les limites entre la production et la reproduction et concevoir les rapports de genre au-delà de la matrice hétérosexuelle qui oppose les femmes aux hommes, tous les deux compris comme des sujets univoques.

Comme le souligne Janet Halley (2018) dans l'ouvrage *Governance Feminism*, le discours féministe, dans les années récentes, ne peut plus ni être vu comme extérieur aux institutions ni comme un discours impuissant. Le défi n'est pas la simple inclusion ou la reconnaissance, mais de disputer les types d'encadrement proposés pour traiter la question de l'égalité de genre.

Allant dans le même sens, cette thèse s'est proposée d'appréhender quelle notion d'égalité de genre a prévalu dans les politiques urbaines des organismes internationaux, observant la régularité des énoncés qui définissent les femmes, les rôles qu'elles exercent dans la ville et les principales politiques réalisées en vue de leur intégration. Nous avons cherché à comprendre la production de ces encadrements en les mettant en rapport avec les

transformations discursives dans le champ “genre et développement” et les contradictions identifiées par des auteurs qui remarquent une incorporation sélective des critiques féministes, incorporation qui fait de la femme un sujet entrepreneur. Reprenant les études de la reproduction sociale et le diagnostic de la crise des années récentes, nous avons suivi la trace des effets causés par les orientations des organismes internationaux.

Notre analyse a conclu que les politiques urbaines pour les femmes ont pour effet une forme participative réglée³⁶, qui produit une dépolitisation, un appauvrissement du potentiel contestataire et radical des leurs luttes collectives. Comme nous l’avons vu, ces politiques tendent à accorder aux femmes la position de collaboratrices au développement urbain, leur attribuant la responsabilité de la gestion locale des crises permanentes de la sphère de la reproduction sociale. De cette façon, on s’approprie le travail matériel qu’elles construisent comme des stratégies pour survivre, tant au sein de leurs foyers que dans leurs territoires, pour le transformer en des mécanismes “officiels” (encore qu’informels) d’administration des biens collectifs. Il y a aussi une appropriation de la légitimité morale, dans la mesure où, à travers l’instrumentalisation des mécanismes participatifs, sous la justificative de la reconnaissance du potentiel organisateur des femmes et du besoin de les intégrer aux prises de décision concernant l’administration des ressources locales, on conserve une politique de la ville de plus en plus privatisante. En effet, tel que l’affirme Faranak Miraftab (2004), “les politiques néolibérales globales de privatisation et de récupération pleine touchant l’offre des services fondamentaux lance simultanément et contradictoirement des processus sélectifs d’inclusion et d’exclusion des pauvres et particulièrement des femmes” (p. 2).

Ainsi, la perception de la construction de réseaux informels de solidarité, formés par les femmes pour développer des stratégies de lutte contre les processus de dépossession, ne redimensionne pas les orientations macroéconomiques des organismes internationaux qui insistent sur un projet de ville visant à la transformer en une pièce de l’engrenage de la dynamisation du marché global. Il s’agit d’un projet de ville qui réoriente les fonctions publiques, laissant à l’administration de la vie privée toute la responsabilité de la

36 Cette idée nous a été suggérée par l’article de Faranak Miraftab appelé “Invited and Invented Spaces of Participation: Neoliberal Citizenship and Feminist ‘Expanded Notions of Politics” (2004) et par l’hypothèse explorée par Jules Falquet en “De gré et de force: les femmes dans la mondialisation” (2008).

reproduction sociale. L'accès à des biens de consommation collectifs commence à dépendre de la proactivité des pauvres, de leur capacité de payer ou de disposer de leur travail pour lutter pour la survie. Pendant cela, les investissements du pouvoir public priorisent l'infrastructure et les services pouvant attirer le capital spéculatif qui entrevoit la possibilité d'amplifier les marchés.

CONCLUSION

Quand Henri Lefebvre a théorisé sur le “droit à la ville”, les insurrections des étudiants et des ouvriers de Mai 68 s’opposaient à la discipline et à l’homogénéisation de l’urbanisme moderne. En effet, dans l’État providence, il a prédominé une conception fonctionnaliste de l’espace urbain, pour laquelle les instruments majeurs dont l’État disposait pour dissiper les contradictions sociales étaient les plans directeurs à grande échelle, qui visaient à mettre en place des services standard de manière massive et, à travers le zonage, délimitaient des territoires spécialisés pour chaque secteur de la ville.

Pour Lefebvre, la reproduction sociale sous la surveillance de l’État a réduit la spontanéité de la vie quotidienne et a fragmenté l’expérience du “vécu” en actes élémentaires qui généraient, soutenaient et régénéraient la force de travail, sans offrir des espaces pour la création et la manifestation de la singularité. La lutte pour le droit à la ville a révélé la demande de réappropriation de l’espace-temps, le désir de coproduire l’espace urbain, d’exprimer la différence et, enfin, de libérer la reproduction sociale des attaches de la routine programmée et stratifiée. Ainsi, il ne s’agissait pas que de la revendication de l’accès aux infrastructures et aux services collectifs et de qualité, mais aussi du désir de les transformer pour récupérer la condition de sujets de leur propre histoire et établir de nouvelles relations de coopération.

La deuxième vague du féminisme a provoqué une expansion des frontières entre le public et le privé, contribuant à l’élargissement de la portée des luttes pour le droit à la ville. Cela a mis en évidence le besoin de rendre collective la partie du travail reproductif qui avait été circonscrite à la vie domestique et mise sur les épaules des femmes. Alors, on a organisé des luttes contre l’attente de ce que les femmes remplissent des rôles sociaux qui réifiaient un ordre fondé sur une notion du genre défavorable aux femmes, une fois qu’elles y occupaient une position de subordination. Le mouvement féministe hégémonique s’est investi dans la lutte pour les changements culturels et la réforme des mécanismes institutionnels de discrimination afin de permettre l’ascension des femmes à des postes de leadership, considérant la voie de l’accès au marché de travail comme le plus important moyen de promotion de l’émancipation.

Avec la restructuration économique des années 1970 et 1980, élaborée comme une réaction aux soulèvements de 68, l'État souffre des réformes qui le déchargent de l'obligation d'assurer les droits sociaux, incombant aux communes la tâche de capter des ressources pour atteindre leur autonomie financière. Par la suite, les agences multilatérales ont commencé à faire de l'expertise pour les pays du sud en vue d'orienter la décentralisation administrative et budgétaire de façon à rendre les communes autosuffisantes, capables de générer de la recette à travers la captation d'investissements privés et du financement offert par des banques externes.

Comme nous l'avons vu, depuis la rencontre Habitat II, la décentralisation et le développement de partenariats sont à l'ordre du jour, tant pour les entreprises que pour les ONG et les organisations locales. La participation des individus et des réseaux communautaires semble être encouragée pour engager ces différents acteurs dans le projet de développement, d'un côté, collaborant à la gestion des conflits sociaux et, de l'autre, disposant de leur temps et énergie pour travailler en faveur de la réduction des coûts de la reproduction sociale.

C'est aussi dans le Programme pour l'habitat II que le besoin de promouvoir l'égalité de genre et les politiques d'encouragement de la participation des femmes à la gestion locale est signalé. En explorant les documents produits à la suite de la rencontre, nous avons conclu que la reconnaissance de l'engagement des femmes dans la formation de réseaux de soutien, qui répondent au besoin de rendre collective la surcharge de travail provoquée par la privatisation de la reproduction sociale, au lieu de susciter la prise d'une autre direction par ce projet de ville, a mis les femmes dans la position de collaboratrices majeures au développement. Au troisième chapitre, nous avons montré que ce concept de gestion urbaine transforme les activités de soin en consommation pour celles qui peuvent le payer, tandis que celles qui ne le peuvent pas et ont besoin de compenser cela avec l'augmentation du temps de travail doivent de surcroît gérer l'administration de la vie privée en employant des stratégies de survie informelles.

Ainsi, l'association de la mobilité sociale des femmes au processus d'urbanisation contemporain doit être pondérée par la compréhension d'un phénomène plus complexe qui permet l'ascension d'une petite parcelle de femmes qui réussissent à atteindre un potentiel

élevé de consommation, mais pour la plupart des femmes cela signifie l'augmentation de l'exploration de leur force de travail. Dans notre investigation des recommandations de l'ONU-Habitat, nous avons remarqué que les principales solutions pour remédier à ce phénomène renforcent le modèle de privatisation de la reproduction sociale et l'attribution d'encore plus de responsabilités aux femmes. En outre, la représentation des femmes mise en valeur est celle de la "bonne mère", soumise à l'attente de ce qu'elle dispose de son travail "infini et élastique" et emploie tous ses gains pour soutenir sa famille. Alors, il s'agit d'un discours de participation réglée, qui s'appuie sur l'attente de ce que la femme dispose de son travail matériel d'une certaine manière et s'adapte à une représentation qui réitère l'ordre de genre dominant, tout en s'appropriant la légitimité morale que les organisations collectives féministes ont conquis dans les années récentes, promouvant l'image d'une gestion urbaine "inclusive", "diverse" et "moderne".

Si le droit à la ville émerge du défi de libérer la reproduction sociale du quotidien programmé et stratifié, à présent il faut faire face aux mécanismes de dépossession qui imposent aux personnes la responsabilité de créer des solutions de manière autonome et individuelle, à chaque jour, à l'équation de leurs dépenses. Considérant l'analyse apportée par cette thèse, nous pensons qu'un droit à la ville vu de la perspective féministe ne peut être limité à la simple inclusion dans ce modèle de gestion urbaine néolibérale. Il faut une "nouvelle alliance entre l'émancipation et la protection sociale", c'est-à-dire, la promotion d'une égalité de genre qui dégage la reproduction sociale de la disciplinarisation imposée par l'État et par le marché.

BIBLIOGRAPHIE:

- ALFONSIN, Betânia de Moraes et al. 'Das ruas de Paris à Quito: O direito à cidade na nova agenda urbana – Habitat III'. *Revista de Direito da Cidade*, v.09, n.03, 2017, p.1214-1246.
- Sonia E. Alvarez (1999): *Advocating feminism: The Latin American Feminist NGO 'Boom'*, *International Feminist Journal of Politics*, 1:2, 181-209
- ALFONSIN, Betânia de Moraes. “Cidade para todos/Cidade para todas – Vendo a cidade através do olhar das Mulheres” in ALFONSIN, Betânia de Moraes & FERNANDES, Eldésio (org.) *Direito Urbanístico: estudos brasileiros e internacionais*. Belo Horizonte: Del Rey, 2009. pp. 253-264
- ARANTES, Pedro. *O Ajuste Urbano: as políticas do Banco Mundial e do BID para as cidades latino-americanas*. Dissertação (Mestrado em Arquitetura e Urbanismo). Universidade de São Paulo, 2004.
- ARRUZZA, Cinzia; BHATTACHARYA, Tithi; FRASER, Nancy. *Feminismo para os 99%: Um manifesto*. São Paulo: Boitempo, 2019.
- ARRUZZA, Cinzia. 'Considerações sobre gênero: reabrindo o debate sobre patriarcado e/ou capitalismo'. In: *Revista Outubro*, n.23, 1º semestre de 2015, p.33-58.
- AUBY, Jean-Bernard. *Droit de la ville : du fonctionnement juridique des villes au droit à la ville*. Paris: LexisNexis, 2013.
- BAKKER, Isabella. 'Neo-liberal governance and the Reprivatization of Social Reproduction: Social Provisioning and Shifting Gender Orders'. In: *Power, Production and Social Reproduction* (Ed. Isabella Bakker and Stephen Gill). New York: Palgrave Macmillan, 2003, p.66-98.
- BEDFORD, Kate. 'Governing intimacy in the World Bank'. In: *Global Governance: Feminist perspectives* (Ed. Shirin Rai & Georgina Waylen). New York: Palgrave Macmillan, 2008, p. 84-106.
- BERTRAND, Monique. “Quand femme rime avec local: logique de promotion ou nouveau confinement dans les villes africaines ?”, [“Women and the Local: Promotion or New Confinement in African Cities?”], *justice spatiale | spatial justice* n° 03 mars | march 2011 | <http://www.jssj.org>
- BHATTACHARYA, Tithi. 'Introduction: Mapping Social Reproduction Theory'. In: *Social Reproduction Theory: Remapping Class, Recentring Oppression*. London: Pluto Press, 2017, p.1-20.
- _____. 'How not to skip class: Social reproduction of Labor and the global Working Class'. In: *Social Reproduction Theory: Remapping Class, Recentring Oppression*. London: Pluto Press, 2017, p.68-93.
- BLANK, Yishai (2006a). *The City and The World*. *Columbia Journal of Transnational Law*, Vol. 44, pp. 875-939, 2006.
- _____. (2006b). 'Localism and the New Global Legal Order'. *Harvard International Law Journal*, vol. 47, n.1, winter 2006, p. 263-281.
- _____. & ROSEN-ZVI, Issi. *The Spatial Turn in Legal Theory*. Hagar: Studies in Culture, Polity and Identity, Vol. 10, pp. 39-62, 2010.

- BORJA, Jordi. *La Ciudad Futura es Femenina*. El País. Edição Impressa, 11/08/1995.
- BORJA, Jordi & CASTELLS, Manuel. *Local and Global: the management of cities in the Information Age*. London: UNCHS, 2003.
- BRITO BRANDÃO, Ana Carolina. *A expulsão das prostitutas do 'Prédio da Caixa' na cidade de Niterói: Um estudo sobre a produção do espaço urbano e das relações de gênero e sexualidade*. Rio de Janeiro: PUC-Rio, 2015.
- BROWN, Wendy. *Regulating Aversions: Tolerance in the Age of Identity and Empire*. Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2006.
- _____. *Undoing the Demos. Neoliberalism's Stealth Revolution*. New York: Zone Books, 2015.
- CORNWALL, Andrea; JASMINE, Gideon; WILSON, Kalpana. *Introduction: Reclaiming Feminism: Gender and Neoliberalism*. Institute of Development Studies: IDS Bulletin, Volume 39, number 6, December 2008.
- CORNWALL, Andrea; HARRISON, Elizabeth; WHITEHEAD, Ann (ed). *Feminisms in Development: contradictions, contestations and challenges*. New York and London: Zed Books, 2007.
- CORNWALL, Andrea. Revisiting the 'Gender Agenda'. *IDS Bulletin*, Vol. 38, n.2, march 2017, p. 69-78.
- DARDOT, Pierre & LAVAL, Christian. *A Nova Razão do Mundo: ensaio sobre a sociedade neoliberal*. São Paulo: Boitempo, 2016.
- DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, *La nouvelle raison du monde - essai sur la société néolibérale*, Paris, Ed. La Découverte, 2009/2010.
- DELGADO, Manuel. *La ciudad mentirosa. Fraude y miseria del modelo "Barcelona"*. Madrid: Catarata, 2007.
- FEDERICI, Silvia. *Revolución en Punto Cero. Trabajo domestico, reproducción y luchas feministas*. Madrid: Traficantes de Sueños, 2013.
- EISENSTEIN, Hester. *Feminism Seduced. How Global Elites Use Women's Labor and Ideas to Exploit the World*. New York : Routledge, 2016.
- FALQUET, Jules. *De gré ou de force. Les Femmes dans la mondialisation*. Paris : La Dispute, 2008.
- FARMELO, Martha; LIND, Amy. *Gender and Urban Social Movements. Women's Community Responses to Restructuring and Urban Poverty*. Geneva: United Nations Research Institute for Social Development, 1996.
- FEDERICI, Silvia. *Revolución en Punto Cero. Trabajo domestico, reproducción y luchas feministas*. Madrid: Traficantes de Sueños, 2013.
- FERGUSON, Lucy. 'Analysing the Gender dimensions of tourism as a development strategy'. *RePEc*, PP 03/09, 2015, p.9-28. Disponível em: https://www.researchgate.net/publication/46479913_Analysing_the_Gender_Dimensions_of_Tourism_as_a_Development_Strategy. Acesso em 01/06/2019.
- FOUCAULT, Michel. *O nascimento da biopolítica*. São Paulo: Martins Fontes, 2008.
- _____. *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004
- _____. 'The subject and Power'. In: *Critical Inquiry*, vol.8, n.4 (Summer 1982), p.777-795.
- FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits - 1954 - 1988*, vol. IV - 1980 - 1988, Paris, Gallimard,

1994.

_____. *A ordem do discurso*. São Paulo: Edições Loyola, 1996.

FRASER, Nancy. *Fortunes Feminism. From State-Managed Capitalism to Neoliberal Crisis*. London and New York: Verso, 2013.

_____. 'Crisis of Care? On the Social-Reproductive contradictions of contemporary capitalism'. In: *Social Reproduction Theory: Remapping Class, Recentering Oppression*. (Ed. Tithi Bhattacharya. London: Pluto Press, 2017, p.21-36.

GARAPON, Antoine. 'Michel Foucault, visionnaire du driot contemporain'. *Raisons Politiques* 2013/4, n.52, p.39-49.

GIULIA, Custodi. "L'approche 'gender mainstreaming' dans l'exemple des espaces publics viennois". In: *La ville, quel genre? L'espace public à l'épreuve du genre* (Org. Emmanuelle Faure, Edna Hernández González e Corinne Luxembourg). Montreuil: Le temps des Cerises, 2017, p.168-190.

HALL, Peter. *Cidades do amanhã*. São Paulo: Editora Perspectiva, 2013.

HALLEY, Janet. et al. *From the International to the Local in Feminist Legal Responses to Rape, Prostitution/Sex Work, and Sex Trafficking: Four Studies in Contemporary Governance Feminism*. Harvard Journal of Law & Gender, vol. 29, p. 335-423, 2006.

HALLEY, Janet. et al. *Governance Feminism: An Introduction*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 2018.

HANCOCK, Clarire. "L'espace ressource ou leurre: qu'est-ce que penser spatialement fait gagner, et perdre, à la réflexion sur le genre?" In: *Les cahiers du CEDREF*, n.21, 2014, p.1-12.

_____. (2014). 'Territorialiser' les politiques d'égalité femmes-hommes, pour quoi faire? Disponível em: <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1746/files/2015/04/«-Territorialiser-»-les-politiques-d'egalite-femmes.pdf>. Acesso em: 05/06/2019.

HARVEY, David. *O enigma do capital*. São Paulo: Boitempo, 2011.

_____. *A produção capitalista do espaço*. São Paulo: Annablume, 2006.

_____. *O espaço como palavra-chave*. Revista GEOgraphia. Rio de Janeiro: UFF, v.14, n. 28, p.8-39, 2002.

_____. *Rebel cities: from the right to the city to urban revolutions*. New York and London: Verso, 2012.

HAYDEN, Dolores. 'What would a Non-Sexist City be like? Speculations on Housing, Urban Design and Human Work'. *Signs*, v.5, n.3 (Women and the American City), Spring 1980, p. S170-S187.

INSTITUTO PACS. *Atingidas: Histórias da vida de mulheres na cidade olímpica*. Rio de Janeiro: Instituto Pacs, 2016.

JACOBS, Jane. *The Death and Life of Great American Cities*. New York: Vintage Books, 1961.

LABORDE, Antonia. *Assassinato, drogas e abusos policiais: Baltimore continua presa a 'The Wire'*. El País, 8 de abril de 2019. Disponível em: https://brasil.elpais.com/brasil/2019/04/06/internacional/1554581125_485247.html. Acesso em: 10/04/2019.

LE CORBUSIER. *Planejamento Urbano*. São Paulo: Editora Perspectiva, 2000.

LEFEBVRE, Henri. *The Production of Space*. Oxford: Blackwell Publishing, 1991.

_____. *A produção do espaço*. Trad. Doralice Barros Pereira e Sérgio Martins (do

original: La production de l'espace. 4 ed. Paris: Éditions Anthropos, 2000). Primeira Versão: Início fev. 2006.

_____. *A revolução urbana*. Belo Horizonte: UFMG, 1999.

_____. *O Direito à Cidade*. São Paulo: Centauro, 4ª edição, 2006.

_____. *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*. Paris: Éditions Anthropos, 1972.

_____. *La révolution urbaine*. Paris: Gallimard, 1970.

LIEBER, Marylène. 'From "Territories" to City centers: The ambivalent management of Women's safety and Gentrification'. In: *French Politics*, vol. 16, n.1, 2017, p.64-79.

_____. & HANCOCK, Claire. 'Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme'. In: *Les annales de la recherche urbaine*, n.112, 2017, p.16-25.

LIND, Amy. 'Gender, Development and Urban Social change: Women's community action in Global Cities'. *World Development*, v.25, n.8, p.1205-1223, 1997.

MARICATO, Ermínia. 'Ecos da Habitat II'. *Cadernos do CIM*, n.3, p. 38-42, 1996.

_____. 'Contradições e avanços da Habitat II'. In: *Habitar contemporâneo: Novas questões no Brasil dos anos 90* (Org. Angela Gordilho-Souza). Salvador: CADCT, 1997, p.21-37.

MASSEY, Doreen. *Space, Place and Gender*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1994.

MAYER, Margit. "The 'right to the city' in urban social movements". In: *Cities for people, not for profit: Critical Urban Theory and the right to the city* (Ed. Neil Brenner, Peter Marcuse, Margit Mayer). New York/London: Routledge, 2012, p.63-85.

McCLINTOCK, A. Couro Imperial: Raça, travestismo e o culto da domesticidade. *Cadernos Pagu*, n.20, 2003, p.7-85.

McNALLY, David & FERGUSON, Sara. 'Capital, Força de Trabalho e relações de gênero'. In: *Revista Outubro*, n.29, novembro de 2017, p.23-59.

MILLER, Carol & RAVAZI, Shahrashoub. *From WID to GAD: Conceptual shifts in the Women and Development discourse*. Geneva: United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), 1995.

MIRAFTAB, F. (2004) "Invited and Invented Spaces of Participation: Neoliberal Citizenship and Feminists". *Expended Notions of Politics*. Wagadu 1:1-7.

_____. 'Informalizing and privatizing Social Reproduction: The case of waste collection services in Cape Town, South Africa'. In: *Rethinking Informalization: Poverty, Precarious Jobs and Social Protection* (Ed. Neema Kudva and Lourdes Benería. New York: Cornell University Open Access Repository, 2010, p.148-162.

MOHANDESI, Salar & TEITELMAN, Emma. 'Without reserves'. In: *Social Reproduction Theory: Remapping Class, Recentering Oppression*. (Ed. Tithi Bhattacharya). London: Pluto Press, 2017, p.37-67.

MONTOYA, Ana Milena. *Mujeres, derecho y ciudad: apuntes para la construcción de un estado del arte desde el pensamiento y la teoría feminista*. Revista Territorios 27, Bogotá, 2012, p.105-143.

NEGRI, Antonio & HARTDT, Michael. *Empire*. Cambridge/Massachusetts: Harvard University Press, 2000.

ORLANDI, Eni P. *Análise de Discurso: Princípios e procedimentos*. Campinas: Pontes Editores, 1999.

OSMONT, Annik. *La Banque Mondiale et les villes: Du développement à l'ajustement*. Paris: Ed. Karthala, 1995.

_____. 'La "governance": concept mou, politique ferme'. *Les annales de la recherche urbaine*, n.80-81, 1998, p.19-26.

PÉREZ SANZ, Paula. *Reformulando la noción de 'Derecho a la Ciudad' desde una perspectiva feminista*. ENCRUCIJADAS. Revista Crítica de Ciencias Sociales. Salamanca (Espanha), Nº5, 2013, p.92-105.

RATHBERGER, Eva M. *WID, WAD, GAD. Trends in Research and Practice*. Ottawa: International Development Research Centre, 1989.

RITTICH, Kerry. 2004a. 'The future of Law and Development: Second generation Reforms and the Incorporation of the Social'. *Michigan Journal of International Law*, v.26, issue 1, fall 2004, p.199-243.

_____. (2004b). 'Engendering Development/Marketing Equality'. *Albany Law Review*, v. 67, 576 2003-2004, p. 575-593.

ROBERTS, Adrienne & SOEDERBERG, Susanne. Gender Equality as Smart Economics? A critique of the 2012 World Development Report. *Third World Quarterly*, 33:5, p.949-968.

SÁNCHEZ, Fernanda. *A reinvenção das cidades para um mercado mundial*. Chapecó: Editora Argos, 2010. 2ª edição.

_____. et al. *PRODUÇÃO DE SENTIDO E PRODUÇÃO DO ESPAÇO: convergências discursivas nos grandes projetos urbanos*. Curitiba: Revista Paranaense de Desenvolvimento, n. 107, p. 39-56, jul/dez, 2004.

SARTI, Cynthia A. 'Familia y Género en Barrios Populares de Brasil'. In: *Mujeres y relaciones de género en la antropología latinoamericana* (Ed. Soledad Montes). Ciudad de Mexico: Colegio de Mexico, 1993, p.55-70.

SASSEN, Saskia. *Toward a Feminist Analytics of the Global Economy*. *Indiana Journal of Global Legal Studies*, Vol 4 Iss. 1, Article 2, 1996. Available at: <http://www.repository.law.indiana.edu/ijgls/vol4/iss1/2>.

SCOTT, Joan. *Gênero: uma categoria útil de análise histórica*. Educação & Realidade, vol. 20, nº 2, 1995, pp.71-99.

SCHMID, Christian. *A Teoria da Produção do Espaço de Henri Lefebvre: em direção a uma dialética tridimensional*. GEOUSP – espaço e tempo, São Paulo, Nº32, pp. 89- 109, 2012.

SOUZA, Regina Magalhães de. *O discurso do protagonismo juvenil*. Tese de Doutorado. Curso de Pós-graduação em Sociologia da Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas. USP, 2006.

STEPHEN, L. *Women and Social Movement in Latin American: Power from Below*. Austin: University of Texas Press, 2001.

TIBAIJUKA, Anna (2010a). "Address by Mrs. Anna Tibaijuka Under-Secretary-General of the United Nations and Executive Director of UN-HABITAT on the occasion of the opening of the World Urban Forum Gender Equality Action Assembly in Rio de Janeiro, Friday 19 March 2010". Disponível em: <http://mirror.unhabitat.org/list.asp?typeid=8&catid=303> . Acesso em: 24/04/2019.

_____. "Address by Mrs. Anna Tibaijuka, Under-Secretary-General of the United Nations and Executive Director of UN-HABITAT on the occasion of the Gender and Women Roundtable in Rio de Janeiro, Wednesday 24 March 2010". Disponível em:

<http://mirror.unhabitat.org/list.asp?typeid=8&catid=303>. Último acesso: 10/05/2019

TRUE, Jacqui. 'Mainstreaming gender in Global Public Policy'. *International Feminist Journal of Politics*, 5:3, p.368-396, 2003.

VAINER, Carlos. Pátria, Empresa e Mercadoria. Notas sobre a estratégia discursiva do planejamento estratégico urbano. In: *A cidade do pensamento único: desmanchando consensos*. Petrópolis, RJ: Vozes 2000.

_____. Os liberais também fazem planejamento urbano? In: *A cidade do pensamento único: desmanchando consensos*. Petrópolis, RJ: Vozes 2000.

VAN DEN BERG, Marguerite. *Gender in the Post-Fordist Urban: the gender revolution in planning and public policy*. Cham: Palgrave Macmillan, 2017.

VERSCHUUR Christine & HAINARD, François (Ed.). *Des brèches dans la ville: Organisations Urbaines, environnement et transformations des rapports de genre*. Genebra: Graduate Institute Publications, 2006.

WILSON, Kalpana. 'Towards a radical re-appropriation: gender, development and neoliberal feminism'. In: *Development and change*, 46(4), 2015, p.803-832.

WERNA, E. As políticas urbanas das agências multilaterais de cooperação internacional para países em desenvolvimento. *Espaço e Debates*, São Paulo, v. 39, p. 10-12, 1996.

- Documents Internationaux

ACTION-ORIENTED RESEARCH (Supported by the Commission of the European Union). European Charter for Women in the City: Moving towards a Gender-Conscious City. 1994. Disponível em: <http://www.hlrn.org/img/documents/1994%20-%20European%20Charter%20for%20Women%20in%20the%20City.pdf> . Acesso em: 24/04/2019.

COMITÉ DE CHEFES EXECUTIVOS. UN System-Wide Policy on Gender Equality and the Empowerment of Women. Genebra: UNSCEB, 2006.

ECOSOC. *Gender Mainstreaming: An Overview. (Agreed Conclusions 1997/2)*. New York: United Nations, 2012.

_____. *ECOSOC Resolution 2003/49. Mainstreaming a gender perspective into all policies and programmes in the United Nation System*. New York: United Nations, 2003.

COUNCIL OF EUROPE. Recommendation No. R (98) 14. Adopted by the Committee of Ministers on 7 October 1998. Disponível em: <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016804ec94a..> Acesso em: 01/03/2019.

_____. The Council of Europe Transversal Programme on Gender Equality. Disponível em: <https://rm.coe.int/1680590174>. Último acesso: 03/03/2019

IULA (International Union of Local Authorities). IULA Worldwide Declaration on Women in Local Governments. November, 1998, Harare.

UN (United Nations). *Policy Paper 1: Right to the city and cities for all*, . Surabaya, United Nations, 2016.

_____. *“The Nairobi Forward-looking Strategies for the Advancement of Women. Adopted by the World Conference to review and appraise the achievements of the United Nations Decade for Women: Equality, Development and Peace”*. Nairobi: United Nations,

1985. Disponible em: <http://www.un-documents.net/nfl-2.htm> Último acesso: 28/02/2019
 UN-HABITAT, *State of Women i Cities 2012-2013: Gender and the Prosperity of Cities*. Nairobi, 2013.

_____. *Gender Equality for Smarter Cities: Challanges and Progress*. Nairobi, 2010.

_____. *Gender Equality Action Plan (2008-2013)*. Nairobi: UN-HABITAT, 2008.

_____. *Gender Equality Action Plan (2014-2019)*. Nairobi: UN-HABITAT, 2014.

_____. *UN-HABITAT Gender Journey*. Nairobi: UN-HABITAT, 2016.

_____. *Urbanization and Development: Emerging Futures. World Cities Report 2016*. Nairobi, 2016.

_____. *Programme pour l'Habitat e la Déclaration d'Istanbul. Conférence des Nations Unives sur les établissements humains (Habitat II)*. Istanbul, 1996. Disponible sur: <https://www.google.com/urlq=http://www.ielrc.org/content/e9621fr.pdf&sa=D&ust=1559737002760000&usg=AFOjCNFTfidCiQ95p13cT5cYnMQaIAN7Fg>. Dernier accès: 05/06/2019.

_____. *Nouveau Programme pour les villes. Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III)*. Quito, 2016. Disponible sur: <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>. Dernier accès: 05/06/2019.

UNCHS. *Policy Dialogues Series: Women and Urban Governance*. Nairobi: UNCHS, 2001.

UNIÃO EUROPEIA. *Tratado de Amsterdam*. Disponible em: https://europa.eu/europeanunion/sites/europaeu/files/docs/body/treaty_of_amsterdam_en.pdf. Acesso em: 01/03/2019.

WORLD BANK. *Gender in Urban Infrastructure Projects: The Case of the Caracas Slum-Upgrading Project*. Washington DC: World Bank, 2003.

_____. *Gender Equality as Smart Economics*. Washington DC: World Bank, 2006.

_____. *System of cities: Harnessing Urbanization for Growth & Poverty Alleviation – The World Bank & Local Strategy Government*. Washington DC: World Bank, 2010.

_____. *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice*. Washington DC: World Bank, 2001.

- Documentation Française

HCEfh (Haute Conseil à l'egalite entre les femmes et les hommes). Rapport relatif aux inégalités territoriales en matière d'egalité femmes-hommes - synthèse. 2014.

République Française. LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

_____. LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

_____. Guide destiné aux collectivités locales pour la promotion de l'égalité femmes/hommes dans les contrats de villes.

_____. Guide destiné aux porteurs de projet pour l'intégration de l'Égalité femmes/hommes dans les actions Contrat de ville.

_____. & CENTRE HUBERTINE AUCLET. Un rapport sur la situation en matière

d'egalité femmes-hommes. 2016. Disponible em: <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/Guide-art-61.pdf> . Acesso em 01/06/2019.
MINISTERE DES DROITS DE FEMMES & LE MINISTERE DELEGUE A LA VILLE.
Convention Triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015. 2013.

- Article de Journal

Disponible em: <http://www.leparisien.fr/paris-75018/harcelement-les-femmes-chassees-des-rues-dans-le-quartier-chapelle-pajol-18-05-2017-6961779.php>. Acesso em 06/05/2019.

- Lettre

Nous femmes du 18e, La Chapelle, Pajol, Barbès...Disponible sur: <https://paris-luttes.info/nous-femmes-du-18eme-la-chapelle-8201>